

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE DATÉ DU 8 OCTOBRE 1997

Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité similaire au Canada ou aux États-Unis ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus simplifié; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Des renseignements provenant de documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou des autorités similaires au Canada ont été intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié. On peut se procurer sans frais des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande auprès du secrétaire du Groupe Technologies Royal Limitée, 1 Royal Gate Boulevard, Woodbridge (Ontario) Canada L4L 8Z7, téléphone (905) 264-0701, télécopieur (905) 264-0702. Aux fins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié contient une information conçue pour être complétée par la consultation du dossier d'information. On peut se procurer un exemplaire du dossier d'information auprès du secrétaire du Groupe Technologies Royal Limitée, à l'adresse et au numéro de téléphone susmentionnés.

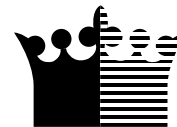
Le présent prospectus a été déposé dans chacune des provinces canadiennes selon un régime permettant d'attendre après le visa du prospectus pour déterminer certains éléments d'information concernant les titres offerts et d'omettre ces éléments dans le prospectus. Ce régime exige que soit transmis aux souscripteurs un prospectus ou un supplément de prospectus donnant ces éléments d'information omis, dans un certain délai à compter de la souscription.

Placement secondaire

3 500 000 Actions

Le Groupe Technologies Royal Limitée

Actions à droit de vote subalterne



La totalité des 3 500 000 actions à droit de vote subalterne sans valeur nominale (« actions à droit de vote subalterne ») du Groupe Technologies Royal Limitée (« Royal » ou « Société ») offertes par les présentes sont vendues par certains actionnaires de la Société (« actionnaires vendeurs ») sauf une tranche additionnelle de 525 000 actions à droit de vote subalterne (collectivement, « Actions ») qui sont vendues par la Société à seule fin de couvrir les attributions excédentaires (collectivement, « groupe vendeur »). Voir « Actionnaires vendeurs ». La Société ne met aucune action en vente en vertu du présent prospectus, et elle ne tirera aucun produit des Actions vendues par les actionnaires vendeurs dans le cadre du présent placement (« placement d'Actions »), sauf le produit, s'il en est, qu'elle tirera de la vente des actions à droit de vote subalterne additionnelles vendues par la Société aux termes de l'option visant les attributions excédentaires accordée aux preneurs fermes. Voir « Emploi du produit ».

Les actions à droit de vote subalterne en circulation sont inscrites à des fins de négociation à la cote de la Bourse de New York, de la Bourse de Toronto et de la Bourse de Montréal sous le symbole « RYG ». Le 8 octobre 1997, le dernier cours publié des actions à droit de vote subalterne était de 27,63 \$ US l'action à la Bourse de New York et de 38,00 \$ CA l'action à la Bourse de Toronto, et le taux de change du dollar américain (\$ US) par rapport au dollar canadien (« \$ » ou « \$ CA ») était de 0,7285 \$ US pour 1,00 \$ CA. Voir « Fourchette des cours et volume de négociation des actions à droit de vote subalterne ».

Aux termes d'un prospectus distinct (« prospectus visant les DECS »), la fiducie II à l'égard des DECS (« fiducie ») met simultanément en vente, dans le cadre d'un placement distinct (« placement de DECS »), 2 850 000 DECS représentant des intérêts à titre de véritable propriétaire dans la fiducie (« DECS »), plus une tranche additionnelle maximale de 427 500 DECS visant à couvrir les attributions excédentaires et la mise sur pied de la fiducie. Vers le 2000 ou à la date antérieure de liquidation de la fiducie advenant certaines circonstances, la fiducie pourra distribuer des actions à droit de vote subalterne aux porteurs des DECS.

Voir la rubrique « Facteurs de risque », commençant à la page 10, où est présentée une analyse de certains facteurs que les acquéreurs éventuels sont priés d'étudier attentivement.

	Prix d'offre	Escompte de prise ferme ⁽¹⁾	Produit revenant aux actionnaires vendeurs ⁽¹⁾
Par Action.....	\$ US	\$ US	\$ US
Total ⁽²⁾	\$ US	\$ US	\$ US

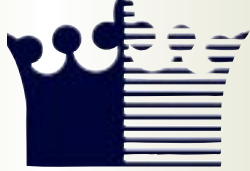
(1) Une partie de l'escompte de prise ferme et la totalité des frais afférents au placement d'Actions, qui devraient être de \$ US par action et de \$ US par action, respectivement, seront payables par la Société. Cependant, la Société s'attend à tirer de la levée d'options par les actionnaires vendeurs un produit bien supérieur à ces frais.

(2) La Société a octroyé aux preneurs fermes une option, pouvant être levée dans les 30 jours suivant la date du présent prospectus, leur permettant d'acheter un nombre maximal de 525 000 actions à droit de vote subalterne additionnelles afin de couvrir les attributions excédentaires, s'il en est. Si cette option est levée intégralement, le prix d'offre, l'escompte de prise ferme et le produit revenant à la Société totaliseront \$ US, \$ US et \$ US, respectivement. Le produit revenant aux actionnaires vendeurs demeurera le même. Voir « Mode de placement ».

ScotiaMcLeod Inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc., deux des preneurs fermes, sont des filiales de banques à charte canadiennes qui sont des prêteurs de Royal. Voir « Mode de placement ».

Les preneurs fermes offrent conditionnellement les Actions, sous les réserves d'usage concernant leur vente antérieure, leur livraison par les actionnaires vendeurs et la Société et leur acceptation par les preneurs fermes conformément aux conditions de la convention de prise ferme dont il est question sous la rubrique « Mode de placement » et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Ogilvy Renault, pour ce qui est du droit canadien, et par Shearman & Sterling, de Toronto et de New York, pour ce qui est du droit américain, lesquels agissent pour le compte des actionnaires vendeurs et de la Société, ainsi que par Lang Michener, de Toronto, pour ce qui est du droit canadien, et par Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton, de New York, pour ce qui est du droit américain, lesquels agissent pour le compte des preneurs fermes.

Les souscriptions à l'égard des Actions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et de clore les registres de souscription en tout temps sans préavis. Il est prévu que les certificats définitifs représentant les Actions seront prêts à livrer à la clôture du présent placement d'Actions, qui devrait avoir lieu vers le 1997 ou à toute autre date dont les actionnaires vendeurs et les preneurs fermes pourront convenir, mais au plus tard le 1997.



Groupe Technologies Royal



G R O U P E D E S P R O D U I T S D E L A C O N S T R U C T I O N



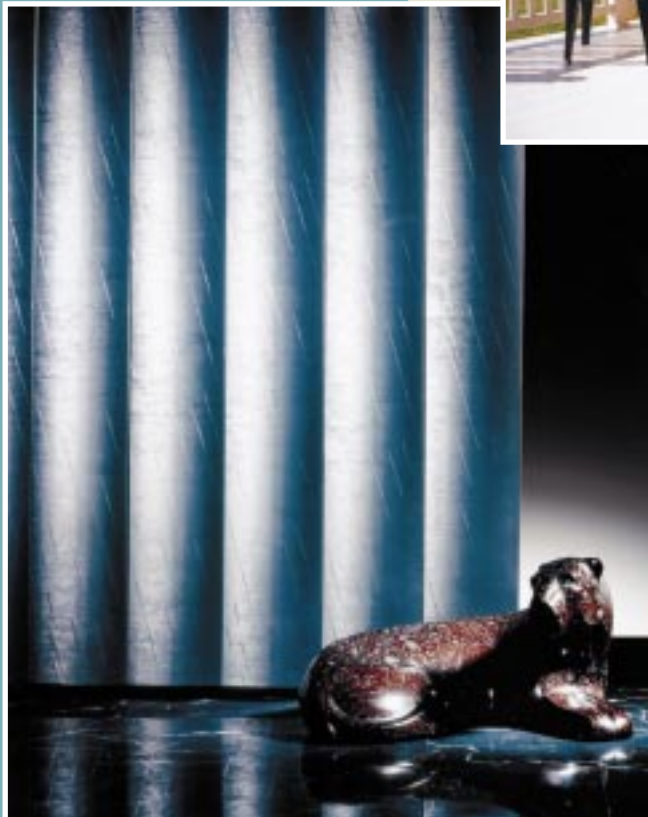
PORTE
DE GARAGE
EN PCV



PROFILÉS SUR DEVIS
POUR FENÊTRES



CLÔTURES
ET TERRASSES
EN PCV



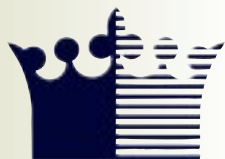
STORES
VERTICAUX
EN PCV



REVÊTEMENTS



TUYAUX EN PCV
ET EN ABS
*Plomberie et tuyauterie
municipale, électrique
et industrielle*



THE ROYAL BUILDING SYSTEM^{MC}

APPLICATIONS RÉSIDENTIELLES

CABANONS

*Faciles à assembler,
durables et pratiquement
sans entretien.
Vendus partout
en Amérique du Nord par
l'intermédiaire de détaillants
d'articles de bricolage*

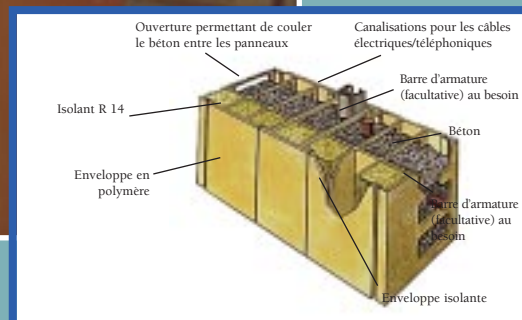
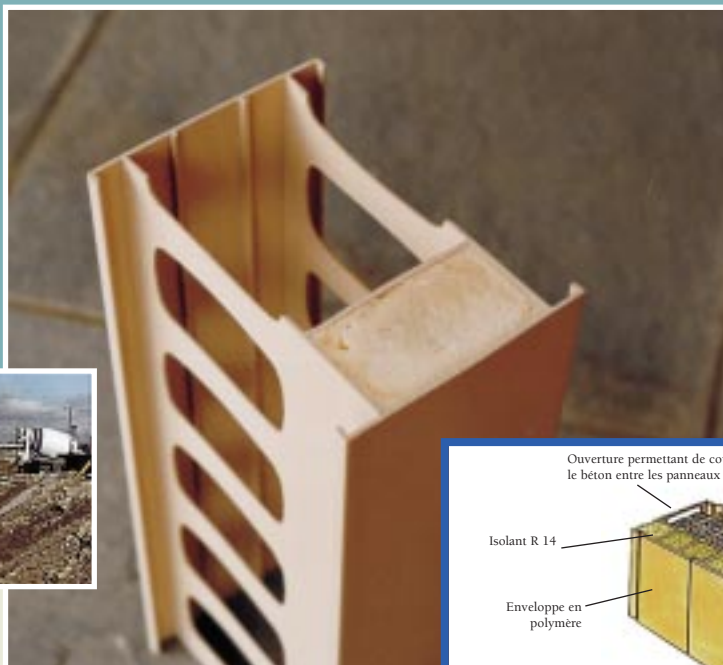


GROUPE DES TECHNOLOGIES DE LA CONSTRUCTION



GARAGES

*Solides, durables
et pratiquement
sans entretien.
Lancés en
Amérique
du Nord*



SYSTÈME DE FONDATIONS DE SOUS-SOL

Procure un sous-sol aux murs finis, isolé et résistant aux fuites.



MAISONS EN RANGÉE
*Complexe de maisons en rangée
dans l'île Saint-Martin*



HABITATIONS
*Maison à deux étages en Ontario,
au Canada*

THE ROYAL BUILDING SYSTEM^{MC}

APPLICATIONS COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET INSTITUTIONNELLES



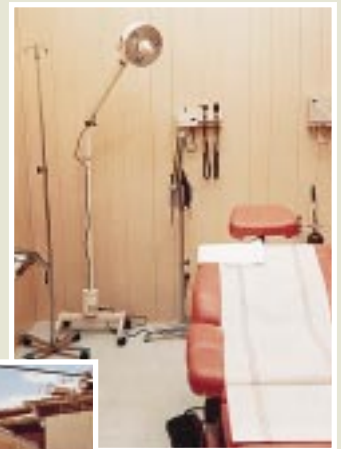
LAVE-AUTOS
Premier lave-autos
construit récemment
par Shell Oil à
Houston, au Texas



USINES

Usine de 80 000 pi²
en Ontario (en haut)
et

usine de 100 000 pi² en
Argentine (en bas)



CENTRES MÉDICAUX
Centre médical
Grupo Medicos
au Mexique



ÉCOLES

19 écoles construites en
Argentine en 90 jours

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Données sur les taux de change	2
Intégration de certains documents par renvoi	3
Sommaire du prospectus	4
Facteurs de risque	9
Emploi du produit	12
Fourchette des cours et volume de négociation des actions à droit de vote subalterne	12
Politique de dividendes	12
Structure du capital	13
Information financière consolidée sommaire	14
Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation	15
Activité	21
Relations entre apparentés	35
Direction	36
Actionnaires vendeurs	37
Description du capital-actions	38
Conventions de blocage de titres	40
Mode de placement	41
Questions d'ordre juridique	44
Vérificateurs, agents chargés de la tenue des registres et agent des transferts	44
Droits de résolution et sanctions civiles	44
États financiers consolidés — Table des matières	F-1
Attestation de Royal	A-1
Attestation des preneurs fermes	A-2

DONNÉES SUR LES TAUX DE CHANGE

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars figurant dans le présent prospectus sont exprimés en dollars canadiens et, dans les présentes, le mot « dollars » et les symboles « \$ CA » ou « \$ » se rapportent à des dollars canadiens et le symbole « \$ US » se rapporte à des dollars américains. Le tableau suivant présente, pour les périodes indiquées, certains taux de change établis en fonction de ceux qui ont été publiés par la Federal Reserve Bank de New York comme cours acheteurs à midi établis à New York pour les transferts électroniques en devises, tels qu'ils ont été confirmés aux fins des douanes. Les taux ainsi cotés expriment le nombre de dollars américains pour 1,00 \$ CA et sont l'inverse des taux cotés par la Federal Reserve Bank de New York, lesquels indiquent le nombre de dollars canadiens pour 1,00 \$ US.

(\$ US/\$ CA)	Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 juin		Exercices terminés les 30 septembre				
	1997	1996	1996	1995	1994	1993	1992
Haut pour la période	0,7396 \$	0,7402 \$	0,7388 \$	0,7477 \$	0,7636 \$	0,8041 \$	0,8763 \$
Bas pour la période	0,7244 \$	0,7268 \$	0,7267 \$	0,7023 \$	0,7108 \$	0,7437 \$	0,7754 \$
Taux à la fin de la période	0,7255 \$	0,7333 \$	0,7343 \$	0,7438 \$	0,7129 \$	0,7553 \$	0,7867 \$
Taux moyen pour la période ⁽¹⁾	0,7327 \$	0,7336 \$	0,7326 \$	0,7270 \$	0,7324 \$	0,7739 \$	0,8281 \$

(1) Moyenne des moyennes mensuelles des taux de change pour la période indiquée.

INTÉGRATION DE CERTAINS DOCUMENTS PAR RENVOI

Les documents suivants de la Société, qui ont été déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou des organismes de réglementation similaires dans chacune des provinces du Canada, sont expressément intégrés par renvoi dans le présent prospectus et en font partie intégrante :

- (a) la notice annuelle de Royal datée du 14 février 1997;
- (b) les états financiers consolidés de Royal pour les exercices terminés les 30 septembre 1996 et 1995, de même que le rapport des vérificateurs s'y rapportant, lesquels figurent dans le rapport annuel 1996 de Royal et ont été déposés avec celui-ci;
- (c) les états financiers intermédiaires consolidés non vérifiés de Royal pour les périodes de neuf mois arrêtées aux 30 juin 1997 et 1996;
- (d) la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 3 janvier 1997 relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de Royal tenue le 12 février 1997; et
- (e) le rapport de changement important de Royal daté du 14 février 1997 portant sur le changement de la dénomination de Royal, soit « Le Groupe Plastiques Royal Limitée », pour celle de « Le Groupe Technologies Royal Limitée ».

Tous les documents du genre de ceux qui sont mentionnés ci-dessus, y compris les rapports de changements importants (sauf les rapports de changements importants confidentiels), les états financiers intermédiaires et les circulaires d'information de la Société déposés auprès d'une commission des valeurs mobilières ou d'un organisme de réglementation similaire au Canada après la date du présent prospectus, mais avant la fin du placement sont réputés intégrés par renvoi dans le présent prospectus.

L'information qu'il est permis d'omettre du présent prospectus sera donnée dans un prospectus avec supplément et sera réputée intégrée dans les présentes à la date de ce prospectus avec supplément.

Toute déclaration contenue dans un document intégré ou réputé intégré par renvoi dans les présentes sera réputée modifiée ou remplacée aux fins du présent prospectus dans la mesure où une déclaration contenue dans les présentes ou dans un autre document déposé ultérieurement et aussi intégré ou réputé intégré par renvoi dans les présentes modifie ou remplace cette déclaration. La déclaration modificatrice ou remplaçante n'a pas à préciser qu'elle modifie ou remplace la déclaration antérieure ni à comprendre quelque autre information énoncée dans le document qu'elle modifie ou remplace. La présentation d'une déclaration modificatrice ou remplaçante n'est pas réputée constituer une admission, à quelque fin que ce soit, du fait que la déclaration modifiée ou remplacée constituait, au moment où elle a été faite, une fausse déclaration sur un fait important ou l'omission d'un fait important dont la mention est requise ou qui est nécessaire pour éviter qu'une déclaration ne soit trompeuse eu égard aux circonstances dans lesquelles elle a été faite. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée n'est pas réputée, dans sa version non modifiée ni remplacée, faire partie intégrante du présent prospectus.

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

*Le sommaire présenté ci-dessous est donné entièrement sous réserve des renseignements et des données financières plus détaillés figurant ailleurs ou intégrés par renvoi dans le présent prospectus. À moins d'indication contraire, tous les renseignements figurant dans le prospectus sont présentés en supposant que les options visant les attributions excédentaires qui ont été octroyées aux preneurs fermes ne seront pas levées. À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, « Royal » ou « Société » désigne Le Groupe Technologies Royal Limitée et ses filiales consolidées. **Sauf indication contraire, toutes les mentions dans le présent prospectus du mot « dollars » et des symboles « \$ » et « \$ CA » se rapportent à des dollars canadiens et toutes les mentions du symbole « \$ US » se rapportent à des dollars américains.***

La Société

Royal est l'une des plus grandes entreprises nord-américaines d'extrusion de produits de construction en polychlorure de vinyle (« PCV ») qui dessert les marchés de la rénovation et de la nouvelle construction. Royal est une société à base de technologie, innovatrice et en pleine expansion, et elle croit être un producteur à faible coût au sein de l'industrie. Les produits de construction de la Société comprennent les profilés sur devis (utilisés surtout pour les cadres de fenêtres), les stores verticaux, les revêtements, les tuyaux et les portes. Par l'intermédiaire de son groupe des technologies de la construction, Royal fabrique aussi The Royal Building System^{MC} (« Système »), des fondations, des garages et des cabanons. Royal exploite plus de 80 entreprises détenues en propriété exclusive ou en copropriété, principalement au Canada et aux États-Unis, ainsi que d'autres installations en Argentine, en Colombie, en Italie et au Mexique. Au cours des cinq derniers exercices, les revenus et le bénéfice net de Royal ont augmenté à un taux composé annuel de 21 % et de 36 %, respectivement. Au cours de la période de neuf mois arrêtée au 30 juin 1997, les revenus et le bénéfice net ont respectivement augmenté de 28 % et de 33 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 590 millions de dollars et à 63 millions de dollars, respectivement.

Le vinyle gagne en popularité à l'échelle mondiale pour une grande variété d'applications dans le domaine des produits de construction en raison de la plus grande qualité des produits à base de PCV, de ses propriétés thermiques, de sa résistance à la corrosion, du peu d'entretien qu'il nécessite, de son coût moins élevé et de sa durabilité. Le PCV devrait continuer à gagner sur la part du marché occupée par les matériaux de construction traditionnels, particulièrement l'aluminium et le bois, et soutenir des taux de croissance permanents supérieurs à la croissance de l'ensemble des dépenses dans le domaine de la construction. La demande de produits de construction en PCV en Amérique du Nord devrait généralement augmenter à un taux composé annuel de 5 % à 7 % entre 1997 et 2000. Royal croit être bien placée pour tirer parti de cette augmentation de la demande. Elle croit aussi que la pénurie de logements dans bon nombre de pays moins développés lui procure d'importantes occasions additionnelles.

Royal fabrique et vend une gamme diversifiée de produits de construction en PCV et elle occupe une position importante sur les marchés auxquels s'adressent ses produits déjà établis. Elle est le chef de file nord-américain de la fabrication de profilés sur devis, qu'elle vend surtout à des fabricants régionaux et nationaux de portes et de fenêtres. Le chiffre d'affaires tiré des profilés sur devis a augmenté considérablement par suite de l'amélioration des conditions des marchés des systèmes de portes et de fenêtres dans l'ensemble, et de la préférence particulière accordée aux systèmes en vinyle. Royal est aussi le plus important fabricant de stores verticaux et un des dix plus importants fabricants de revêtements de vinyle d'Amérique du Nord. De plus, Royal est le deuxième producteur en importance de tuyaux en PCV et en ABS du Canada. Elle a récemment lancé sur le marché des portes de garage, des clôtures et des terrasses qui ont reçu un accueil favorable. Elle prévoit une forte croissance des nouveaux produits au fur et à mesure qu'elle pénétrera les marchés existants et nouveaux et qu'elle accroîtra la gamme déjà variée d'applications de ses produits.

Le produit le plus révolutionnaire de Royal est le Système, système de construction innovateur breveté en polymère à base de vinyle qui fournit une solution de rechange économique et ne nécessitant

pas d'entretien à la construction traditionnelle en bois et briques. Le Système est utilisé pour construire une vaste gamme de structures résidentielles, commerciales, industrielles et institutionnelles. Ce système de haute technologie en polymère à base de vinyle présente une stabilité à la chaleur et à la lumière et une intégrité structurale qu'on ne retrouve pas dans les produits en PCV usuels. Le Système est non seulement durable et résistant aux intempéries, mais il est également conforme à des tolérances de fabrication précises permettant d'assurer un bon assemblage des composantes et, par conséquent, l'intégrité de la structure. Royal possède une usine de 200 000 pieds carrés au Canada pour fabriquer et distribuer le Système, et sa capacité lui permettrait de réaliser des revenus annuels d'environ 100 millions de dollars US aux prix actuels du marché. De plus, Royal a formé des coentreprises pour fabriquer le Système en Argentine, en Colombie, en Chine, en Pologne et aux Philippines. Lorsqu'elle ne compte pas d'entreprise dans un pays étranger, Royal a pour stratégie de former des coentreprises avec des partenaires locaux qui peuvent apporter des biens et des relations stratégiques à la coentreprise (comme la connaissance du marché local et des relations avec les gouvernements) et dont la participation peut réduire le risque auquel s'expose Royal en réduisant la part de l'investissement nécessaire supportée par Royal. Royal compte actuellement des usines au Canada, en Argentine et en Colombie, et elle prévoit mettre en service d'autres usines en Chine et au Mexique au cours de la dernière partie de l'année civile 1997. De plus, Royal a choisi l'emplacement où elle prévoit ériger une usine en Pologne, et elle en a entrepris les plans de conception.

Royal exerce ses activités par l'intermédiaire de trois groupes : le groupe des produits de la construction, le groupe des technologies de la construction et le groupe de soutien. Le groupe des produits de la construction s'occupe de la fabrication et de la vente de produits de construction en PCV. Le groupe des technologies de la construction s'occupe du développement, de la fabrication et de la mise en marché du Système et des produits connexes. Le groupe de soutien comprend quatre unités d'exploitation, servant principalement à l'usage de Royal : l'obtention de matières et la fabrication de matériaux; la conception et la fabrication des machines, de l'équipement et de l'outillage; la conception, la construction et la gestion des installations; et les services (principalement des services de transport, des services administratifs et des services de recherche et développement).

Royal s'est affirmée comme chef de file de la fourniture de produits de construction en PCV innovateurs et de grande qualité, et elle est un producteur à faible coût au sein de l'industrie grâce aux atouts suivants :

- **L'innovation sur le plan technologique.** Royal dispose de plusieurs avantages sur le plan technologique, dont la formulation de ses propres composés, le recyclage des matériaux, la conception et la fabrication des machines, des compétences en outillage et en extrusion ainsi que la conception de nouveaux produits et les nouvelles applications. Les technologies exclusives dont Royal dispose en matière de matériaux et de procédés lui confèrent un avantage concurrentiel dans son secteur d'activité et lui permettent d'être un chef de file de l'industrie dans le domaine du développement de nouveaux produits.
- **L'intégration verticale.** Royal fabrique plusieurs de ses additifs chimiques, elle produit une bonne partie de ses propres composés à partir de résine et elle voit à la conception et à la construction d'une bonne partie de son équipement et de ses installations de production. Cette intégration verticale la protège de certaines fluctuations des prix des matières premières, lui confère des avantages exclusifs sur le plan de la fabrication et améliore la souplesse de l'ensemble de ses activités.
- **Les nouveaux produits.** Royal a régulièrement lancé de nouveaux produits au cours des deux dernières années, entre autres des cabanons, des garages, des fondations de sous-sol isolées, des portes de garage, des clôtures et des terrasses. Certains détaillants comme Home Depot, Menards et Hechingers connaissent une forte demande de cabanons fabriqués par Royal, et cette dernière accroît actuellement sa capacité de fabrication dans ce secteur. Les autres produits nouveaux lancés par Royal ont également reçu un accueil favorable sur le marché. De plus, Royal a conçu et construit des structures de lave-auto utilisant le Système pour la compagnie Shell Oil en un certain nombre d'emplacements aux États-Unis. Shell a commandé plusieurs autres unités, et elle envisage d'utiliser la technologie du Système pour d'autres applications.

- **L'équipe de direction.** L'esprit d'innovation qui existe au sein de Royal tient en grande partie à l'expérience en matière de fabrication d'outillage de M. Vic De Zen, son président du conseil et chef de la direction. En 1970, M. De Zen a fondé Royal comme fabricant de produits de construction en PCV axé sur les innovations technologiques en matière d'outillage. C'est cet accent sur les innovations technologiques en matière d'outillage et de procédés de fabrication qui permet à Royal de maintenir sa position concurrentielle et qui suscite de nouvelles idées et de nouveaux produits comme le Système. Royal possède également une équipe de direction expérimentée et motivée tant au niveau du siège social que dans ses secteurs de produits. Chacune des unités d'exploitation distinctes de la Société est exploitée en tant que centre de profits indépendant, le partage des bénéfices et la responsabilité des résultats étant directement fonction de l'efficacité d'exploitation de chaque usine. La direction est propriétaire majoritaire de la Société, et elle le demeurera après le placement d'Actions et le placement de DECS, et environ 14 % des employés de Royal détiennent et continueront de détenir des options visant environ 10 % des actions de la Société.

Stratégie d'entreprise

La stratégie d'entreprise de Royal consiste à maintenir sa position de fournisseur de premier plan de produits de construction en PCV et de technologies connexes grâce aux initiatives suivantes : (i) la pénétration accrue des marchés nord-américains; (ii) le lancement d'autres produits nouveaux; (iii) l'expansion internationale et (iv) l'accroissement des ventes et des applications du Système.

En plus de développer de nouveaux marchés, Royal a récemment fait l'acquisition d'un certain nombre d'entreprises et entrepris plusieurs démarrages qui permettront d'augmenter encore davantage les ventes de produits clés, d'améliorer la distribution, d'accroître l'intégration verticale et d'ajouter des technologies de fabrication perfectionnées. Le prix d'achat moyen des entreprises récemment acquises par Royal a été de l'ordre de 11 millions de dollars.

En janvier 1997, Royal a conclu plusieurs alliances importantes en Chine et aux Philippines. En Chine, le Groupe national chinois de promotion immobilière («GCPI»), qui est l'agence de promotion immobilière du gouvernement chinois, s'est engagé à acquérir une participation de 10 % dans la coentreprise chinoise de Royal. Le GCPI est le plus important constructeur d'habitations de Chine et il est à l'origine d'environ 20 % des habitations résidentielles construites en Chine au cours des 14 dernières années. Aux Philippines, Royal a mis sur pied une coentreprise de fabrication qui devrait être menée à bien d'ici le milieu de 1998, et elle a conclu une entente visant l'aménagement d'un lotissement de 2 160 unités résidentielles utilisant le Système.

Faits récents

En septembre 1997, Royal a fait un placement privé, auprès d'investisseurs institutionnels, de billets non garantis de premier rang d'un capital de 165 millions de dollars US comprenant des billets de cinq ans, 6,84 %, d'un capital de 50 millions de dollars US, et des billets de dix ans, 7,10 %, d'un capital de 115 millions de dollars US, chaque série ne devant être remboursée qu'à l'échéance. Le financement aura lieu en novembre 1997, et le produit de celui-ci sera affecté au remboursement de dettes de 100 millions de dollars US (soit la quasi-totalité des tirages en dollars américains non remboursés aux termes des facilités de crédit bancaire renouvelables de Royal), le solde devant être investi dans des dépôts à court terme du marché monétaire. Il est prévu que cette somme servira à financer une partie du programme de dépenses en immobilisations et d'acquisitions de Royal pour l'exercice 1998. Les facilités de crédit bancaire de Royal, dont le montant autorisé demeurera inchangé, soit 400 millions de dollars, peuvent être utilisées aux fins du fonds de roulement et des dépenses en immobilisations, à des fins d'acquisition et à d'autres fins générales de la Société.

En octobre 1997, Royal a obtenu une commande visant la fourniture de composantes du Système au gouvernement russe, en vue de la construction de 800 unités d'habitation. La Société de développement économique du Canada participe au financement du projet, qui utilisera le Système et sera construit par des entrepreneurs russes. Les produits commandés seront fabriqués dans l'usine torontoise de systèmes de construction de Royal, puis expédiés dans le district de l'île Sakhalin en Russie; ils procureront à Royal des revenus d'environ 22 millions de dollars.

Le carnet de commandes de Royal visant des composantes du Système atteint maintenant plus de 70 millions de dollars. Parmi les commandes figurent des projets de 2 160 habitations aux Philippines, de 400 habitations en Argentine et de 86 habitations en Pologne, en plus des autres commandes reçues des Antilles et d'autres endroits. Les dates de livraison des commandes en carnet s'échelonnent de l'automne 1997 à l'automne 1999.

Les placements

Le placement d'Actions

Actions à droit de vote subalterne offertes par les actionnaires vendeurs	3 500 000 actions
Actions à droit de vote subalterne qui seront en circulation après le placement d'Actions.....	66 639 950 actions ⁽¹⁾
Nombre total d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple qui seront en circulation après le placement d'Actions et le placement de DECS.....	84 275 394 actions ⁽¹⁾

Emploi du produit..... Toutes les Actions offertes par les présentes sont offertes et vendues par le groupe vendeur. Une tranche de 23,7 millions de dollars du produit revenant aux actionnaires vendeurs sera affectée à l'acquisition de 2 200 000 actions à droit de vote subalterne auprès de Royal aux termes d'options visant l'acquisition de telles actions qui ont été antérieurement octroyées aux actionnaires vendeurs.

Symbole en bourse RYG

(1) Compte tenu de la levée, par les actionnaires vendeurs, d'options visant l'acquisition de 2 200 000 actions à droit de vote subalterne, mais avant la levée, par les preneurs fermes, de l'option visant les attributions excédentaires.

Le placement de DECS

La fiducie met en vente, dans le cadre du placement de DECS, 2 850 000 DECS, plus un nombre additionnel maximal de 427 500 DECS afin de couvrir les attributions excédentaires et la mise sur pied de la fiducie. Vers le 2000 ou à la date antérieure de liquidation de la fiducie advenant certaines circonstances, la fiducie distribuera aux porteurs des DECS, au taux indiqué dans le prospectus visant les DECS, des actions à droit de vote subalterne (ou leur équivalent en espèces) et/ou toute autre contrepartie que certains actionnaires vendeurs auront livrée à la fiducie aux termes des contrats d'achat intervenus entre certains actionnaires vendeurs et la fiducie («contrats»). Voir «Actionnaires vendeurs».

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE SOMMAIRE

Le tableau qui suit donne de l'information financière consolidée historique choisie de la Société pour les périodes et selon les dates indiquées. Les données financières pour les neuf mois arrêtés aux 30 juin 1997 et 1996 ont été tirées des états financiers consolidés non vérifiés de la Société (les «états financiers consolidés non vérifiés»). Les données financières pour les exercices terminés les 30 septembre 1996, 1995, 1994, 1993 et 1992 ont été tirées des états financiers consolidés vérifiés de la Société, qui ont été vérifiés par KPMG (les «états financiers consolidés vérifiés», qui, conjointement avec les «états financiers consolidés non vérifiés», constituent les «états financiers consolidés»). Le sommaire de l'information financière doit être lu à la lumière de l'«Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation» ainsi que des états financiers consolidés de la Société et des notes y afférentes, qui sont joints aux présentes et intégrés aux présentes par renvoi. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR canadiens, lesquels diffèrent à certains égards des PCGR américains. Le lecteur est prié de se reporter à la note 20 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de la Société ainsi qu'à la note afférente aux états financiers consolidés non vérifiés de la Société pour obtenir un exposé des principaux écarts entre les PCGR canadiens et américains qui sont pertinents dans le cas de Royal.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	Neuf mois arrêtés aux 30 juin		Exercices terminés les 30 septembre				
	1997	1996	1996	1995	1994	1993	1992
	(non vérifié)						
Données tirées de l'état des résultats							
PCGR canadiens							
Chiffre d'affaires net	590 129 \$	460 058 \$	675 092 \$	535 053 \$	466 810 \$	368 388 \$	316 564 \$
Coût des marchandises vendues et frais d'exploitation	488 199	351 893	508 016	415 048	353 968	279 730	240 038
Marge d'exploitation	141 930	108 165	167 076	120 005	112 842	88 658	76 526
Amortissement	35 558	26 804	38 286	28 095	23 902	20 552	18 536
Intérêts débiteurs et frais de financement	7 077	6 679	8 191	9 895	17 597	20 387	19 771
Bénéfice d'exploitation	99 295	74 682	120 599	82 015	71 343	47 719	38 219
Primes accordées aux porteurs d'actions d'administrateur ⁽¹⁾	—	—	—	—	8 079	5 446	1 979
Éléments exceptionnels	—	—	—	—	(5 815)	—	—
Bénéfice avant les impôts sur le revenu et la part des actionnaires minoritaires	99 295	74 682	120 599	82 015	69 079	42 273	36 240
Impôts sur le revenu	35 202	26 351	43 500	29 131	21 328	15 220	12 147
Part des actionnaires minoritaires	780	817	1 394	864	2 168	734	722
Bénéfice net	63 313 \$	47 514 \$	75 705 \$	52 020 \$	45 583 \$	26 319 \$	23 371 \$
Bénéfice non dilué par action ⁽²⁾	0,79 \$	0,62 \$	0,98 \$	0,74 \$	0,84 \$ ⁽³⁾	n.d.	n.d.
Bénéfice dilué par action ⁽²⁾	0,78 \$	0,61 \$	0,96 \$	0,73 \$	0,84 \$ ⁽³⁾	n.d.	n.d.
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ⁽²⁾							
– non dilué	80 425	76 721	77 597	70 459	54 123	n.d.	n.d.
– dilué	88 447	85 276	87 172	79 015	54 123	n.d.	n.d.
PCGR américains							
Bénéfice premier par action ⁽²⁾ ..	0,73 \$	0,62 \$	0,97 \$	0,73 \$	0,83 \$ ⁽³⁾	n.d.	n.d.
Bénéfice dilué par action ⁽²⁾	0,72 \$	0,61 \$	0,95 \$	0,72 \$	0,83 \$ ⁽³⁾	n.d.	n.d.
Autres données							
Pourcentage de la marge d'exploitation	24,1 %	23,5 %	24,7 %	22,4 %	24,2 %	24,1 %	24,2 %
Rentrées nettes liées à l'exploitation ⁽⁴⁾	103 806 \$	76 720 \$	118 741 \$	89 486 \$	64 576 \$	47 938 \$	44 316 \$
Dépenses en immobilisations ...	155 249	73 483	99 980	94 517	48 802	33 044	27 276
Données tirées du bilan (à la fin de la période) ⁽⁵⁾							
Total de l'actif	1 122 838 \$	786 549 \$	835 998 \$	580 559 \$	441 517 \$	381 286 \$	338 561 \$
Total de la dette	302 773	180 530	148 314	143 913	209 326	212 212	216 077
Part des actionnaires minoritaires	29 293	5 766	6 426	4 949	15 955	9 855	8 787
Avoir des actionnaires	614 566	503 836	532 370	336 665	113 666	72 523	47 341
Total de la dette/total de la capitalisation ⁽⁶⁾	32,0 %	26,2 %	21,6 %	29,6 %	61,8 %	72,0 %	79,4 %

(1) Sommes versées avant le premier appel public à l'épargne de la Société, en novembre 1994.

(2) Royal s'est transformée en société ouverte en novembre 1994 et, par conséquent, aucune donnée par action n'existe pour les exercices terminés les 30 septembre 1993 et 1992.

(3) Le bénéfice par action, compte tenu et non tenu de l'effet de dilution, selon les PCGR canadiens et américains, est réduit dans chaque cas de 0,10 \$ sur une base pro forma. La Société a dressé un état consolidé pro forma des résultats pour l'exercice terminé le 30 septembre 1994 qui tient compte, par suite du premier appel public à l'épargne de la Société, d'un régime de primes fondées sur le bénéfice à l'intention des employés et de l'acquisition de la participation minoritaire qu'elle ne détenait pas déjà dans Plastibec Ltée.

(4) Bénéfice avant la part des actionnaires minoritaires, auquel s'ajoutent les éléments sans incidence sur les liquidités.

(5) Les PCGR américains n'ont pas une incidence importante sur les données tirées du bilan.

(6) Avant le premier appel public à l'épargne de la Société, les avances des actionnaires étaient traitées comme si elles constituaient une dette; après quoi, il n'y a eu plus aucune avance des actionnaires.

(1) Sommes versées avant le premier appel public à l'épargne de la Société, en novembre 1994.

(2) Royal s'est transformée en société ouverte en novembre 1994 et, par conséquent, aucune donnée par action n'existe pour les exercices terminés les 30 septembre 1993 et 1992.

(3) Le bénéfice par action, compte tenu et non tenu de l'effet de dilution, selon les PCGR canadiens et américains, est réduit dans chaque cas de 0,10 \$ sur une base pro forma. La Société a dressé un état consolidé pro forma des résultats pour l'exercice terminé le 30 septembre 1994 qui tient compte, par suite du premier appel public à l'épargne de la Société, d'un régime de primes fondées sur le bénéfice à l'intention des employés et de l'acquisition de la participation minoritaire qu'elle ne détenait pas déjà dans Plastibec Ltée.

(4) Bénéfice avant la part des actionnaires minoritaires, auquel s'ajoutent les éléments sans incidence sur les liquidités.

(5) Les PCGR américains n'ont pas une incidence importante sur les données tirées du bilan.

(6) Avant le premier appel public à l'épargne de la Société, les avances des actionnaires étaient traitées comme si elles constituaient une dette; après quoi, il n'y a eu plus aucune avance des actionnaires.

FACTEURS DE RISQUE

En plus des autres informations que renferme le présent prospectus, les acquéreurs éventuels sont priés d'étudier attentivement les facteurs suivants dans le cadre de l'évaluation de Royal et de ses activités.

Activités de construction

Les activités de Royal sont reliées, directement ou indirectement, à l'industrie de la construction nord-américaine, tant résidentielle qu'industrielle et commerciale. Par conséquent, la demande de produits fabriqués et distribués par Royal est influencée par la conjoncture générale de l'économie nord-américaine, notamment par le marché de la rénovation, les nouvelles mises en chantier et le niveau des activités de construction en général. Royal distribue ses produits principalement sur le marché de la rénovation, qui connaît traditionnellement des fluctuations plus modérées que le marché de la nouvelle construction. Cependant, rien ne garantit que ce marché continuera de se comporter de cette manière dans le futur.

Prix et disponibilité des matières premières

Le prix des matières premières, en particulier de la résine de PCV, représente une grande partie du coût de fabrication des produits de Royal. Dans le passé, les prix de ces matières premières ont fluctué et, dans certains cas, les prix ont été volatils et touchés par des circonstances indépendantes de la volonté de Royal. En règle générale, Royal a été en mesure de refléter les augmentations résultant des fluctuations normales du prix de la résine de PCV sur le marché en augmentant les prix de vente demandés à ses clients ou d'absorber autrement ces augmentations de coûts sans éroder ses marges de façon importante. Cependant, rien ne garantit que le marché, dans le futur, réagira favorablement à ces augmentations des prix de vente ou que la Société sera en mesure d'absorber autrement ces augmentations de coûts sans que ses marges s'en ressentent considérablement.

De plus, l'industrie s'est parfois trouvée à court de certaines matières premières pendant un certain temps. Ces pénuries ne durent habituellement pas longtemps, et Royal a toujours été en mesure de s'assurer d'un approvisionnement suffisant pour répondre à ses besoins. Cependant, dans le futur et au fur et à mesure que Royal prendra de l'expansion, il ne peut être assuré que ses sources d'approvisionnement suffiront à répondre à tous ses besoins en temps voulu.

Concurrence

Certains des produits de Royal sont vendus sur un marché caractérisé par une forte concurrence. En outre, certains des concurrents de la Société sont plus importants qu'elle et peuvent avoir accès à des capitaux bien supérieurs aux siens. Certains de ces concurrents sont capables de soutenir la concurrence au niveau des prix, et ils pourraient en prendre l'initiative si tel était leur choix, auquel cas les résultats financiers de Royal pourraient s'en ressentir. Royal fait également face à la concurrence des fabricants de divers autres produits de construction qui peuvent être utilisés à la place de chacune de ses gammes de produits, notamment le bois, l'aluminium, la brique et le béton.

L'Accord de libre-échange nord-américain a imposé des tarifs douaniers minimales, sinon aucun tarif, sur les produits fabriqués et vendus par la Société entre le Canada et les États-Unis et des tarifs réduits entre le Canada et le Mexique. Il ne peut être donné aucune assurance quant au fait que ces arrangements commerciaux seront maintenus ni quant à l'effet que leur cessation pourrait avoir sur la compétitivité de la Société sur les marchés américain et mexicain.

Technologie exclusive

Une bonne partie de la technologie exclusive de Royal est constituée de « savoir-faire » (par exemple certaines formules ou certains composés), qui ne peut bénéficier de la protection de droits de propriété intellectuelle. Bien que Royal ait pris des mesures pour protéger sa technologie exclusive, il ne peut être donné aucune assurance que des concurrents ou des clients de Royal ne s'approprient pas sa technologie exclusive ou ne la mettront pas au point de façon indépendante.

Nouveaux produits et marchés

Quoique le lancement du Système soit en bonne voie, le Système est un nouveau produit qui ne présente pas beaucoup d'antécédents en matière de vente. En outre, le Système vise des marchés internationaux dans lesquels Royal n'a pas d'activités importantes à l'heure actuelle, y compris certains pays moins développés. La situation concurrentielle, économique et politique de ces pays peut différer considérablement de celle des pays où Royal exerce actuellement ses activités. En conséquence, rien ne garantit que le Système entraînera un chiffre d'affaires et un bénéfice importants.

Dépendance envers le personnel clé

La mesure dans laquelle Royal pourra maintenir sa position concurrentielle dépend des compétences en matière de gestion et de leadership de M. De Zen, président du conseil et chef de la direction de la Société, ainsi que des autres membres de la haute direction de la Société. Royal pourrait se ressentir de la perte de l'une ou l'autre de ces personnes ou de l'impossibilité d'attirer et de garder d'autres employés compétents. Royal ne maintient en vigueur aucune assurance société à l'égard des membres de sa haute direction. Rien ne garantit qu'elle pourra garder ses hauts dirigeants actuels ou attirer d'autres employés compétents.

Contrôle de la Société

M. De Zen, qui a fondé Royal et en est actuellement le président du conseil et chef de la direction, est actuellement propriétaire de 0,5 % des actions à droit de vote subalterne et de la totalité des actions à droit de vote multiple (définies sous la rubrique « Description du capital-actions » plus loin) et il exerce donc un contrôle sur Royal du fait qu'il détient 85 % des droits de vote à l'égard de certaines questions, y compris le choix des membres de la direction et des membres du conseil d'administration de la Société. Lorsque le placement d'Actions et le placement de DECS auront été menés à bien, M. De Zen ne détiendra plus aucune action à droit de vote subalterne, mais il demeurera propriétaire de la totalité des actions à droit de vote multiple. Il continuera de contrôler Royal du fait qu'il détiendra 82 % des droits de vote (en supposant que M. De Zen livre des Actions à l'échéance des DECS et que les options visant les attributions excédentaires octroyées aux preneurs fermes soient levées). Voir « Actionnaires vendeurs ».

Importantes participations en actions détenues par des dirigeants

Les dirigeants actionnaires de Royal, y compris M. De Zen (« principal actionnaire »), sont actuellement propriétaires, directement ou indirectement, de la majorité des actions de la Société. Voir « Actionnaires vendeurs ». Les mesures prises par M. De Zen en vue de l'aliénation de ses actions à droit de vote multiple ou de ses actions à droit de vote subalterne, ou celles prises par les autres dirigeants actionnaires de Royal en vue de l'aliénation de leurs actions à droit de vote subalterne, pourraient avoir un effet préjudiciable sur le cours des actions à droit de vote subalterne aux bourses où elles sont négociées. Aucune restriction n'est imposée quant au droit qu'ont ces dirigeants actionnaires de vendre des actions à droit de vote multiple ou des actions à droit de vote subalterne, exception faite : (i) de certaines restrictions imposées quant aux ventes d'actions par M. De Zen, à titre d'actionnaire contrôlant de Royal; (ii) de certaines restrictions imposées quant aux ventes d'actions par les actionnaires vendeurs pendant les 60 jours qui suivront la date du présent prospectus aux termes de conventions passées avec les preneurs fermes dans le cadre du placement de DECS et du placement d'Actions; (iii) de la convention visant le contrôle des actions, datée du 30 novembre 1994, qui est intervenue entre les porteurs des actions à droit de vote multiple, la Société et la Compagnie Trust CIBC Mellon (en tant que société remplaçant la Compagnie Trust R-M) (« CIBC Mellon »), à titre de fiduciaire; (iv) de la convention de blocage de titres détenus par des hauts dirigeants modifiée et mise à jour, datée du 30 novembre 1994, qui est intervenue entre certains des dirigeants actionnaires, la Société et CIBC Mellon, à titre de fiduciaire; et (v) des conventions de blocage de titres détenus par des dirigeants datées du 28 novembre 1994 qui sont intervenues entre la Société et certains des dirigeants actionnaires. Voir « Description du capital-actions », « Conventions de blocage de titres » et « Mode de placement ».

Réglementation environnementale

Royal est assujettie à un grand nombre de lois et de règlements environnementaux généraux et propres à son secteur d'activité, particulièrement en ce qui concerne le rejet des eaux usées. Bien que la direction croie que Royal se conforme essentiellement à toute la réglementation en matière d'environnement, ses activités et sa situation financière pourraient se ressentir de dépenses imprévues pouvant se révéler nécessaires au maintien de la conformité à ces lois et règlements ou des responsabilités imprévues pouvant être imposées en matière d'environnement. De plus, rien ne garantit que des modifications relatives aux lois et aux règlements environnementaux ou à leur application n'exigeront pas des dépenses supplémentaires de la part de Royal.

Fluctuations du change

Par le passé, Royal a engagé un fort pourcentage de ses dépenses en dollars canadiens ou américains, tandis qu'un pourcentage croissant, quoique encore faible, de ses revenus était libellé en d'autres monnaies. Royal a structuré ses activités de fabrication et ses ententes financières de manière à minimiser l'effet des fluctuations du change entre le dollar canadien et le dollar américain. Cependant, l'augmentation de la valeur du dollar canadien ou du dollar américain par rapport à d'autres monnaies pourrait avoir une incidence défavorable sur la compétitivité générale des produits de Royal et donc sur ses résultats financiers. Dans le futur, bien que Royal s'attende à une augmentation du pourcentage de ses revenus libellés en d'autres monnaies, elle prévoit construire des installations de fabrication dans les pays où les volumes de vente le justifieront, ce qui lui permettra de mieux faire correspondre les revenus et les dépenses par monnaies. De plus, Royal s'efforce de minimiser les risques liés aux fluctuations du change en faisant correspondre la monnaie de son financement par emprunt et celle dans laquelle certaines matières premières sont achetées avec la monnaie dans laquelle les ventes ou les acquisitions d'éléments d'actif sont libellées. Même si, jusqu'ici, Royal n'a pas effectué d'opérations de couverture sur le marché pour pallier le risque de change, elle pourrait le faire à l'avenir si elle le juge nécessaire.

EMPLOI DU PRODUIT

Toutes les actions offertes par les présentes sont offertes et vendues par le groupe vendeur. Une tranche de 23,7 millions de dollars du produit revenant aux actionnaires vendeurs sera affectée à l'acquisition de 2 200 000 actions à droit de vote subalterne auprès de Royal aux termes d'options visant l'acquisition de telles actions qui ont été antérieurement octroyées aux actionnaires vendeurs. Le produit que la Société tirera de l'émission d'actions à droit de vote subalterne par suite de la levée d'options et de la vente de nouvelles actions à droit de vote subalterne aux fins des attributions excédentaires sera affecté au remboursement de dettes d'environ 23 millions de dollars (soit la quasi-totalité des tirages en dollars canadiens non remboursés en vertu des facilités de crédit bancaire renouvelables de Royal), le solde, s'il en est, devant être investi dans des dépôts à court terme du marché monétaire.

FOURCHETTE DES COURS ET VOLUME DE NÉGOCIATION DES ACTIONS À DROIT DE VOTE SUBALTERNE

Les actions à droit de vote subalterne sont négociées aux bourses de New York, de Toronto et de Montréal. Le tableau qui suit présente la fourchette des cours de clôture et le volume total des opérations à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto pour les périodes indiquées :

	Fourchette des cours		Volume des opérations
	Haut	Bas	
Bourse de New York :			
1996			
Deuxième trimestre (les actions ont commencé à être négociées le 1 ^{er} avril 1996)	16,50 \$ US	14,25 \$ US	1 763 795
Troisième trimestre	17,63 \$ US	13,75 \$ US	949 800
Quatrième trimestre	19,38 \$ US	16,75 \$ US	1 248 300
1997			
Premier trimestre	22,25 \$ US	18,00 \$ US	1 683 700
Deuxième trimestre	27,25 \$ US	19,63 \$ US	2 172 700
Troisième trimestre	30,75 \$ US	25,00 \$ US	3 888 547
Quatrième trimestre (jusqu'au 8 octobre 1997)	28,63 \$ US	27,63 \$ US	394 300
	Fourchette des cours		Volume des opérations
	Haut	Bas	
Bourse de Toronto :			
1996			
Premier trimestre	22,63 \$	19,88 \$	4 110 700
Deuxième trimestre	22,15 \$	19,40 \$	4 043 600
Troisième trimestre	23,85 \$	19,05 \$	3 309 600
Quatrième trimestre	25,95 \$	23,05 \$	4 886 900
1997			
Premier trimestre	30,50 \$	24,90 \$	3 087 311
Deuxième trimestre	37,40 \$	27,40 \$	5 904 431
Troisième trimestre	42,60 \$	34,35 \$	3 973 900
Quatrième trimestre (jusqu'au 8 octobre 1997)	39,25 \$	38,00 \$	325 756

Le 8 octobre 1997, le cours de clôture des actions à droit de vote subalterne était de 27,63 \$ US par action à la Bourse de New York et de 38,00 \$ CA par action à la Bourse de Toronto.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

Royal a pour politique de conserver son bénéfice pour financer la croissance et le développement de ses activités, et elle ne prévoit pas verser de dividendes dans un avenir prévisible. Le conseil d'administration réévaluera cette politique de temps à autre compte tenu du bénéfice et de la situation financière de Royal ainsi que d'autres facteurs pertinents.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau qui suit présente les liquidités et dépôts à court terme et la structure du capital de Royal au 30 juin 1997 ainsi que ses liquidités et dépôts à court terme et sa structure du capital pro forma compte tenu de l'application du produit net de l'émission des actions à droit de vote subalterne aux termes des options d'achat de ces actions, qui seront vendues dans le cadre du placement d'actions par les actionnaires vendeurs, et compte tenu de l'émission de 165 millions de dollars US de billets non garantis de premier rang. Voir la rubrique « Sommaire du prospectus — Faits récents ». La structure du capital de Royal est établie au moyen de données tirées du bilan au 30 juin 1997, selon les PCGR canadiens; cette structure ne serait pas très différente si elle avait été établie selon les PCGR américains. Le lecteur est prié de se reporter à la note 20 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de la Société ainsi qu'à la note afférente aux états financiers consolidés non vérifiés de la Société pour obtenir un exposé des principaux écarts entre les PCGR canadiens et américains qui sont pertinents dans le cas de Royal.

	30 juin 1997	
	(non vérifié)	Tel que retraité
(en milliers de dollars)	Réel	
Liquidités et dépôts à court terme	0 \$	96 474 \$
Dette à court terme ⁽¹⁾		
Dette bancaire	154 926 \$	0 \$
Dette à terme échéant à moins d'un an	1 961	1 961
	156 887	1 961
Dette à long terme ⁽¹⁾		
Dette bancaire à terme ⁽²⁾	0	0
Billets de premier rang non garantis, série A ⁽³⁾	103 500	103 500
Billets de premier rang non garantis, série B ⁽⁴⁾	34 500	34 500
Billets de premier rang non garantis, série C ⁽⁵⁾	0	69 000
Billets de premier rang non garantis, série D ⁽⁶⁾	0	158 700
Autres titres d'emprunt à long terme	7 886	7 886
	145 886	373 586
Impôts sur le revenu reportés	34 576	34 576
Part des actionnaires minoritaires	29 293	29 293
Avoir des actionnaires		
Capital-actions ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	394 341	418 041
Bénéfices non répartis	223 715	223 715
Redressement par suite de la conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère	(3 490)	(3 490)
	614 566	638 266
Total du capital	981 208 \$	1 077 682 \$

(1) Convertie à un taux de 1 \$ US = 1,38 \$ CA.

(2) Royal dispose auprès d'un consortium de banques de 400 millions de dollars en facilités de crédit renouvelables non garanties. Les facilités consistent en une facilité d'exploitation à 364 jours de 150 millions de dollars, pour les besoins du fonds de roulement, et en une facilité d'une durée de cinq ans de 250 millions de dollars, pour les acquisitions et les dépenses en immobilisations. La facilité d'exploitation à 364 jours porte intérêt à un taux de 22,5 points de base en sus des taux des acceptations bancaires ou au TIOL. La facilité à terme porte intérêt à un taux de 35 points de base en sus des taux des acceptations bancaires ou au TIOL.

(3) Les billets de premier rang non garantis, série A, portent intérêt à un taux de 7,17 % et échoient le 31 août 2006; le principal doit être remboursé à raison de 15 millions de dollars US par année à compter du 31 août 2002.

(4) Les billets de premier rang non garantis, série B, portent intérêt à un taux de 7,31 % et échoient le 31 août 2006.

(5) Les billets de premier rang non garantis, série C, portent intérêt à un taux de 6,84 % et échoient le 14 novembre 2002.

(6) Les billets de premier rang non garantis, série D, portent intérêt à un taux de 7,10 % et échoient le 14 novembre 2007.

(7) Une tranche de 2 200 000 options visant l'achat d'actions à droit de vote subalterne de la Société sera levée à la clôture du placement d'actions; cette opération procurera à la société un produit additionnel de 23,7 millions de dollars.

(8) Royal est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne, dont 17 635 444 actions à droit de vote multiple, représentant 85 % des droits de vote de la totalité des actions de Royal alors en circulation, et 64 439 950 actions à droit de vote subalterne, représentant 15 % des droits de vote de la totalité des actions de Royal alors en circulation, étaient en circulation à cette date. En outre, à cette date, 9 411 636 actions à droit de vote subalterne pouvaient être émises aux termes des régimes d'options d'achat d'actions des administrateurs, des dirigeants et des employés.

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE SOMMAIRE

Le tableau qui suit donne de l'information financière consolidée historique choisie de la Société pour les périodes et selon les dates indiquées. Les données financières pour les neuf mois arrêtés aux 30 juin 1997 et 1996 ont été tirées des états financiers consolidés non vérifiés de la Société. Les données financières pour les exercices terminés les 30 septembre 1996, 1995, 1994, 1993 et 1992 ont été tirées des états financiers consolidés vérifiés de la Société, qui ont été vérifiés par KPMG. Le sommaire de l'information financière doit être lu à la lumière de l'« Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation » ainsi que des états financiers consolidés de la Société. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR canadiens, lesquels diffèrent à certains égards des PCGR américains. Le lecteur est prié de se reporter à la note 20 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de la Société ainsi qu'à la note afférente aux états financiers consolidés non vérifiés de la Société pour obtenir un exposé des principaux écarts entre les PCGR canadiens et américains qui sont pertinents dans le cas de Royal.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	Neuf mois arrêtés aux 30 juin		Exercices terminés les 30 septembre				
	1997	1996	1996	1995	1994	1993	1992
	(non vérifié)						
Données tirées de l'état des résultats							
PCGR canadiens							
Chiffre d'affaires net	590 129 \$	460 058 \$	675 092 \$	535 053 \$	466 810 \$	368 388 \$	316 564 \$
Coût des marchandises vendues et frais d'exploitation	488 199	351 893	508 016	415 048	353 968	279 730	240 038
Marge d'exploitation	141 930	108 165	167 076	120 005	112 842	88 658	76 526
Amortissement	35 558	26 804	38 286	28 095	23 902	20 552	18 536
Intérêts débiteurs et frais de financement	7 077	6 679	8 191	9 895	17 597	20 387	19 771
Bénéfice d'exploitation	99 295	74 682	120 599	82 015	71 343	47 719	38 219
Primes accordées aux porteurs d'actions d'administrateur ⁽¹⁾	—	—	—	—	8 079	5 446	1 979
Éléments exceptionnels	—	—	—	—	(5 815)	—	—
Bénéfice avant les impôts sur le revenu et la part des actionnaires minoritaires	99 295	74 682	120 599	82 015	69 079	42 273	36 240
Impôts sur le revenu	35 202	26 351	43 500	29 131	21 328	15 220	12 147
Part des actionnaires minoritaires	780	817	1 394	864	2 168	734	722
Bénéfice net	63 313 \$	47 514 \$	75 705 \$	52 020 \$	45 583 \$	26 319 \$	23 371 \$
Bénéfice non dilué par action ⁽²⁾	0,79 \$	0,62 \$	0,98 \$	0,74 \$	0,84 \$ ⁽³⁾	n.d.	n.d.
Bénéfice dilué par action ⁽²⁾	0,78 \$	0,61 \$	0,96 \$	0,73 \$	0,84 \$ ⁽³⁾	n.d.	n.d.
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ⁽²⁾							
— non dilué	80 424	76 720	77 597	70 459	54 123	n.d.	n.d.
— dilué	88 447	85 276	87 172	79 015	54 123	n.d.	n.d.
PCGR américains							
Bénéfice premier par action ⁽²⁾ ..	0,73 \$	0,62 \$	0,97 \$	0,73 \$	0,83 \$ ⁽³⁾	n.d.	n.d.
Bénéfice dilué par action ⁽²⁾	0,72 \$	0,61 \$	0,95 \$	0,72 \$	0,83 \$ ⁽³⁾	n.d.	n.d.
Autres données							
Pourcentage de la marge d'exploitation	24,1 %	23,5 %	24,7 %	22,4 %	24,2 %	24,1 %	24,2 %
Rentrées nettes liées à l'exploitation ⁽⁴⁾	103 806 \$	76 720 \$	118 741 \$	89 486 \$	64 576 \$	47 938 \$	44 316 \$
Dépenses en immobilisations ...	155 249	73 483	99 980	94 517	48 802	33 044	27 276
Données tirées du bilan (à la fin de la période) ⁽⁵⁾							
Total de l'actif	1 122 838 \$	786 549 \$	835 998 \$	580 559 \$	441 517 \$	381 286 \$	338 561 \$
Total de la dette	302 773	180 530	148 314	143 913	209 326	212 212	216 077
Part des actionnaires minoritaires	29 293	5 766	6 426	4 949	15 955	9 855	8 787
Avoir des actionnaires	614 566	503 836	532 370	336 665	113 666	72 523	47 341
Total de la dette/total de la capitalisation ⁽⁶⁾	32,0 %	26,2 %	21,6 %	29,6 %	61,8 %	72,0 %	79,4 %

- (1) Sommes versées avant le premier appel public à l'épargne de la Société, en novembre 1994.
- (2) Royal s'est transformée en société ouverte en novembre 1994 et, par conséquent, aucune donnée par action n'existe pour les exercices terminés les 30 septembre 1993 et 1992.
- (3) Le bénéfice par action, compte tenu et non tenu de l'effet de dilution, selon les PCGR canadiens et américains, est réduit dans chaque cas de 0,10 \$ sur une base pro forma. La Société a dressé un état consolidé pro forma des résultats pour l'exercice terminé le 30 septembre 1994 qui tient compte, par suite du premier appel public à l'épargne de la Société, d'un régime de primes fondées sur le bénéfice à l'intention des employés et de l'acquisition de la participation minoritaire qu'elle ne détenait pas déjà dans Plastibec Ltée.
- (4) Bénéfice avant la part des actionnaires minoritaires, auquel s'ajoutent les éléments sans incidence sur les liquidités.
- (5) Les PCGR américains n'ont pas une incidence importante sur les données tirées du bilan.
- (6) Avant le premier appel public à l'épargne de la Société, les avances des actionnaires étaient traitées comme si elles constituaient une dette; après quoi, il n'y a eu plus aucune avance des actionnaires.

ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Les principales activités de Royal sont la fabrication et la vente de matériaux et de systèmes de construction en PCV extrudé; elle vend ses produits aux secteurs de la rénovation et de la construction de nouvelles habitations sur les marchés nord-américains et, depuis peu, les marchés d'autres continents. Royal est reconnue dans son industrie pour son esprit d'innovation, pour le rôle que la technologie joue dans sa croissance et pour ses coûts de production peu élevés.

Résultats d'exploitation

L'analyse par la direction qui suit porte sur les activités de la Société pour les périodes de neuf mois arrêtées aux 30 juin 1997 et 1996, et les exercices terminés les 30 septembre 1996, 1995 et 1994; l'analyse se fonde sur les états financiers consolidés de la Société, auxquels le lecteur est prié de se reporter.

La société exerce des activités principalement en Amérique du Nord dans le secteur de la construction, qui subit des fluctuations saisonnières. Par conséquent, Royal réalise environ les trois cinquièmes de son chiffre d'affaires net et de sa marge d'exploitation ainsi qu'environ les trois quarts de son bénéfice net au cours des deux derniers trimestres de son exercice. En pourcentage du chiffre d'affaires, les ventes, la marge d'exploitation et le bénéfice net sont depuis toujours significativement différents, dans les premiers trimestres ou par trimestre, des montants ou des taux annualisés.

Le tableau qui suit présente les postes de l'état des résultats en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des trois exercices les plus récents et des périodes de neuf mois arrêtées aux 30 juin 1997 et 1996. Le lecteur est prié de prendre note que la date de fin d'exercice de la Société est le 30 septembre.

	Neuf mois arrêtés aux 30 juin		Exercices terminés les 30 septembre		
	1997	1996	1996	1995	1994
Chiffre d'affaires net	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Coût des marchandises vendues et frais d'exploitation	75,9	76,5	75,3	77,6	75,8
Marge d'exploitation	24,1	23,5	24,7	22,4	24,2
Amortissement	6,0	5,8	5,7	5,3	5,1
Intérêts débiteurs et frais de financement	1,2	1,5	1,2	1,8	3,8
Primes accordées aux porteurs d'actions d'administrateur et éléments exceptionnels	—	—	—	—	0,5
Bénéfice avant les impôts sur le revenu et la part des actionnaires minoritaires	16,8	16,2	17,9	15,3	14,8
Impôts sur le revenu	5,0	5,7	6,4	5,4	4,6
Part des actionnaires minoritaires	(0,1)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,5)
Bénéfice net	10,7 %	10,3 %	11,2 %	9,7 %	9,8 %

Comparaison des périodes de neuf mois arrêtées aux 30 juin 1997 et 1996

Le chiffre d'affaires net pour la période de neuf mois arrêtée au 30 juin 1997 s'est accru de 28 % pour atteindre 590,1 millions de dollars, par rapport au chiffre d'affaires de 460,1 millions de dollars inscrit

pour la période correspondante de 1996. Une croissance d'au moins 10 % a été enregistrée dans les secteurs des profilés sur devis, des stores verticaux, des revêtements et de la tuyauterie et autres produits. La croissance de 49 % enregistrée dans le secteur de la tuyauterie et autres produits reflète la croissance continue du Groupe des technologies de la construction et les récentes acquisitions, soit Plastic Trends et Baron Metal. La hausse globale du chiffre d'affaires était principalement attribuable à la croissance des volumes des ventes dans toutes les divisions en exploitation, du fait de la stabilité relative des prix de vente au cours de la période.

La diversification à l'extérieur du Canada s'est poursuivie. Pour la période de neuf mois arrêtée au 30 juin 1997, les ventes réalisées aux États-Unis ont représenté 58 % du chiffre d'affaires total, contre 55 % pour la période correspondante de 1996; les ventes réalisées au Mexique et dans d'autres régions sont passées de 4 % à 7 % du chiffre d'affaires total. Cette hausse est conforme aux plans de la société, qui vise à réduire l'incidence des fluctuations saisonnières du secteur de la construction sur les résultats de Royal. En outre, en pourcentage du chiffre d'affaires net total, le secteur de la tuyauterie et autres produits de Royal s'est accru pour atteindre 24 %, contre 20 % pour la période correspondante de neuf mois de 1996, ce qui reflète la croissance du Groupe des technologies de la construction de Royal et l'acquisition de Baron Metal et de Plastic Trends.

Pour la période de neuf mois arrêtée au 30 juin 1997, la marge d'exploitation s'est accrue pour atteindre 24,1 % du chiffre d'affaires, contre 23,5 % pour la période correspondante de 1996. La hausse était principalement attribuable à la croissance des volumes des ventes dans toutes les divisions en exploitation. Le coût des matières premières en pourcentage du chiffre d'affaires a diminué, passant de 42,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent à 42,5 %. Le coût de la main-d'oeuvre en pourcentage du chiffre d'affaires a augmenté pour s'établir à 13,2 %, contre 12,2 % en 1996. Cette hausse était attribuable à la main-d'oeuvre accrue à laquelle la Société a dû avoir recours, au cours des deux premiers trimestres, pour accroître ses stocks afin de répondre à la demande accrue du printemps et de l'été, et pour constituer les stocks des entreprises en phase de démarrage. La croissance des volumes des ventes au cours de la période a permis de réduire les coûts indirects par produit, ce qui a eu pour effet de réduire les autres coûts de fabrication, qui, en pourcentage du chiffre d'affaires, sont passés de 9,9 % en 1996 à 9,3 %. De même, les volumes des ventes accrus ont eu un effet favorable sur les frais de vente et les frais généraux et administratifs, qui, en pourcentage du chiffre d'affaires, ont reculé de 0,4 % par rapport à 1996.

En pourcentage du chiffre d'affaires, la dotation aux amortissements s'est établie à 6,0 %, contre 5,8 % en 1996. Il s'agissait d'une hausse de 8,8 millions de dollars par rapport aux 26,8 millions de dollars inscrits à la période correspondante de 1996; cette hausse était attribuable à l'accroissement de la capacité de production des divisions des profilés sur devis, des stores verticaux, des systèmes de construction et de soutien, ainsi qu'à l'amortissement de l'écart d'acquisition et autres éléments d'actif, qui a compté pour 50 % de la croissance en dollars.

Les intérêts débiteurs et les frais de financement ont continué de fléchir en pourcentage du chiffre d'affaires, s'établissant à 1,2 %, contre 1,5 % l'exercice précédent. En dollars, les intérêts débiteurs ont augmenté (soit 0,4 million de dollars de plus que les 6,7 millions de dollars inscrits l'exercice précédent) en raison d'un recours accru aux emprunts. Royal a financé son programme de dépenses en immobilisations au moyen de ses flux de trésorerie et de prélèvements sur sa facilité de crédit bancaire.

Le bénéfice net a augmenté de 15,8 millions de dollars, ou 33 %, pour atteindre un sommet inégalé de 63,3 millions de dollars, ou 10,7 % du chiffre d'affaires, comparativement à 47,5 millions de dollars, ou 10,3 % du chiffre d'affaires net, en 1996. Le bénéfice non dilué par action, pour la période de neuf mois arrêtée au 30 juin 1997, a été de 0,79 \$, soit une hausse de 27 % par rapport au bénéfice par action de 0,62 \$ inscrit pour 1996.

Comparaison des exercices terminés les 30 septembre 1996 et 1995

En 1996, le chiffre d'affaires net a atteint 675,1 millions de dollars, augmentant ainsi de 26 %, ou de 140,0 millions de dollars, par rapport à 1995. La division des stores verticaux a contribué pour 75 millions de dollars à cette hausse, principalement en raison de l'acquisition de Novo Industries, Inc., en novembre

1995. Compte non tenu de cette acquisition, la hausse nette du chiffre d'affaires d'un exercice à l'autre a été de 12 %; cette hausse dépassait la croissance du marché de la rénovation dans son ensemble, la division des profilés sur devis ayant enregistré la plus forte croissance au chapitre des ventes, qui s'étaient accrues de 21 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires a crû essentiellement par suite de la hausse des volumes des ventes de toutes les divisions en exploitation, mais sa croissance a été en partie contrebalancée par le fait que la société a dû baisser ses prix de vente pour rester concurrentielle et accroître sa part de marché.

Les volumes de ventes du Groupe des produits de la construction ont progressé de 32 % par rapport à l'exercice précédent, du fait que Royal ait élargi la part de marché des divisions des profilés sur devis, des stores verticaux et des revêtements.

Les ventes par région géographique reflètent les ventes réalisées aux États-Unis, qui, en pourcentage du chiffre d'affaires total, se sont accrues pour atteindre 55 %, contre 50 % en 1995, et les ventes réalisées au Mexique et dans d'autres régions, qui ont atteint 6 % du chiffre d'affaires, contre 2 % en 1995. La croissance a été vigoureuse sur tous les marchés géographiques de Royal, le marché canadien ayant affiché une croissance de 6 %, le marché des États-Unis, une croissance de 154 %, et les autres marchés, une croissance de 188 %. Les ventes réalisées aux États-Unis se sont accrues de façon importante par suite de l'acquisition de Novo Industries, Inc. et du déménagement de l'usine de revêtements Royalguard au Tennessee. La croissance des ventes réalisées dans les autres secteurs géographiques découlait de la mise en état de production commerciale du système, de l'acquisition d'American Building Products (qui exerce principalement ses activités en Pologne), de l'acquisition de Novo Europe, aux Pays-Bas, et de la croissance des ventes d'Advance Profiles, au Mexique.

En 1996, la marge d'exploitation s'est établie à 24,7 %, contre 22,4 % en 1995. Cette hausse était principalement attribuable à la baisse du coût des matières premières, qui, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, s'est établi à 42,6 %, contre 45,3 % en 1995. Grâce à son degré élevé d'intégration verticale, Royal peut partager ses coûts indirects fixes sur une gamme de produits de plus en plus diversifiée. La Société a accru ses marges en étant plus efficiente sur le plan de la production (pour ce faire, elle a notamment accru sa capacité de production et utilisé ses matières premières de façon plus efficiente) et en absorbant davantage les coûts fixes grâce à la croissance des volumes de ventes. Les coûts de la main-d'oeuvre en pourcentage du chiffre d'affaires ont été stables, soit 12,2 %. L'utilisation plus efficiente de la main-d'oeuvre dans les divisions de base a été contrebalancée par les frais de démarrage associés au lancement commercial du système. Ce lancement a entraîné d'autres coûts de fabrication qui, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, ont atteint 9,6 %, contre 8,6 % en 1995.

En pourcentage du chiffre d'affaires, la dotation aux amortissements s'est établie à 5,7 %, ce qui représente une légère hausse comparativement au taux de 5,3 % enregistré en 1995. La dotation aux amortissements s'est accrue de 10,2 millions de dollars par rapport aux 28,1 millions de dollars inscrits à la période correspondante de 1995; cette hausse était attribuable à l'accroissement de la capacité de production (principalement dans les divisions des profilés sur devis et des revêtements) et à l'amortissement du fonds commercial acquis, qui a compté pour 35 % de la croissance en dollars.

En pourcentage du chiffre d'affaires, les intérêts débiteurs et les frais de financement ont fléchi, pour s'établir à 1,2 % en 1996, contre 1,8 % en 1995. Les intérêts débiteurs ont baissé de 1,7 million de dollars (ils étaient de 9,9 millions de dollars l'exercice précédent) en raison de la baisse des taux d'intérêt et des soldes d'emprunt moyens au cours de 1996. Au cours de l'exercice, la dette à long terme a diminué de 4,4 millions de dollars par rapport à 1995. En août 1996, la société a émis pour 100 millions de dollars US de billets de premier rang non garantis à 10 ans, portant intérêt à des taux allant de 7,17 % à 7,31 %. Le produit a été affecté au financement des achats d'immobilisations et au remboursement des emprunts contractés aux termes des facilités de crédit renouvelables de la Société.

En 1996, le bénéfice net a augmenté de 23,7 millions de dollars, ou 46 %, pour atteindre un sommet inégalé de 75,7 millions de dollars, ou 11,2 % du chiffre d'affaires, comparativement à 52,0 millions de dollars, ou 9,7 % du chiffre d'affaires net, en 1995.

Bien que, pour l'exercice terminé le 30 septembre 1996, le nombre moyen pondéré d'actions ait augmenté d'environ 7,1 millions, pour atteindre 77,6 millions (70,5 millions en 1995), le bénéfice par action a été de 0,98 \$, soit une hausse de 32 % par rapport à celui de 0,74 \$ inscrit en 1995.

Comparaison des exercices terminés les 30 septembre 1995 et 1994 ⁽¹⁾

En 1995, le chiffre d'affaires net a augmenté de 68,3 millions de dollars pour s'établir à 535,1 millions de dollars, soit une hausse de 15 % par rapport à 1994. En 1995, le chiffre d'affaires de Royal a continué de progresser malgré le ralentissement de la croissance des ventes dans l'industrie, ce qui démontre la capacité de la Société d'accroître sa part de marché. La plus forte contribution au chiffre d'affaires provient des secteurs des revêtements et des profilés sur devis, qui ont contribué pour 20 % et 13 % respectivement, par suite de la croissance des volumes des ventes dans ces secteurs.

En 1995, en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge d'exploitation a accusé un léger recul, pour s'établir à 22,4 %, contre 24,2 % en 1994. Les prix de la résine de PCV, qui représente une part importante du coût des marchandises vendues, ont augmenté considérablement par rapport à 1994, la demande ayant dépassé la capacité de production des fournisseurs. Cependant, la Société a pu contrebalancer cette hausse en améliorant son efficience sur le plan de la production (elle a notamment accru sa capacité de production) et sur le plan de l'utilisation des matières premières (même compte tenu de la production commerciale, sur un exercice complet, de la nouvelle usine d'additifs chimiques) et en absorbant davantage les coûts fixes grâce à la croissance des volumes de ventes.

En pourcentage du chiffre d'affaires, la dotation aux amortissements s'est établie à 5,3 % en 1995, ce qui représente une légère hausse comparativement au taux de 5,1 % enregistré en 1994. La dotation aux amortissements s'est accrue de 4,2 millions de dollars par rapport aux 23,9 millions de dollars inscrits en 1994; cette hausse était attribuable à l'accroissement de la capacité de production (principalement dans les divisions des profilés sur devis et des matériaux) et à l'amortissement de l'écart d'acquisition relatif à la participation minoritaire dans Plastibec, acquise en novembre 1994 (qui a compté pour 18 % de la croissance en dollars de 1995).

En pourcentage du chiffre d'affaires, les intérêts débiteurs et les frais de financement ont fléchi, s'établissant à 1,8 % en 1995, contre 3,8 % en 1994. Les intérêts débiteurs ont baissé de 7,7 millions de dollars (ils étaient de 17,6 millions de dollars en 1994) en raison de l'affectation du produit du premier appel public à l'épargne de la Société, au cours du premier trimestre de 1995, et de la croissance des flux de trésorerie générés tout au long de l'exercice.

En 1995, le bénéfice net a augmenté de 11,9 millions de dollars, ou 30 %, pour atteindre un sommet inégalé de 52,0 millions de dollars, ou 9,7 % du chiffre d'affaires net, comparativement à 40,1 millions de dollars, ou 8,6 % du chiffre d'affaires net, en 1994.

Liquidités et ressources en capital

Rentrées nettes liées à l'exploitation ⁽²⁾

Pour la période de neuf mois arrêtée au 30 juin 1997, les rentrées nettes liées à l'exploitation de la Société ont totalisé 103,8 millions de dollars, ou 1,29 \$ par action, soit une hausse de 27,1 millions de dollars, ou 35 %, par rapport aux 76,7 millions de dollars, ou 1,00 \$ par action, inscrits pour la période correspondante de 1996.

Pour l'exercice 1996, les rentrées nettes liées à l'exploitation de la Société se sont élevées à 118,7 millions de dollars, ou 1,53 \$ par action, en hausse de 29,2 millions de dollars, ou 33 %, par rapport aux 89,5 millions de dollars, ou 1,27 \$ par action, inscrits pour 1995. Pour la période de trois ans terminée le 30 septembre 1996, les rentrées nettes liées à l'exploitation de Royal ont totalisé 272 millions de dollars, soit une moyenne annuelle de 91 millions de dollars. Pour l'exercice 1998, la Société estime

⁽¹⁾ La Société a dressé un état consolidé pro forma des résultats pour l'exercice terminé le 30 septembre 1994 qui tient compte, par suite du premier appel public à l'épargne de la Société, d'un régime de primes fondées sur le bénéfice à l'intention des employés et de l'acquisition de la participation minoritaire qu'elle ne détenait pas déjà dans Plastibec Ltée.

⁽²⁾ Bénéfice avant la part des actionnaires minoritaires, auquel s'ajoutent les éléments sans incidence sur les liquidités.

que les rentrées nettes liées à l'exploitation de Royal devraient continuer à progresser et constitueront la principale source de fonds devant être affectés aux activités d'investissement.

Fonds de roulement

Pour l'exercice 1997, la direction a fait des prélèvements sur la tranche à court terme des facilités de crédit bancaire de la Société, pour satisfaire la totalité de ses besoins en liquidités, afin de tirer parti des taux moins élevés exigés sur de la dette à court terme. La Société peut rembourser sa dette à court terme en faisant des prélèvements sur sa facilité de crédit bancaire à terme lorsqu'elle le juge approprié, ce qui lui permet d'améliorer la situation de son fonds de roulement. De plus, la Société touchera les fonds provenant de l'émission des billets, série 1997, en novembre 1997 et prévoit recevoir le produit de l'émission d'actions à droit de vote subalterne par suite de la levée des options octroyées antérieurement; ce produit sera affecté au remboursement de la quasi-totalité de l'encours de la dette à court terme que la Société a contractée aux termes de sa facilité de crédit, le solde devant être investi dans des dépôts à court terme du marché monétaire.

Au 30 septembre 1996, le fonds de roulement s'élevait à 164,9 millions de dollars, contre 46,9 millions de dollars au 30 septembre 1995. Cette hausse était principalement attribuable au remboursement de la dette bancaire à court terme au moyen du produit tiré de titres d'emprunt à long terme, des rentrées nettes liées à l'exploitation et du produit de l'émission d'actions autodétenues en mars 1996.

La direction s'applique encore à réduire le montant des débiteurs et des stocks. En 1996, le délai moyen de recouvrement des créances s'est accru de 11 % (principalement en raison de la croissance importante des ventes au quatrième trimestre), hausse qui a été en partie contrebalancée par une baisse de 7 % du délai moyen de rotation des stocks.

Dépenses en immobilisations

Pour la période de neuf mois arrêtée au 30 juin 1997, les dépenses en immobilisations ont totalisé 155,2 millions de dollars, contre 73,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Un montant d'environ 74 millions de dollars a été affecté à des travaux d'agrandissement ou de construction de bâtiments qui visaient à accroître la capacité de production de la Société; de ce montant, une tranche de 20 millions de dollars a été consacrée au Groupe des technologies de la construction. Les dépenses en matériel et outillage ont été réparties comme suit : environ 50 millions de dollars pour le Groupe des produits de la construction et 30 millions de dollars pour le Groupe des technologies de la construction.

Pour 1996, les dépenses en immobilisations visaient la croissance de la capacité de production de la division des profilés sur devis (environ 36 % des dépenses en immobilisations de l'exercice), ainsi que de celle de l'usine de revêtements de Royal qui a été déménagée au Tennessee. À Toronto, la Société a mené à terme les travaux de construction de l'immeuble de 300 000 pieds carrés qui abritera désormais l'établissement canadien de fabrication du Groupe des technologies de la construction, un centre de recherche et de développement ainsi que le siège social de la Société.

En novembre 1995, la Société a acquis Novo Industries, Inc. et Novo Europe B.V. (collectivement, « Novo »). Novo est un fabricant de stores verticaux situé au Texas et possédant des centres de distribution en Californie, en Floride, en Illinois, au New Jersey et aux Pays-Bas. Le prix d'achat net de Novo totalisait 60,1 millions de dollars US, dont 80 % a été réglé au comptant et 20 % au moyen du produit de l'émission d'actions à droit de vote subalterne. En février 1996, la Société a acquis une participation majoritaire dans American Building Products Inc., distributeur de revêtements en Europe de l'Est disposant de 20 centres de distribution en Pologne.

Pour l'exercice 1998, compte non tenu des acquisitions, la Société prévoit investir environ 175 millions de dollars dans des immobilisations, principalement en vue d'accroître la capacité de production du Groupe des produits de la construction et de construire de nouvelles installations pour le Groupe des technologies de la construction. Les installations de fabrication du système en Argentine et

en Colombie ainsi que les ajouts aux immobilisations actuellement en cours de construction au Mexique et en Chine devraient être mis en état d'utilisation productive au cours du premier semestre de 1998.

Royal étudie activement plusieurs autres occasions d'affaires dans le but de renforcer et d'améliorer ses chances de croissance future, et dans le but d'agrandir les divisions en exploitation existantes. Ces nouvelles entreprises, qu'elles soient acquises ou lancées, devraient être financées au moyen des rentrées nettes liées à l'exploitation, du fonds de roulement et des facilités de crédit bancaire dont la Société dispose actuellement.

Dette à long terme et instruments financiers

En août 1996, la Société a émis pour 100 millions de dollars US de billets de premier rang non garantis à dix ans; le produit de l'émission a été affecté au remboursement d'emprunts que la Société avait contractés aux termes de ses facilités de crédit bancaire renouvelables. En décembre 1996, le consortium de banques avec lesquelles la Société fait affaire a convenu de porter à 400 millions de dollars les facilités de crédit et d'en réduire les taux d'intérêt. Le ratio de la dette à long terme totale à la capitalisation totale de la Société était de 32 % au 30 juin 1997.

En novembre 1997, la Société mènera à terme le financement des billets de premier rang non garantis à 5 et 10 ans d'une valeur de 165 millions de dollars US. Le produit de ce financement servira à rembourser une dette de 100 millions de dollars US, soit la quasi-totalité des prélèvements libellés en dollars américains impayés aux termes des facilités de crédit bancaire renouvelables de Royal, le solde devant être investi dans des dépôts à court terme du marché monétaire. Les liquidités devraient être affectées au financement d'une partie des dépenses en immobilisations et du programme d'acquisitions que Royal prévoit mener à bien au cours de l'exercice 1998. Royal peut recourir à ses facilités de crédit bancaire, dont le montant autorisé restera inchangé à 400 millions de dollars, pour financer ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses en immobilisations, ses acquisitions et d'autres besoins généraux.

La direction est d'avis que les rentrées nettes prévues liées à l'exploitation de Royal et le crédit dont elle dispose aux termes des mécanismes de financement du fonds de roulement et de financement à terme qui ont été conclus seront suffisants pour financer les besoins de son fonds de roulement et de son programme de dépenses en immobilisations, y compris les acquisitions éventuelles d'entreprises qui sont actuellement à l'étude, de même que pour assurer le service de la dette, y compris les fluctuations saisonnières afférentes à ces divers éléments.

ACTIVITÉ

Aperçu

Royal est issue de la fusion, le 25 novembre 1994, sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, du Groupe Plastiques Royal Limitée et de Steelewood Acquisition Inc. qui ont poursuivi leur existence sous la dénomination de Le Groupe Plastiques Royal Limitée. Le 14 février 1997, Royal a changé sa dénomination de Le Groupe Plastiques Royal Limitée pour sa dénomination actuelle. Le siège social de Royal est situé au 1 Royal Gate Boulevard, Woodbridge (Ontario) Canada L4L 8Z7. Son numéro de téléphone est le (905) 264-0701, et son numéro de télécopieur, le (905) 264-0702.

Royal est l'une des plus grandes entreprises nord-américaines d'extrusion de produits de construction en PCV qui dessert les marchés de la rénovation et de la nouvelle construction. Royal est une société à base de technologie, innovatrice et en pleine expansion, et elle croit être un producteur à faible coût au sein de l'industrie. Les produits de construction de la Société comprennent les profilés sur devis (utilisés surtout pour les cadres de fenêtres), les stores verticaux, les revêtements, les tuyaux et les portes. Par l'intermédiaire de son groupe des technologies de la construction, Royal fabrique aussi The Royal Building System^{MC} (« Système »), des fondations, des garages et des cabanons. Royal exploite plus de 80 entreprises détenues en propriété exclusive ou en copropriété, principalement au Canada et aux États-Unis, ainsi que d'autres installations en Argentine, en Colombie, en Italie et au Mexique. Au cours des cinq derniers exercices, les revenus et le bénéfice net de Royal ont augmenté à un taux composé annuel de 21 % et de 36 %, respectivement. Au cours de la période de neuf mois arrêtée au 30 juin 1997, les revenus et le bénéfice net ont respectivement augmenté de 28 % et de 33 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, pour s'établir à 590 millions de dollars et à 63 millions de dollars, respectivement.

Le vinyle gagne en popularité à l'échelle mondiale pour une grande variété d'applications dans le domaine des produits de construction en raison de la plus grande qualité des produits à base de PCV, de ses propriétés thermiques, de sa résistance à la corrosion, du peu d'entretien qu'il nécessite, de son coût moins élevé et de sa durabilité. Le PCV devrait continuer à gagner sur la part du marché occupée par les matériaux de construction traditionnels, particulièrement l'aluminium et le bois, et soutenir des taux de croissance permanents supérieurs à la croissance de l'ensemble des dépenses dans le domaine de la construction. La demande de produits de construction en PCV devrait généralement augmenter en Amérique du Nord à un taux composé annuel de 5 % à 7 % entre 1997 et 2000. Royal croit être bien placée pour tirer parti de cette augmentation de la demande. Elle croit aussi que la pénurie de logements dans bon nombre de pays moins développés lui procurera d'importantes occasions additionnelles.

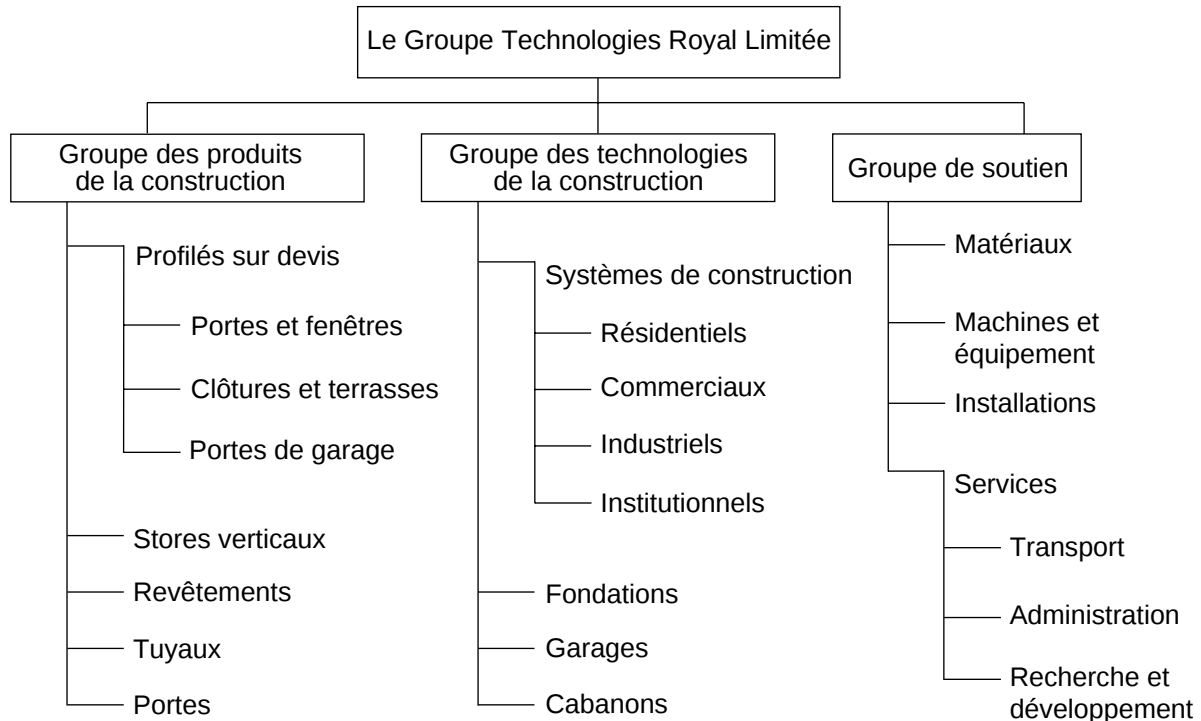
Royal fabrique et vend une gamme diversifiée de produits de construction en PCV et elle occupe une position importante sur les marchés auxquels s'adressent ses produits déjà établis. Elle est le chef de file nord-américain de la fabrication de profilés sur devis, qu'elle vend surtout à des fabricants régionaux et nationaux de portes et fenêtres. Le chiffre d'affaires tiré des profilés sur devis a augmenté considérablement par suite de l'amélioration des conditions des marchés des systèmes de portes et fenêtres dans l'ensemble, et de la préférence particulière accordée aux systèmes en vinyle. Royal est aussi le plus important fabricant de stores verticaux et un des dix plus importants fabricants de revêtements en vinyle d'Amérique du Nord. De plus, Royal est le deuxième producteur en importance de tuyaux en PCV et en ABS du Canada. Elle a récemment lancé sur le marché des portes de garage, des clôtures et des terrasses qui ont reçu un accueil favorable. Elle prévoit une forte croissance des nouveaux produits au fur et à mesure qu'elle pénétrera les marchés existants et nouveaux et qu'elle accroîtra la gamme déjà variée d'applications de ses produits.

Le produit le plus révolutionnaire de Royal est le Système, système de construction innovateur et breveté en polymère à base de vinyle qui fournit une solution de rechange économique et ne nécessitant pas d'entretien à la construction traditionnelle en bois et briques. Le Système est utilisé pour construire une vaste gamme de structures résidentielles, commerciales, industrielles et institutionnelles. Ce système de haute technologie en polymère à base de vinyle présente une stabilité à la chaleur et à la lumière et une intégrité structurale qu'on ne retrouve pas dans les produits en PCV usuels. Le Système

est non seulement durable et résistant aux intempéries, mais il respecte aussi des tolérances de fabrication précises permettant d'assurer un bon assemblage des composantes et, par conséquent, l'intégrité de la structure. Royal possède une usine de 200 000 pieds carrés au Canada pour fabriquer et distribuer le Système, et sa capacité lui permettrait de réaliser des revenus annuels d'environ 100 millions de dollars US aux prix actuels du marché. De plus, Royal a formé des coentreprises pour fabriquer le Système en Argentine, en Colombie, en Chine, en Pologne et aux Philippines. Lorsqu'elle ne compte pas d'entreprise dans un pays étranger, Royal a pour stratégie de former des coentreprises avec des partenaires locaux qui peuvent apporter des biens et des relations stratégiques à la coentreprise (comme la connaissance du marché local et des relations avec les gouvernements) et dont la participation peut réduire le risque auquel Royal s'expose en réduisant la part de l'investissement nécessaire supportée par Royal. Royal compte actuellement des usines au Canada, en Argentine et en Colombie, et elle prévoit mettre en service d'autres usines en Chine et au Mexique au cours de la dernière partie de l'année civile 1997. De plus, Royal a choisi l'emplacement où elle prévoit ériger une usine en Pologne, et elle en a entrepris les plans de conception.

Royal exerce ses activités par l'intermédiaire de trois groupes : le groupe des produits de la construction, le groupe des technologies de la construction et le groupe de soutien. Le groupe des produits de la construction s'occupe de la fabrication et de la vente de produits de construction en PCV. Le groupe des technologies de la construction s'occupe du développement, de la fabrication et de la mise en marché du Système et des produits connexes. Le groupe de soutien comprend quatre unités d'exploitation, servant principalement à l'usage de Royal : l'obtention de matières et la fabrication de matériaux; la conception et la fabrication des machines, de l'équipement et de l'outillage; la conception, la construction et la gestion des installations; et les services (principalement des services de transport, des services administratifs et des services de recherche et développement).

Le tableau suivant illustre la structure des exploitations de Royal :



Royal s'est affirmée comme chef de file de la fourniture de produits de construction en PCV innovateurs et de grande qualité, et elle est un producteur à faible coût au sein de l'industrie grâce aux atouts suivants :

- L'innovation sur le plan technologique.** Royal dispose de plusieurs avantages sur le plan technologique, dont la formulation de ses propres composés, le recyclage des matériaux, la conception et la fabrication des machines, des compétences en outillage et en extrusion ainsi que la conception de nouveaux produits et les nouvelles applications. Les technologies exclusives dont Royal dispose en matière de matériaux et de procédés lui confèrent un avantage concurrentiel dans son secteur d'activité et lui permettent d'être un chef de file de l'industrie dans le domaine du développement de nouveaux produits.
- L'intégration verticale.** Royal fabrique plusieurs de ses additifs chimiques, elle produit une bonne partie de ses propres composés à partir de résine et elle voit à la conception et à la construction d'une bonne partie de son équipement et de ses installations de production. Cette intégration verticale la protège de certaines fluctuations des prix des matières premières, lui confère des avantages exclusifs sur le plan de la fabrication et améliore la souplesse de l'ensemble de ses activités.
- Les nouveaux produits.** Royal a régulièrement lancé de nouveaux produits au cours des deux dernières années, entre autres des cabanons, des garages, des fondations de sous-sol isolées, des portes de garage, des clôtures et des terrasses. Certains détaillants comme Home Depot, Menards et Builder's Square/Hechingers connaissent une forte demande de cabanons fabriqués par Royal, et cette dernière accroît actuellement sa capacité de fabrication dans ce secteur. Les autres produits nouveaux lancés par Royal ont également reçu un accueil favorable sur le marché. Royal a conçu et construit des structures de lave-auto utilisant le Système pour la compagnie Shell Oil en un certain nombre d'emplacements aux États-Unis. Shell a commandé plusieurs autres unités, et elle envisage d'utiliser la technologie du Système pour d'autres applications. En outre, la Société a mis au point une porte coulissante légère et très résistante pour les semi-remorques, laquelle est actuellement mise à l'essai sur plus de 200 portes.

- **L'équipe de direction.** L'esprit d'innovation qui existe au sein de Royal tient en grande partie à l'expérience en matière de fabrication d'outillage de M. De Zen, son président du conseil et chef de la direction. En 1970, M. De Zen a fondé Royal comme fabricant de produits de construction en PCV axé sur les innovations technologiques en matière d'outillage. C'est cet accent sur les innovations technologiques en matière d'outillage et de procédés de fabrication qui permet à Royal de maintenir sa position concurrentielle et qui suscite de nouvelles idées et de nouveaux produits comme le Système. Royal possède également une équipe de direction expérimentée et motivée tant au niveau du siège social que dans ses secteurs de produits. Chacune des unités d'exploitation distinctes de la Société est exploitée en tant que centre de profits indépendant, le partage des bénéfices et la responsabilité des résultats étant directement fonction de l'efficacité d'exploitation de chaque usine. La direction est propriétaire majoritaire de la Société, et elle le demeurera après le placement d'Actions et le placement de DECS, et environ 14 % des employés de la Société détiennent et continueront de détenir des options visant environ 10 % des actions de la Société.

Stratégie d'entreprise

La stratégie d'entreprise de Royal consiste à maintenir sa position de fournisseur de premier plan de produits de construction en PCV et de technologies connexes grâce aux initiatives suivantes :

- **La pénétration accrue des marchés nord-américains.** Royal prévoit maintenir sa position de chef de file et continuer à renforcer la part du marché nord-américain détenue par ses produits déjà établis en accroissant les ventes et la couverture de son réseau de distribution.
- **Le lancement d'autres produits nouveaux.** Royal a l'intention de continuer à étendre ses activités à de nouveaux secteurs de produits et à mettre au point d'autres applications pour les produits de construction en PCV. En règle générale, Royal n'exploitera ces possibilités que lorsqu'elle estimera pouvoir en retirer un avantage permanent. Plusieurs nouveaux produits ont récemment été lancés, dont des cabanons, des garages, des fondations isolées pour sous-sols, des portes de garage, des clôtures et des terrasses.
- **L'expansion internationale.** Royal compte étendre la vente et la distribution de ses produits existants à de nouveaux marchés géographiques comme ceux de l'Amérique du Sud, de l'Europe et des pays côtiers du Pacifique. Dans la plupart des cas, elle prévoit s'implanter dans les nouveaux marchés où elle n'exerce pas encore d'activités en formant des partenariats afin de minimiser les risques et de tirer parti des compétences locales.
- **L'accroissement des ventes et des applications du Système.** Royal prévoit tirer parti du succès initial du Système et ouvrir des centres de vente et/ou des installations de production commerciale dans certains marchés comme ceux de l'Amérique du Sud, de l'Europe et des pays côtiers du Pacifique. L'utilisation du Système continuera à être développée de manière qu'elle s'étende non seulement à des applications résidentielles mais aussi à des applications commerciales, industrielles et institutionnelles.

En plus de développer de nouveaux marchés, Royal a récemment fait l'acquisition d'un certain nombre d'entreprises et entrepris plusieurs démarrages qui permettront d'augmenter encore davantage les ventes de produits clés, d'améliorer la distribution, d'accroître l'intégration verticale et d'ajouter des technologies de fabrication perfectionnées. Le prix d'achat moyen des entreprises récemment acquises par Royal a été de l'ordre de 11 millions de dollars.

En janvier 1997, Royal a conclu plusieurs alliances importantes en Chine et aux Philippines. En Chine, le Groupe national chinois de promotion immobilière (« GCPI »), qui est l'agence de promotion immobilière du gouvernement chinois, s'est engagé à acquérir une participation de 10 % dans la coentreprise chinoise de Royal. Le GCPI est le plus important constructeur d'habitations de Chine et il est à l'origine d'environ 20 % des habitations résidentielles construites en Chine au cours des 14 dernières années. Aux Philippines, Royal a mis sur pied une coentreprise de fabrication qui devrait être menée à bien vers le milieu de 1998, et elle a conclu une entente visant l'aménagement d'un lotissement de 2 160 unités résidentielles utilisant le Système.

En février 1997, Royal a acquis la société Baron Metals Industries Inc., fabricant de portes industrielles d'Ontario, ce qui lui a permis d'élargir ses gammes de produits. Royal procède actuellement à l'agrandissement de cette installation et à l'accroissement de sa capacité.

En mars 1997, Royal a acquis la société Plastic Trends Inc., fabricant de raccords de tuyaux en plastique du Michigan, à titre de complément à ses activités de fabrication dans le secteur des tuyaux. Royal prévoit construire de nouvelles installations pour accroître la capacité de fabrication.

En avril 1997, Royal a acquis une participation majoritaire dans Ariostea, S.p.A., concepteur et fournisseur de systèmes informatisés de manutention de matériaux et de production d'Italie, ce qui a contribué à accroître l'intégration verticale de Royal.

En mai 1997, Royal a acquis les actifs et l'entreprise d'extrusion de CTB Inc. de l'Indiana. L'entreprise acquise se livre principalement à l'extrusion et à la vente de produits en vinyle pour clôtures et terrasses, ce qui a permis d'élargir les gammes de produits de Royal. Celle-ci procède actuellement à la construction d'une plus grande usine pour cette exploitation, usine qui sera également dotée d'installations de fabrication de profilés sur devis.

En juin 1997, Royal a acquis une participation majoritaire dans Amut, S.p.A., fabricant d'équipement d'extrusion de matières plastiques d'Italie, ce qui lui a permis d'accroître son intégration verticale.

En septembre 1997, Royal a entrepris la production du Système à l'échelle commerciale dans son installation récemment terminée en Argentine, fournissant ainsi une production locale pour le marché sud-américain.

En octobre 1997, Royal a acquis l'entreprise de distribution de revêtements en vinyle ainsi que certains actifs s'y rapportant auprès de la Société d'aluminium Reynolds (Canada) Limitée, ce qui lui a permis d'accroître son entreprise de distribution au Canada.

En octobre 1997, Royal a entrepris la production du Système dans son installation récemment terminée en Colombie, fournissant ainsi une production additionnelle pour les marchés d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

Royal continuera à évaluer d'éventuelles acquisitions stratégiques qui ajoutent de la valeur afin d'élargir ses gammes de produits, d'accroître son intégration verticale et d'étendre la couverture géographique des gammes de produits.

Gammes de produits et analyse géographique

La stratégie de Royal à l'égard des gammes de produits continue d'être axée sur les divisions des profilés sur devis et des stores verticaux de son groupe des produits de la construction, son principal groupe, ainsi que sur le développement continu et le lancement de produits en provenance de son Groupe des technologies de la construction. De plus, Royal poursuit sa stratégie de diversification sur le plan géographique afin de réduire les effets des variations saisonnières et cycliques au sein de ses marchés actuels et de réduire sa dépendance envers les marchés nord-américains.

Les tableaux suivants résument le chiffre d'affaires net de Royal par gammes de produits et son chiffre d'affaires net par régions :

Chiffre d'affaires net par gammes de produits : (dollars en millions)	Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 juin		Exercices terminés les 30 septembre				
	1997	1996	1996	1995	1994	1993	1992
Profilés sur devis	232 \$	193 \$	283 \$	234 \$	207 \$	156 \$	121 \$
% du chiffre d'affaires total	39 %	42 %	42 %	44 %	44 %	42 %	38 %
Stores verticaux	125 \$	94 \$	137 \$	62 \$	60 \$	45 \$	38 \$
% du chiffre d'affaires total	21 %	20 %	20 %	11 %	13 %	12 %	12 %
Revêtements	94 \$	79 \$	117 \$	111 \$	93 \$	77 \$	72 \$
% du chiffre d'affaires total	16 %	17 %	17 %	21 %	20 %	21 %	23 %
Tuyaux et autres produits ⁽¹⁾⁽²⁾	139 \$	94 \$	138 \$	128 \$	107 \$	90 \$	86 \$
% du chiffre d'affaires total	24 %	21 %	20 %	24 %	23 %	25 %	27 %
Chiffre d'affaires total	590 \$	460 \$	675 \$	535 \$	467 \$	368 \$	317 \$
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Comprend le chiffre d'affaires du groupe des technologies de la construction.

(2) Les portes sont incluses dans le segment Tuyaux et autres produits.

Chiffre d'affaires net par régions : (dollars en millions)	Périodes de neuf mois arrêtées aux 30 juin		Exercices terminés les 30 septembre				
	1997	1996	1996	1995	1994	1993	1992
États-Unis	340 \$	255 \$	373 \$	269 \$	225 \$	181 \$	151 \$
% du chiffre d'affaires total	58 %	55 %	55 %	50 %	48 %	49 %	48 %
Canada	211 \$	187 \$	265 \$	255 \$	232 \$	179 \$	164 \$
% du chiffre d'affaires total	36 %	41 %	39 %	48 %	50 %	49 %	51 %
Mexique et autres pays	39 \$	18 \$	37 \$	11 \$	10 \$	8 \$	2 \$
% du chiffre d'affaires total	6 %	4 %	6 %	2 %	2 %	2 %	1 %
Chiffre d'affaires total	590 \$	460 \$	675 \$	535 \$	467 \$	368 \$	317 \$
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Le groupe des produits de la construction

La majeure partie du chiffre d'affaires de Royal provient actuellement du groupe des produits de la construction. Exception faite de la division des stores verticaux, qui comprend l'acquisition de Plastibec en 1989 et de Novo Industries en 1995, la croissance du groupe des produits de la construction est surtout provenue des activités internes depuis la fondation de la Société il y a 27 ans. Ce groupe met l'accent sur le segment de l'industrie de la construction représenté par les produits de construction en PCV extrudé, et il exerce actuellement ses activités surtout sur le marché nord-américain.

Profilés sur devis

L'extrusion de profilés sur devis constitue la première et la plus importante entreprise de Royal. Les profilés sont les cadres porteurs et les bandes qui forment le squelette de produits finis comme les fenêtres. Royal vend des profilés en PCV extrudé sur devis à des fabricants de portes et fenêtres régionaux et nationaux de plus grande envergure et elle vend des profilés standard à des fabricants de fenêtres régionaux de moindre envergure. Les fabricants de fenêtres coupent et assemblent les profilés de manière à fabriquer des fenêtres complètes en y intégrant la vitre, la quincaillerie, les joints d'étanchéité et d'autres composantes. Royal croit que sa part du marché des profilés pour fenêtres en vinyle est d'environ 27 %, ce qui en fait le plus important producteur nord-américain.

Les ventes de profilés en vinyle augmentent considérablement en raison de l'amélioration générale des conditions du marché des portes et fenêtres et de la préférence croissante pour les systèmes en vinyle en particulier. Les facteurs clés à l'origine de cette augmentation de la demande comprennent le vieillissement du logement moyen, l'intensification des reventes domiciliaires et des mises en chantier ainsi que l'augmentation du nombre de portes et de fenêtres installées dans les logements. Les propriétés isolantes supérieures du vinyle, le peu d'entretien qu'il nécessite et sa durabilité par rapport au bois ou à l'aluminium continuent de susciter un plus grand intérêt de la part des consommateurs et des constructeurs à la recherche d'un bon rapport qualité/prix.

En 1996, environ 63 % des profilés sur devis fabriqués par Royal ont été vendus aux États-Unis et 37 %, au Canada. Royal a commencé à pénétrer les marchés étrangers, notamment en Amérique du Sud et dans les pays côtiers du Pacifique.

Stores verticaux

La Société est le plus important fabricant de stores verticaux en vinyle d'Amérique du Nord, où elle détient une part évaluée à 41 % du marché. Royal fabrique des lamelles extrudées pour stores verticaux, des tringles moulées par injection ainsi que des valences et d'autres accessoires. Les stores verticaux sont vendus aux fabricants de recouvrements de fenêtres ainsi qu'aux rayons de coupe sur mesure des chaînes de vente au détail plus importantes. Les stores verticaux en PCV ont accaparé une part croissante du marché des recouvrements de fenêtres, aux dépens des produits en tissu ou en aluminium, en raison de la grande variété des couleurs et des motifs offerts, de leur durabilité et de leur plus grande valeur comme isolant thermique.

Royal s'est trouvée à l'avant-garde de l'industrie des stores verticaux en vinyle par suite du lancement de deux nouveaux procédés de fabrication qui lui ont permis d'élargir ses marchés. Le premier de ces procédés consiste à grener les lamelles de PCV pour rappeler la texture des tissus, et le second consiste à appliquer une couche de papier imprimé stylisé sur les lamelles de PCV, ce qui permet de reproduire de nombreux motifs imitant le tissu. En 1996, Royal a également lancé deux produits, qui tiennent les cordons de tirage hors de la portée des jeunes enfants. Ces produits brevetés, appelés Cord-A-Way^{MC} et Synchronatic^{MD}, confirment le fait que Royal produit des systèmes de stores innovateurs et sans danger.

En 1996, environ 75 % des stores verticaux fabriqués par Royal ont été vendus aux États-Unis, 14 %, au Canada et 11 %, au Mexique et dans d'autres pays. Royal a commencé à pénétrer les marchés étrangers, notamment en Amérique du Sud et en Europe.

Revêtements

Royal s'est lancée sur le marché des revêtements en PCV en 1985 et elle compte aujourd'hui parmi les dix plus importants producteurs nord-américains. La part du marché nord-américain qu'elle détient est d'environ 7 %. Elle fabrique une gamme variée de revêtements et de produits connexes, notamment du revêtement vertical, du revêtement horizontal, des sous-faces, des bordures d'avant-toit et d'autres accessoires.

Les revêtements sont vendus sous quatre noms commerciaux : Architectural^{MC}, Royal Crest^{MC}, Journeyman^{MC} et Vinyl Pro. Les revêtements sont aussi fabriqués sous des marques privées qui sont vendues surtout aux plus grands distributeurs de produits de construction nord-américains. Environ 72 % des revêtements fabriqués par Royal sont vendus aux États-Unis par l'intermédiaire de distributeurs indépendants, 13 % sont vendus au Canada par l'intermédiaire de filiales en propriété exclusive qui exploitent 19 succursales en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, 10 % sont vendus par l'intermédiaire de distributeurs canadiens indépendants et le reste est vendu en Europe.

Royal a continué à pénétrer les marchés étrangers des revêtements, dont ceux de l'Europe.

Tuyaux

Royal s'est lancée dans le secteur des tuyaux en 1987 et elle vend des tuyaux et des raccords de tuyaux en PCV et en ABS. Royal est le deuxième fabricant en importance de tuyaux en PCV et en ABS au Canada et elle dispose d'installations dans le centre et l'ouest du pays ainsi que dans le nord-est des

États-Unis. Des gammes variées de tuyaux d'un diamètre variant de ½ pouce à 30 pouces sont vendues partout au Canada ainsi que dans le nord-est des États-Unis.

Les tuyaux en PCV devraient continuer à remplacer graduellement les tuyaux en matériaux traditionnels, entre autres le béton, le cuivre et le fer, surtout en raison de leur légèreté, qui simplifie les travaux d'installation, et de la facilité des raccords. Les tuyaux en PCV sont aussi considérés comme plus écologiques que certains tuyaux de métal.

En 1996, environ 6 % des tuyaux fabriqués par Royal ont été vendus aux États-Unis et 94 %, au Canada. En raison de leur nature, les produits vendus sont habituellement expédiés dans un rayon de 500 milles des installations de fabrication.

Portes

Royal fabrique des portes en acier destinées à des applications résidentielles, commerciales et industrielles. Elle s'est lancée sur le marché des portes résidentielles en acier en 1986 et est actuellement l'un des plus importants fabricants de plaques pour portes en acier du Canada, où sa part du marché est évaluée à 40 %. Ces plaques consistent en des panneaux d'acier fixés à un cadre en bois rempli de mousse isolante solide. Royal s'est récemment lancée sur le marché des portes industrielles en acier afin d'accroître davantage les applications de ses portes. Environ 90 % des portes en acier fabriquées par Royal sont vendues à des fabricants régionaux de portes qui en font la finition, notamment en y intégrant la quincaillerie, le verre décoratif et la peinture, avant la distribution finale sur le marché de la rénovation.

Royal s'est lancée sur le marché des portes pour patio en PCV en 1991 et elle offre actuellement une gamme de portes pour patio entièrement montées qui sont vendues à de plus petits assembleurs de fenêtres pour qui elles représentent une gamme complémentaire de produits à offrir à leur clientèle.

Le groupe des technologies de la construction

Les activités du groupe des technologies de la construction portent principalement sur le développement, la fabrication et la mise en marché de The Royal Building System^{MC}. La technologie du Système progresse et de nouvelles applications sont mises au point, ce qui permet maintenant la fabrication de produits tels que des fondations, des garages et des cabanons.

Systèmes de construction

Le Système est un système de construction à base de composantes préfabriquées qui utilise des composés exclusifs de polymère à base de PCV comme principales matières premières. Il consiste en une série de panneaux et de connecteurs extrudés et renforcés qui s'imbriquent rapidement et facilement les uns dans les autres pour former des murs et des cloisons qui sont ensuite remplis de béton puis intégrés à la toiture. Le Système est conçu expressément pour permettre une construction rapide par des travailleurs semi-spécialisés, sans qu'il soit nécessaire de recourir à de l'équipement lourd ou spécialisé.

Le fait que le Système soit préfabriqué et modulaire le rend extrêmement souple. Les unités peuvent être construites selon divers formats, styles et configurations. Le Système a été utilisé pour construire des maisons, des écoles, des églises, des centres médicaux, des usines et des bâtiments commerciaux dans plus de 40 pays. Un immeuble résidentiel de six étages est en construction en Chine, et un complexe de 115 logements en copropriété de faible hauteur est actuellement en construction à Toronto. Le Système est aussi utilisé pour les usines de Royal en Argentine et en Colombie ainsi que pour les usines actuellement construites en Chine, au Mexique et à Toronto.

Le Système peut être utilisé dans diverses conditions climatiques extrêmes. Il résiste à la rouille, au sel, à la moisissure et aux infestations de vermine, ce qui le rend particulièrement adapté aux régions subtropicales. L'expérience d'utilisation du Système à ce jour indique que celui-ci pourrait être plus résistant que les matériaux et techniques de construction conventionnels aux effets de certaines formes de désastres naturels comme les ouragans, les typhons et les tremblements de terre. Il convient aussi aux climats froids en raison de la souplesse des possibilités d'isolation offertes et de l'efficacité

énergétique de ses systèmes de chauffage. Le Système a été conçu afin de répondre aux exigences du code national du bâtiment du Canada et de divers autres marchés du monde, y compris les Antilles, l'Argentine, la Chine, l'Espagne et la Russie. À ce jour, le Système a été approuvé par le code du bâtiment de 23 pays. Certains aspects du Système sont protégés par des brevets délivrés aux États-Unis, et le Système fait l'objet de plusieurs demandes de brevets dans le monde.

Royal a conclu des ententes de fabrication en coentreprise de même que des ententes de distribution avec des sociétés locales dans les pays où elle prévoit initialement vendre le Système. Cette stratégie permet à Royal d'avoir accès aux connaissances, à l'expérience et aux capacités de maillage locales de ses partenaires. En ayant recours à des coentrepreneurs, Royal peut aussi réduire les risques et les investissements associés à son déploiement mondial.

À l'heure actuelle, il existe plus d'une cinquantaine de centres de démonstration du Système répartis dans plus de 35 pays. Dix-sept distributeurs ont été nommés pour vendre le Système dans diverses régions du monde. Royal a conclu des ententes visant l'établissement de coentreprises de fabrication du Système en Argentine, en Colombie, en Chine, en Pologne et aux Philippines. En plus de ces coentreprises, Royal examine la possibilité d'établir plusieurs autres coentreprises en concluant des protocoles d'entente avec des partenaires éventuels.

Fondations

En 1996, Royal a lancé un système de fondations de sous-sol utilisé tant pour les maisons de construction traditionnelle que pour celles qui sont construites à l'aide du Système. Ce système révolutionnaire de fondations, qui repose sur la même technologie que le Système, se compose de panneaux de polymère d'une largeur de 8 pouces qui intègrent 2 pouces d'isolant installé en usine pour créer une forme préfabriquée pour fondation dont les éléments s'imbriquent simplement les uns dans les autres de façon à fournir une forme permanente pour couler le béton. Cette technique produit des murs de fondation isolés, résistants aux fuites et au fini durable. Bien que le coût du système de fondations de sous-sol soit légèrement supérieur à celui des fondations traditionnelles en béton non fini, les caractéristiques supplémentaires offertes par ce système représentent une économie importante par rapport aux coûts qui seraient nécessaires pour obtenir de telles caractéristiques dans un système traditionnel. Contrairement aux formes de bois utilisées pour couler les fondations traditionnelles, les panneaux de Royal sont légers et faciles à manoeuvrer et ils ont reçu un accueil favorable de la part des travailleurs de la construction qui ont utilisé ce système.

La direction prévoit obtenir l'approbation du système de fondations de sous-sol par le code du bâtiment canadien et par celui de certains États américains d'ici la fin de l'année civile 1997, ce qui mettra le produit en bonne position pour son lancement dans un grand nombre de régions au cours de la saison de construction de 1998.

Garages

En 1996, Royal a mis au point une gamme de garages fabriqués à partir d'un produit dérivé du Système. La gamme de garages vise à remplacer les garages autonomes en bois qui peuvent, avec le temps, pourrir et devenir peu solides. Les garages de Royal sont durables, faciles à construire et ne nécessitent pratiquement aucun entretien.

Le garage sera initialement lancé aux États-Unis sous la marque Overhead Door. Des plans sont également élaborés en vue de vendre le garage directement par l'intermédiaire d'entrepreneurs et de magasins de détail sur le marché du bricolage.

Cabanons

En 1995, Royal a lancé une gamme de cabanons d'entreposage extérieur qui sont distribués par l'intermédiaire de plus de 1 000 magasins de détail desservant le marché du bricolage comme Home Depot, Menards, Hechingers, Builder's Square, Wal-Mart et Costco situés un peu partout en Amérique du Nord. Les ensembles pour cabanons préfabriqués sont faits de panneaux de plastique qui s'imbriquent pour une installation rapide et facile. Le cabanon peut habituellement être assemblé en 3 à 5 heures

uniquement avec un marteau et un tournevis. Contrairement aux produits concurrents, notamment en bois ou en aluminium, les cabanons de Royal sont pratiquement sans entretien et résistent à la pourriture, à la moisissure et aux infestations d'insectes.

Face à la demande croissante relative aux cabanons de Royal, il a fallu augmenter considérablement la capacité de production en 1997 et, en prévision de la croissance qui devrait être forte en 1998 également, on procède actuellement à la construction d'autres installations visant à accroître la capacité.

Le groupe de soutien

Le groupe de soutien s'occupe de l'approvisionnement en matières premières et de la fabrication de matériaux; de la conception et de la fabrication des machines, de l'équipement et de l'outillage; de la conception, de la construction et de la gestion des installations; et des services (principalement des services de transport, des services administratifs et des services de recherche et développement) à l'intention des deux autres groupes d'exploitation. La Société croit que ce degré d'intégration verticale lui confère des avantages sur ses concurrents sur le plan des coûts, de la qualité et du contrôle.

Matériaux — Approvisionnement et fabrication

La principale matière première qu'emploie Royal est la résine de PCV, qui représente environ 25 % du coût total de fabrication de Royal et qui peut être obtenue auprès de nombreux producteurs nord-américains et mondiaux importants. Royal centralise son approvisionnement en résine de PCV afin de maximiser son pouvoir d'achat. Au fil des ans, des relations d'approvisionnement stratégique ont été établies avec des fournisseurs clés de résine et de composés de PCV afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en matières premières dans divers contextes économiques et d'obtenir des escomptes importants par rapport aux prix au comptant du PCV.

Les prix du PCV ont tendance à être cycliques et varient en fonction de la demande de l'industrie et des facteurs d'approvisionnement. Par contre, comme le PCV est composé à 56 % de chlore (lequel est dérivé d'un produit très courant, le sel gemme) et à seulement 44 % d'hydrocarbures, les prix du PCV ne sont pas influencés de façon aussi importante que les autres matières plastiques par les fluctuations des prix du pétrole et du gaz et des prix de l'éthylène.

Royal fabrique aussi plusieurs additifs de coût élevé comportant des marges supérieures, lesquels sont mélangés (ou combinés) avec de la résine de PCV avant l'extrusion. Ces additifs représentent environ 23 % du coût de fabrication total de Royal. Cette dernière fabrique dans une installation hautement automatisée et spécialement conçue des additifs tels que des pigments, des stabilisants, des lubrifiants et d'autres produits chimiques spécialisés, ce qui permet de réduire les coûts et d'assurer le contrôle de la qualité, en plus de pouvoir donner des produits de formule exclusive. La performance de ces additifs est essentielle tant pour le processus de préparation du produit que pour le processus de fabrication.

Royal tire parti de sa taille en fabriquant sur place une bonne partie de ses propres composés. Un nouveau bâtiment conçu sur mesure, dont la construction sera achevée en novembre 1997, doublera la capacité immédiate de fabrication de composés destinés à la division des profilés sur devis. On prévoit également expédier ces composés aux usines américaines. Chacune des usines importantes de Royal fabriquant des stores verticaux, des revêtements et des tuyaux dispose sur place d'installations de fabrication de composés pour son propre usage et, dans certains cas, pour l'approvisionnement des usines de Royal situées à proximité.

Royal est aussi un chef de file du recyclage du PCV, qui peut procurer d'importantes économies au chapitre du prix des matières premières. L'installation de recyclage de Royal dispose d'un équipement spécialisé pouvant traiter plus de 50 millions de livres de matières par année; elle peut aussi bien recycler les rebuts qu'améliorer des matériaux de qualité inférieure. Ces matières recyclées peuvent servir à diverses applications au sein de Royal, plus particulièrement dans sa division des tuyaux, et, plus récemment, pour les produits de son groupe des technologies de la construction. Plusieurs des usines de Royal disposent également sur place d'installations de broyage pour le recyclage de certains rebuts comme les résidus du découpage ou les rebuts provenant de la production, ce qui élimine pratiquement

les frais reliés aux rebuts des coûts de fabrication totaux de Royal. De plus, Royal a récemment entrepris des activités de recherche et développement dans le domaine du recyclage d'autres plastiques ainsi que des déchets post-industriels et post-consommation en général, afin de pouvoir les utiliser pour la fabrication de nouvelles gammes de produits de construction.

Ces installations de fabrication permettent à la Société de mieux contrôler ses matières premières et réduisent l'effet des fluctuations des prix des matières premières sur les marges.

Machines, équipement et outillage — Conception et fabrication

Au début des années 80, plusieurs découvertes clés en matière de procédés ont permis à la Société de fabriquer les éléments d'une chaîne d'extrusion de profilés pour fenêtres (sauf l'extrudeuse de base) à l'aide d'une technologie exclusive à un coût moins élevé que les concurrents. Cette technologie a permis à Royal d'élaborer, de fabriquer et de modifier de façon plus efficace et plus économique l'outillage complexe nécessaire pour fabriquer des profilés plus complexes permettant de produire des systèmes de fenêtres et de nombreux autres produits de qualité supérieure.

En 1995, Royal a mis au point une machine à double extrusion qui permet l'extrusion simultanée de deux profilés différents à des vitesses différentes. Cette technologie est utilisée sur plus de 70 chaînes, ce qui a pour effet de doubler le rendement d'une chaîne à extrusion simple tout en n'entraînant que des hausses modérées des dépenses en immobilisations.

À l'heure actuelle, Royal conçoit et fabrique la plupart de ses systèmes de production, notamment des systèmes d'entreposage et de manutention des matières, des extrudeuses, des moules et des matrices, des conformateurs sous vide et d'autres pièces d'équipement « en aval » comme les dispositifs de tirage et les scies, de même que des systèmes de refroidissement de l'eau. Ces capacités confèrent à Royal un avantage sur le plan des coûts en capital et lui permettent d'utiliser ses usines de manière plus efficiente étant donné que les installations hautement automatisées de Royal utilisent de l'équipement ainsi que des moules et des matrices qui sont rapides et faciles à entretenir et à réparer et souvent interchangeables. Grâce à cette standardisation, les produits peuvent être fabriqués à différentes installations pour pallier le temps d'inactivité de l'équipement; de plus, les connaissances des employés ainsi que leur formation sont plus facilement transférables et elles peuvent être utilisées pour un plus grand nombre d'applications et sur de plus grandes distances entre les usines.

Presque toutes les usines de Royal disposent de leurs propres ateliers d'outils, de moules et de matrices qui font appel à un personnel hautement spécialisé et à des techniques exclusives. Ces ateliers peuvent mettre au point des moules et des matrices en quelques semaines, et ce, à un coût bien inférieur aux prix auxquels on pourrait les obtenir auprès de fournisseurs extérieurs qui, en plus, demanderaient un délai pouvant aller jusqu'à trois mois pour livrer le produit. Royal se sert de cet avantage plus particulièrement dans sa division des profilés sur devis, où elle offre à chaque client la possibilité d'avoir son propre système de fenêtres particulier, sans engager pour cela des frais importants. Ceci permet ensuite au client de commercialiser son système en faisant valoir son caractère distinctif par rapport à ceux de ses concurrents.

Installations — Conception, construction et gestion

Royal centralise la gestion immobilière de ses installations, et elle s'occupe elle-même de la conception et de la construction de ses installations, ce qui lui permet de procéder rapidement et efficacement à la construction, au démarrage et à l'entretien des usines. Cette division fournit également des services de conception et d'installation du réseau électrique pour les usines ainsi que le matériel et l'outillage de Royal. Ces services permettent à la direction de chaque usine de se concentrer davantage sur les clients et sur la production de ses produits et assurent la standardisation des installations pour que celles-ci bénéficient des avantages acquis par l'ensemble du groupe en matière d'aménagement, d'exploitation et d'entretien des usines.

Services

Transport

Royal possède sa propre entreprise de camionnage qui fournit des services de transport entre les sociétés membres de son groupe ainsi qu'à ses clients, ce qui permet des livraisons et des retours rapides. Elle s'occupe de la quasi-totalité de la logistique d'expédition des matières premières et des produits finis. Le parc de véhicules de Royal comprend des remorques spécialisées telles que des camions-citernes et des remorques à chargement latéral. L'installation affectée au camionnage est en voie d'être agrandie et déménagée à un emplacement adjacent aux installations de fabrication de composés et de recyclage de Royal de même qu'à proximité d'une importante cour de triage pour effectuer et contrôler les envois par rail et par camion.

Administration

Les tâches administratives s'effectuent en grande partie au siège social de Royal. La haute direction de Royal centralise la planification stratégique et l'affectation des capitaux ainsi que la prospection de clientèle et le développement de nouveaux produits, et elle fournit différents services, notamment en matière d'achats, de comptabilité, de financement, de fiscalité, de vérification interne, d'informatique, de questions juridiques et de gestion des ressources humaines pour l'ensemble de la Société.

Recherche et développement

Les activités de recherche et développement ont contribué pour une bonne part au succès de Royal et elles constituent le noyau de ses activités. (Voir le diagramme à la page couverture arrière.) Ces activités sont une partie intrinsèque de la culture de Royal et sont continuellement poursuivies à tous les niveaux de son exploitation. Le personnel de vente et de marketing fait la revue des produits existants et des nouvelles idées de produits sur le marché, ce qui fournit une source d'idées pour trouver de nouvelles applications et apporter des améliorations. À chacune des usines en exploitation de la Société, des personnes cherchent de nouvelles manières d'améliorer les cycles de production et partagent leurs idées avec les employés des autres divisions de Royal. Le groupe de soutien s'occupe non seulement de la fourniture de la majeure partie des matières, des machines et de l'équipement ainsi que de la conception et de la construction de l'outillage et des installations, mais il est également toujours à la recherche de moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses produits. Un centre de recherche et développement spécialisé au siège social de Royal chapeaute et coordonne les activités de toutes les usines et de tous les employés du groupe, et il procède à certaines activités spécialisées en matière de recherche et développement.

À ce jour, les activités de recherche et développement ont permis à la Société d'être chef de file sur le plan technologique, d'accroître la capacité de production, de réduire les coûts de production et de mettre au point de nouveaux produits. Royal a conçu plusieurs technologies exclusives en matière de produits et de procédés, dont certaines formules de composés, une installation automatisée de fabrication d'additifs, des installations de recyclage, les avantages sur les plans de l'extrusion et de l'outillage provenant, par exemple, de la technologie brevetée du conformateur sous vide ou les chaînes à double extrusion. Les nouveaux produits mis au point vont des portes de garage au Système et à ses produits dérivés comme les cabanons extérieurs.

Royal croit que ses activités de recherche et développement continueront à soutenir la croissance du chiffre d'affaires et des marges. Ses plans et sa stratégie d'entreprise découlent de l'accent qu'elle a mis sur ce domaine et continueront de le faire.

Processus de fabrication

La principale activité de fabrication de Royal consiste en l'extrusion de PCV, technique de précision qui exige de grandes compétences, fait appel à une technologie perfectionnée et nécessite l'emploi de machines d'un coût élevé. La résine de PCV est mélangée en diverses proportions avec des produits chimiques, des pigments et d'autres additifs afin de former un « composé » homogène. Le processus exclusif de préparation de composés de Royal lui permet de fabriquer sur mesure des composés qui

améliorent l'efficacité du processus de fabrication et donnent des produits finis présentant des combinaisons exceptionnelles des caractéristiques recherchées alliant couleur, force, résilience et durabilité. Le composé est versé dans une extrudeuse à alimentation continue où il est fondu, puis forcé à travers une série de moules et de matrices qui lui donnent sa forme. L'équipement subséquent en aval, qui comprend le conformateur sous vide et le système de refroidissement, façonne un produit aux dimensions exactes voulues. Les autres étapes de production pourraient comprendre des opérations comme l'encochement, le tulipage, le grainage et le découpage du produit en longueurs prédéterminées.

Installations

Les installations de Royal servent principalement à la fabrication et aux activités connexes d'entreposage et de distribution. Les installations de Royal sont généralement construites ou améliorées par son groupe de soutien, et elles ont dans une large mesure été standardisées pour pouvoir utiliser les processus d'extrusion de la Société. Bien que de nombreuses améliorations aient été apportées aux installations pour les adapter aux activités de Royal, la plupart de ses bâtiments peuvent servir à des fins générales moyennant des dépenses supplémentaires peu élevées. Certaines usines de Royal ont été construites récemment à l'aide du Système.

Le tableau suivant résume certaines informations sur les installations de Royal.

Groupe	Principaux emplacements	Nombre d'installations	Superficie (pi ²)	Pourcentage de propriété ⁽¹⁾
Groupe des produits de la construction :				
Profilés sur devis	Canada : Ontario, Québec, Manitoba États-Unis : Floride, Indiana, Nevada, Pennsylvanie, Washington,	28	1 478 790	74 %
Stores verticaux	Canada : Ontario, Québec États-Unis : Californie, Floride, Mexique	16 ⁽²⁾	938 220	78 %
Revêtements	Canada : Ontario États-Unis : Tennessee	27 ⁽²⁾	758 906	70 %
Tuyaux	Canada : Colombie-Britannique, Ontario États-Unis : Michigan	8 ⁽²⁾	380 043	76 %
Portes	Canada : Ontario	3	285 232	76 %
		82	3 841 191	75 %
Groupe des technologies de la construction :				
Systèmes de construction...	Canada : Ontario Autre pays : Argentine	3 ⁽²⁾	312 237	100 %
Cabanons	Canada : Ontario	1	92 640	100 %
		4	404 877	100 %
Groupe de soutien :				
Matériaux	Canada : Ontario	7	424 237	89 %
Machines et équipement	Canada : Ontario Autre pays : Italie	6	286 143	100 %
Installations ⁽³⁾	Canada : Ontario	3	13 467	85 %
Services	Canada : Ontario	6	246 415	79 %
		22	970 262	89 %
		108	5 216 330	80 %

(1) Calculé en fonction de la superficie.

(2) Comprend des installations réservées à des activités de distribution, réparties comme il suit : stores verticaux – 8 emplacements, revêtements – 24 emplacements, tuyaux – 3 emplacements et systèmes de construction – 1 emplacement.

(3) Exclut une superficie de 114 421 pieds carrés louée à des tiers.

Au cours de l'exercice terminant le 30 septembre 1998, Royal prévoit mettre en production à différentes dates des installations additionnelles de 890 000 pieds carrés pour son groupe des produits de la construction, de 570 000 pieds carrés pour son groupe des technologies de la construction et de

270 000 pieds carrés pour son groupe de soutien. La construction de plusieurs de ces installations est bien avancée, et tous les emplacements destinés à ces installations ont déjà été acquis.

Employés

Au 30 juin 1997, la Société comptait quelque 4 400 employés affectés à la fabrication et environ 700 employés affectés aux fonctions de vente et d'administration générale, pour un effectif total de 5 100 employés. La Société croit que ses relations avec ses employés sont très bonnes. Les directeurs d'usine de Royal promeuvent de bons programmes de formation, particulièrement pour les chefs d'équipes et les chefs de produits. Étant donné le haut degré de standardisation des usines de Royal, les employés sont encouragés à améliorer leurs compétences, et bon nombre d'entre eux se voient offrir l'occasion d'être mutés aux nouvelles usines qui démarrent ou aux nouvelles usines acquises pour contribuer à la croissance de Royal dans divers marchés.

Concurrence

Les produits de Royal font face à la concurrence provenant de divers autres matériaux, dont le bois et l'aluminium dans les marchés des profilés pour portes et fenêtres; l'aluminium et le tissu dans le marché des recouvrements de fenêtres; la brique, le bois, le stuc, la pierre, le béton et l'aluminium dans le marché des revêtements; ainsi que le cuivre, l'acier et le béton dans le marché de la tuyauterie. Les produits de Royal sont extrêmement concurrentiels et, dans la plupart des secteurs, ils gagnent une part du marché aux dépens d'autres matériaux en raison des nombreuses qualités supérieures du vinyle, dont le coût moins élevé de conversion des matériaux ou des produits, son efficacité énergétique, sa durabilité et le peu d'entretien qu'il exige.

Royal fait également face à la concurrence d'autres fabricants de produits en vinyle, dont Micron, Certain Teed Corp. et VEKA Inc. dans le marché des profilés pour fenêtres, Alcoa Building Products, Owens Corning et Jannock Limitée dans le marché des revêtements, Ipex Inc. et JM Manufacturing Co. dans le marché des tuyaux et Premdor Inc. dans le marché des portes. Ces sociétés peuvent avoir des activités plus importantes que celles de Royal dans certaines gammes de produits en particulier et peuvent donc être en mesure de soutenir la concurrence au chapitre des prix dans ces gammes. Royal bénéficie toutefois d'un degré élevé d'intégration verticale et de produits de grande qualité grâce à ses capacités en matière de fabrication et de technologie ainsi qu'à ses matériaux et procédés exclusifs de même qu'à ses activités de recherche et développement.

Considérations environnementales

Royal est assujettie à un grand nombre de lois et de règlements, autant généraux que propres à l'industrie, émanant des autorités fédérales, provinciales, étatiques et locales. Ces lois et règlements visent notamment les émissions atmosphériques, le rejet des eaux usées, la gestion des déchets et les sites d'enfouissement. Bien que les activités de Royal ne soient pas considérées comme présentant des risques importants pour l'environnement, ses installations doivent être exploitées conformément aux exigences de la législation en matière d'environnement. En 1994, des experts-conseils indépendants ont fait une évaluation environnementale de niveau 1, qui n'a pas révélé de mesure importante à prendre.

La fabrication de produits en PCV n'est pas un procédé dangereux pour l'environnement. Le PCV n'est pas une substance contrôlée et, comme le procédé d'extrusion ne produit pas de substances dangereuses, la gestion de petites quantités d'huile à machine, de graisses, de solvants et de déchets conventionnels constitue le seul problème relié à l'environnement. Les faibles quantités de déchets produits dans le cadre de l'exploitation sont enlevées par des entreprises de transport titulaires de permis. En fait, dans le cours normal de leurs activités, les usines de Royal ne rejettent pas dans l'atmosphère, dans le sol ou dans l'eau des quantités d'effluents dangereux qui dépassent celles qui sont autorisées par les lois applicables, et tous les rebuts sont recyclés et réutilisés au sein de Royal.

La direction est d'avis que Royal se conforme pour l'essentiel à tous les règlements en matière d'environnement, et elle n'est pas au courant de modifications imminentes ou en instance à cet égard. Si des dépenses imprévues devaient être faites pour assurer le maintien de la conformité à ces lois et règlements ou que des responsabilités environnementales imprévues soient imputées à la Société, cela

pourrait avoir un effet préjudiciable sur les activités et la situation financière de Royal. En outre, rien ne garantit que des modifications touchant les lois et règlements en matière d'environnement ou leur application n'occasionneront pas d'autres dépenses à Royal.

Litiges

Au 30 septembre 1997, la direction n'était au courant d'aucun litige, y compris tout litige imminent ou en instance, qui, seul ou dans l'ensemble, pourrait avoir un effet préjudiciable important sur la situation financière de la Société.

RELATIONS ENTRE APPARENTÉS

Royal détient 74 % des actions de Royal Ecoproducts Limited (« Eco »), société ouverte dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse d'Alberta. M. De Zen et d'autres hauts dirigeants et employés de Royal sont également propriétaires d'actions du capital d'Eco. Eco recycle des déchets post-industriels et post-consommation, principalement des plastiques comme le polyéthylène et le polypropylène, ainsi que des produits finis de moules à compression en ligne qui sont utilisés principalement dans les marchés des systèmes de manutention des matériaux et des produits de construction. Au cours de la période de neuf mois arrêtée au 30 juin 1997, le chiffre d'affaires net d'Eco a totalisé 2,8 millions de dollars et sa perte nette, 0,5 million de dollars.

Les transactions entre Eco et Royal sont régies par une convention d'affiliation (« convention d'affiliation »), laquelle prévoit qu'elle demeurera en vigueur tant que Royal détiendra au moins 50 % des droits de vote s'attachant aux actions émises et en circulation d'Eco.

Aux termes de la convention d'affiliation, Royal s'est engagée à ne pas poursuivre d'occasions d'affaires existantes ou nouvelles dans le domaine de la fabrication et de la vente de produits finis faits entièrement ou en majeure partie de plastiques sans PCV recyclés (« activités réservées »). Eco et Royal peuvent toutes deux poursuivre d'autres occasions d'affaires que les activités réservées. La convention d'affiliation prévoit également certaines ententes entre Eco et Royal en ce qui a trait à la vente de produits de construction d'Eco à Royal et à l'achat par Eco de biens et de services auprès des fournisseurs actuels de Royal. Cette dernière a également le droit d'obtenir des licences non exclusives d'utilisation de la propriété intellectuelle actuelle et future d'Eco à des conditions raisonnables sur le plan commercial.

DIRECTION

Administrateurs

Le nom, l'âge et le poste de chacun des administrateurs de la Société figurent ci-dessous :

Nom	Âge	Poste au sein de la Société
Vic De Zen	56	Président du conseil, chef de la direction, président et administrateur
Sergio de Zen	34	Vice-président exécutif senior, chef de l'exploitation et administrateur
Gary Brown ⁽¹⁾	47	Vice-président exécutif, chef de la direction financière et administrateur
Douglas Dunsmuir	45	Vice-président exécutif, chef du contentieux et administrateur
Gwain Cornish	50	Vice-président senior et administrateur
Mario Cadorette	46	Vice-président et directeur général de Plastibec Ltée et administrateur
Gregory Sorbara ⁽¹⁾	51	Administrateur
Ronald Slaght, c.r. ⁽¹⁾	54	Administrateur
Ralph Brenn	66	Administrateur
Irvine Hollis	59	Administrateur

(1) Membre du comité de vérification.

Haute direction

Vic de Zen, président du conseil, chef de la direction et président, occupe ces fonctions depuis la fondation de Royal en 1970. Compte tenu du placement de DECS et du placement d'Actions, M. De Zen demeurera l'actionnaire contrôlant de Royal, détenant 82 % des droits de vote et 18 % des actions en circulation de la Société (en supposant la livraison d'Actions par M. De Zen à l'échéance des DECS et la levée des options visant les attributions excédentaires des preneurs fermes). Royal est devenue l'une des plus importantes entreprises d'extrusion de produits de construction en PCV d'Amérique du Nord grâce aux qualités de chef et de visionnaire de M. De Zen. Ayant d'abord été maître mouliste et ouilleur, M. De Zen est un chef de file reconnu dans son secteur d'activité. Entre autres fonctions de direction, M. De Zen dirige les activités de recherche et développement de Royal, élément crucial du succès de l'entreprise. M. De Zen a aussi mis au point, parmi de nombreux autres procédés d'extrusion, une technique brevetée de conformation sous vide, et il dirige actuellement le développement de plusieurs techniques et produits nouveaux, dont le plus important est le Système. Comme M. De Zen possède une connaissance considérable de l'industrie, de la technologie et des forces du marché ayant une incidence sur les entreprises de Royal, il définit également l'orientation stratégique de la Société en collaboration avec ses dirigeants clés et il s'occupe directement de toutes les questions importantes touchant Royal. M. De Zen maintient aussi d'étroites relations avec les clients et les fournisseurs en établissant le cadre de conventions d'approvisionnement et d'achat.

Sergio De Zen, vice-président exécutif senior et chef de l'exploitation, s'occupe de la plupart des aspects de l'entreprise de Royal depuis quatorze ans. De 1983 à 1987, il a occupé successivement divers postes au sein de la Société, y compris dans les secteurs de la fabrication d'outils et de matrices, de la recherche et du développement et de la production. Depuis 1988, il prend part à diverses activités : achats, procédés de fabrication, production, recherche et développement, développement de nouveaux produits, commercialisation et relations avec les clients. Sergio De Zen est le fils de Vic De Zen.

Gary Brown, vice-président exécutif et chef de la direction financière, s'est joint à Royal en 1985. De 1980 à 1985, M. Brown était associé au sein du cabinet Stern Cohen, comptables agréés, qui fournissait des services de vérification et de conseils financiers à Royal. Ses principales responsabilités comprennent la négociation et le suivi administratif de la plupart des transactions importantes de la Société ainsi que la direction des systèmes de comptabilité, des finances, de fiscalité, de vérification interne et d'information administrés par son personnel.

Douglas Dunsmuir, vice-président exécutif et chef du contentieux, s'est joint à Royal en 1986. Cependant, de 1980 à 1986, M. Dunsmuir était l'associé responsable des services de conseils en matière juridique et commerciale fournis à Royal par le cabinet d'avocats Catzman, Wahl. Ses principales responsabilités comprennent la négociation de la plupart des transactions importantes de la Société et l'exécution des tâches juridiques connexes, y compris des contrats de coentreprise et d'autres contrats, les questions de propriété intellectuelle, le soutien en matière de litiges et la conformité de la Société.

Gwain Cornish, vice-président senior, s'est joint à Royal en 1987. De 1971 à 1986, il était au sein de The BF Goodrich Chemical Company, où en dernier il était vice-président des ventes et de la commercialisation et membre du conseil d'administration. M. Cornish a aussi été membre du conseil d'administration de la Société des industries du plastique du Canada de 1989 à 1992. Ses principales responsabilités comprennent l'achat des matières premières, la commercialisation, la recherche et le développement, l'exploitation et la planification stratégique.

Direction financière

Ronald Goegan, vice-président, finances, s'est joint à Royal en 1990. Ses principales responsabilités comprennent la négociation et le suivi administratif de la plupart des transactions importantes de la Société en matière de financement, d'acquisition et de biens immobiliers.

Luciano Galasso, vice-président et directeur de la fiscalité, s'est joint à Royal en 1992. Ses principales responsabilités comprennent les divers aspects fiscaux de la structuration des principales transactions générales et acquisitions de la Société.

David Minor, vice-président, finances et présentation de l'information financière internationales, s'est joint à Royal en 1996. Ses principales responsabilités comprennent l'établissement de financements locaux et la présentation de l'information financière relativement à la plupart des coentreprises étrangères de la Société.

ACTIONNAIRES VENDEURS

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur la propriété effective des actions de Royal quant aux actionnaires vendeurs qui détiennent individuellement, directement ou indirectement, plus de 1 % des actions de la Société en date des présentes, ainsi que des données ajustées pour refléter la vente des Actions par les actionnaires vendeurs dans le cadre du placement d'Actions et du placement de DECS.

Nom	Propriété effective compte non tenu du placement d'Actions		Nombre d'options devant être levées	Nombre d'Actions devant être vendues dans le cadre du placement d'Actions	Propriété effective compte tenu du placement d'Actions ⁽¹⁾		Nombre maximal d'Actions pouvant être vendues dans le cadre du placement de DECS ⁽²⁾	
	Actions	Pourcentage			Actions	Pourcentage	Actions	Pourcentage
V. De Zen.....	17 635 444 ⁽³⁾	21,5 %	—	—	17,635,444	20,6 %	2 127 500	2,5 %
V. De Zen.....	316 271	0,4	400 000	716 271	—	—	—	—
D. D'Amico.....	12 707 750	15,5	—	500 000	12 207 750	14,3	500 000	0,6
F. Bordin.....	5 368 428	6,5	—	500 000	4 868 428	5,7	500 000	0,6
G. Brown.....	1 409 313	1,7	46 665	46 665	1 409 313	1,6	100 000	0,1
D. Dunsmuir.....	1 238 904	1,5	46 665	46 665	1 238 904	1,4	50 000	0,1
Total.....	<u>38 676 110</u>	<u>47,1 %</u>	<u>493 330</u>	<u>1 809 601 ⁽⁴⁾</u>	<u>37 359 839</u>	<u>43,6 %</u>	<u>3 277 500</u>	<u>3,9 %</u>

(1) En supposant la levée de l'option visant les attributions excédentaires qui a été octroyée aux preneurs fermes.

(2) Les actionnaires vendeurs, dans le cadre du placement de DECS, peuvent livrer jusqu'à 3 277 500 Actions au moment de la dissolution de la fiducie en 2000. Si ces actionnaires vendeurs livrent le nombre maximal d'actions, ils seront propriétaires d'un nombre global de 34 082 339 actions, soit 39,7 % des actions en circulation en date des présentes, s'il n'y a aucun changement dans le nombre d'actions qui leur appartiennent ou qui sont en circulation à ce moment-là. Les actionnaires vendeurs, dans le cadre du placement de DECS, peuvent livrer moins d'actions ou choisir de régler au comptant leurs obligations aux termes des DECS. Voir le prospectus visant les DECS pour une description des obligations des actionnaires vendeurs participant au placement de DECS.

(3) Actions à droit de vote multiple.

(4) Les autres actionnaires vendeurs représentent environ 500 employés actionnaires qui, globalement, vendent 1 690 390 Actions au moyen du présent prospectus. Ces actionnaires ne participent pas au placement de DECS.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de Royal consiste en un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (« actions privilégiées de premier rang ») et d'actions privilégiées de second rang (« actions privilégiées de second rang ») pouvant être émises en séries (ces actions privilégiées de premier rang et actions privilégiées de second rang sont ci-après collectivement désignées « actions privilégiées ») et un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple (« actions à droit de vote multiple ») et d'actions à droit de vote subalterne (les actions à droit de vote multiple et les actions à droit de vote subalterne sont ci-après collectivement désignées « actions à droit de vote »). À la date des présentes, 17 635 444 actions à droit de vote multiple, soit 85 % des droits de vote se rattachant à toutes les actions de Royal en circulation, et 64 439 950 actions à droit de vote subalterne, soit 15 % des droits de vote se rattachant à toutes les actions de Royal en circulation, sont émises et en circulation et aucune action privilégiée n'est émise et en circulation.

Le texte qui suit est un résumé des dispositions se rattachant aux actions privilégiées, aux actions à droit de vote multiple et aux actions à droit de vote subalterne et est présenté sous réserve du texte même des droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant à ces actions.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en séries. Sous réserve des statuts de Royal, le conseil d'administration est autorisé à fixer, avant l'émission, la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions se rattachant aux actions privilégiées de chaque série. Les actions privilégiées de premier rang ont priorité de rang par rapport aux actions privilégiées de second rang et les actions privilégiées ont priorité de rang par rapport aux actions à droit de vote en ce qui a trait aux dividendes et au remboursement du capital à la dissolution. Les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires, sauf quant aux questions à l'égard desquelles ils ont le droit de voter en tant que catégorie comme le prévoit la loi. Royal n'a pas actuellement l'intention d'émettre d'actions privilégiées.

Actions à droit de vote multiple et actions à droit de vote subalterne

Dividendes

Sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées et de toutes autres actions ayant priorité de rang par rapport aux actions à droit de vote en ce qui a trait au versement des dividendes, les porteurs des actions à droit de vote ont le droit de recevoir sur une base proportionnelle, action pour action, tout dividende que le conseil d'administration de Royal peut déclarer à l'occasion.

Dissolution

Sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées et de toutes autres actions ayant priorité de rang par rapport aux actions à droit de vote quant au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Royal, ou lors de toute autre distribution de ses éléments d'actif parmi ses actionnaires dans le but de mettre fin à ses activités, les porteurs des actions à droit de vote ont le droit de recevoir sur une base proportionnelle, action pour action, le reliquat des biens de Royal une fois ses dettes remboursées.

Droits de vote

Les porteurs des actions à droit de vote ont le droit de recevoir un avis de toutes les assemblées des actionnaires de Royal, d'y assister et d'y voter, à l'exception des assemblées où seuls les porteurs d'actions d'une autre catégorie ou d'une série particulière ont le droit de voter. Les actions à droit de vote subalterne donnent droit à une voix par action, tandis que les actions à droit de vote multiple donnent droit à 20 voix par action. Aux termes des statuts de Royal, certaines questions soumises aux actionnaires peuvent être approuvées aux deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs des actions à droit de vote, votant séparément en tant que catégorie. Par conséquent un porteur d'actions à droit de vote multiple peut se trouver dans une situation où il peut approuver une question soumise aux porteurs des actions à droit de vote et à l'égard de laquelle ces porteurs ont le droit de voter

séparément en tant que catégorie, sans qu'il y ait nécessairement de voix affirmative de la part de tout autre porteur des actions à droit de vote.

Conversion

Les actions à droit de vote multiple sont convertibles en actions à droit de vote subalterne à raison d'une action contre une en tout temps dans les circonstances décrites ci-dessous sous la rubrique « Restrictions sur le transfert des actions à droit de vote multiple ».

Division, regroupement, modification et égalité

Ni les actions à droit de vote multiple, ni les actions à droit de vote subalterne ne peuvent être divisées, regroupées ou autrement modifiées, à moins que les deux catégories d'actions ne soient divisées, regroupées ou autrement modifiées également et dans les mêmes proportions. Les attributs des actions à droit de vote multiple en tant que catégorie et des actions à droit de vote subalterne en tant que catégorie ne peuvent être modifiés sans le vote affirmatif distinct des deux tiers des voix exprimées à des assemblées distinctes des porteurs des actions de chaque catégorie.

Sauf quant au nombre de voix par action et quant à la convertibilité des actions à droit de vote multiple en actions à droit de vote subalterne, les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions sont essentiellement semblables en tous points, et aucun droit de quelque nature que ce soit ne peut être conféré par Royal aux porteurs d'une de ces catégories d'actions sans que les mêmes droits ne soient conférés aux porteurs de l'autre catégorie d'actions, quelle que soit la catégorie des actions détenues.

Création d'autres actions à droit de vote

À l'exception des actions à droit de vote, aucune autre action conférant un droit de vote ne peut être autorisée ou émise sans le vote affirmatif distinct des deux tiers des voix exprimées à des assemblées distinctes des porteurs des actions à droit de vote, votant dans chaque cas en tant que catégorie distincte.

Restrictions sur le transfert des actions à droit de vote multiple

Aux termes d'une convention visant le contrôle des actions (« convention ») intervenue entre le porteur des actions à droit de vote multiple et la Compagnie Trust CIBC Mellon (« fiduciaire ») en tant que fiduciaire des porteurs des actions à droit de vote subalterne, il est interdit aux porteurs des actions à droit de vote multiple de transférer une quelconque de leurs actions à droit de vote multiple, sauf par voie de « transfert autorisé ». Un transfert autorisé est un transfert d'actions à droit de vote multiple en faveur de M. Vic De Zen, son épouse, ses descendants ou une entité détenue en propriété exclusive par l'un ou plusieurs d'entre eux, directement ou indirectement, ou en faveur d'une fiducie dont tous les bénéficiaires sont l'une quelconque des personnes susmentionnées, ou l'octroi d'une sûreté par un porteur d'actions à droit de vote multiple en faveur d'une institution financière canadienne avec laquelle il transige sans lien de dépendance dans le cadre d'un emprunt contracté de bonne foi (ces cessionnaires constituant chacun un « porteur autorisé »), sauf que si l'institution financière canadienne envisage de réaliser la sûreté, les actions à droit de vote multiple en question seront d'abord converties en un nombre égal d'actions à droit de vote subalterne. Avant qu'un transfert des actions à droit de vote multiple ne puisse avoir lieu, le fiduciaire doit établir s'il s'agit d'un transfert autorisé. Si le fiduciaire détermine que le transfert projeté n'est pas autorisé aux termes de la convention (« transfert interdit »), le cédant potentiel ne pourra pas procéder au transfert.

Si le fiduciaire apprend qu'un transfert a été effectué à une personne autre qu'un porteur autorisé, le fiduciaire fera en sorte que les actions à droit de vote multiple visées par le transfert interdit soient converties en actions à droit de vote subalterne, comme le permettent les statuts de Royal. Si le transfert projeté d'actions à droit de vote multiple n'est pas autorisé mais que le porteur désire néanmoins transférer ses actions, il peut alors tenter d'obtenir l'approbation du fiduciaire et de M. De Zen ou de son représentant familial, selon le cas, afin de convertir ses actions à droit de vote multiple en actions à droit de vote subalterne et, si l'approbation est accordée, il pourra alors librement transférer ses actions à droit de vote subalterne résultant de la conversion.

Si, selon la décision prise par le fiduciaire, un porteur d'actions à droit de vote multiple cesse d'être un porteur autorisé (« porteur non autorisé »), le fiduciaire est tenu de donner au porteur non autorisé un avis selon lequel :

- (a) ce porteur non autorisé est réputé avoir chargé le fiduciaire de convertir la totalité des actions à droit de vote multiple qu'il détient en actions à droit de vote subalterne; ou
- (b) ce porteur non autorisé est tenu de vendre les actions à droit de vote multiple qu'il détient à un porteur autorisé désigné par M. De Zen ou par son représentant familial, selon le cas, à un prix correspondant à la juste valeur des actions à droit de vote multiple à la date où la vente est réalisée. La juste valeur par action à droit de vote multiple sera un montant correspondant à la moyenne simple des cours de clôture des actions à droit de vote subalterne sur le marché publié au Canada sur lequel le volume le plus élevé d'actions à droit de vote subalterne a été négocié au cours des 20 jours de bourse précédant la date à laquelle cette vente est réalisée, ou s'il n'y a pas eu d'opérations sur les actions à droit de vote subalterne pendant au moins 10 jours au cours de cette période, la moyenne simple des cours de clôture, le cas échéant, et des cours de clôture acheteurs et vendeurs pour les jours où il n'y a pas eu d'opérations.

La convention prévoit qu'elle peut être modifiée sans l'approbation des porteurs d'actions à droit de vote subalterne afin de corriger des erreurs, des ambiguïtés ou des omissions ou de faciliter l'application de ses conditions ou de la rendre conforme aux lois applicables. Le fiduciaire s'appuie sur ce pouvoir pour permettre à une société appartenant en propriété exclusive à M. De Zen, porteur autorisé, de donner en gage des actions à droit de vote multiple dans le cadre du placement de DECS aux termes d'une convention qui prévoit que les actions à droit de vote multiple seront automatiquement converties en actions à droit de vote subalterne s'il survient certains événements, y compris la distribution d'actions à droit de vote subalterne aux porteurs de DECS en cas de liquidation de la fiducie relative aux DECS ou d'insolvabilité de ce porteur autorisé.

La convention prévoit qu'elle ne peut être modifiée autrement sans l'approbation d'au moins les deux tiers des voix exprimées par les porteurs des actions à droit de vote subalterne à une assemblée convoquée pour examiner la modification, ou sans le consentement écrit donné par les porteurs d'au moins les deux tiers des actions à droit de vote subalterne.

La convention prévoit également qu'aucun transfert d'actions à droit de vote multiple ne peut avoir lieu sans que le cessionnaire de ces actions (y compris les institutions financières canadiennes qui sont des porteurs autorisés) ne s'engage à être lié par les modalités de la convention.

CONVENTIONS DE BLOCAGE DE TITRES

Aux termes d'une convention de blocage de titres (« convention de blocage de titres détenus par des hauts dirigeants modifiée et mise à jour ») datée du 30 novembre 1994 et intervenue entre la Société, la Compagnie Trust CIBC Mellon (à titre de société remplaçant la Compagnie Trust R-M) (« CIBC Mellon ») et certains actionnaires de la Société, à savoir Vic De Zen, Domenic D'Amico, Lorenzo De Meneghi, Fortunato Bordin, Gary Brown et Douglas Dunsmuir, dont chacun a reçu des actions à droit de vote multiple ou des actions à droit de vote subalterne, ces actionnaires, ont déposé 41 569 028 de ces actions auprès de CIBC Mellon (« actions bloquées »).

À ce jour, 50 % des actions bloquées ont été débloquées par CIBC Mellon. Le 18 août 1998, 20 % des actions bloquées seront débloquées, et le reste le sera le 18 août 1999.

La convention de blocage de titres détenus par des hauts dirigeants modifiée et mise à jour prévoit que ces actions bloquées ne peuvent être vendues ni transférées entre personnes détenant des actions bloquées sans le consentement préalable exprès des organismes de réglementation compétents en matière de valeurs mobilières.

En outre, conformément à des conventions de blocage de titres distinctes (« conventions de blocage de titres détenus par des dirigeants ») conclues entre la Société et les dirigeants actionnaires de la Société qui ont reçu des actions à droit de vote subalterne dans le cadre d'une restructuration qui

a précédé immédiatement le premier appel public à l'épargne de la Société, ces actionnaires se sont engagés à déposer auprès de la Société la totalité de ces actions (« actions déposées »).

À ce jour, 30 % des actions déposées ont été débloquées par la Société. Le 30 novembre 1997, 20 % des actions déposées seront débloquées; le 30 novembre 1998, 25 % des actions déposées seront débloquées, et les 25 % restants le seront le 30 novembre 1999.

MODE DE PLACEMENT

Sous réserve des conditions énoncées dans la convention de prise ferme (« convention de prise ferme ») intervenue entre la Société, les actionnaires vendeurs, chacun des preneurs fermes nommés ci-dessous (« preneurs fermes »), Salomon Brothers Canada Inc, Goldman Sachs Canada, Merrill Lynch Canada Inc. et Smith Barney Canada Inc., les actionnaires vendeurs se sont engagés à vendre aux preneurs fermes, et chacun des preneurs fermes pour le compte desquels Salomon Brothers Inc, Goldman, Sachs & Co., ScotiaMcLeod Inc., Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated et Smith Barney Inc. agissent en qualité de représentants (« représentants ») s'est individuellement engagé à acheter auprès des actionnaires vendeurs, le nombre global d'actions à droit de vote subalterne indiqué ci-dessous en regard du nom de chaque preneur ferme :

<u>Preneur ferme</u>	<u>Nombre d'actions à droit de vote subalterne</u>
Salomon Brothers Inc	
Goldman, Sachs & Co.	
ScotiaMcLeod Inc.	
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated ..	
Smith Barney Inc.	
Donaldson, Lufkin & Jenrette Securities Corporation	
La Société de valeurs First Marathon Limitée	
Morgan Stanley & Co. Incorporated	
Nesbitt Burns Inc.	
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	
Total	<u>3 500 000</u>

Aux termes de la convention de prise ferme, les preneurs fermes se sont engagés, chacun à raison d'une tranche déterminée, sous réserve des conditions énoncées dans cette convention, à acheter la totalité des Actions offertes par les présentes si un nombre quelconque de ces Actions est acheté. En cas de défaut de la part d'un preneur ferme, la convention de prise ferme prévoit que, dans certaines circonstances, le nombre d'Actions que les preneurs fermes non défaillants se sont engagés à acheter peut être augmenté ou la convention de prise ferme peut être résiliée.

Le présent placement d'Actions est effectué simultanément dans toutes les provinces du Canada et aux États-Unis conformément au régime d'information multinational mis en oeuvre par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

La Société a été avisée par les représentants que les différents preneurs fermes se proposaient initialement d'offrir les Actions directement au public au prix d'offre indiqué sur la page couverture du présent prospectus et à certains courtiers à ces prix moins une concession n'excédant pas \$ US par action. Les preneurs fermes peuvent accorder, et ces courtiers peuvent accorder à leur tour, une concession qui n'excédera pas \$ US par action à d'autres courtiers. Après le premier appel public à l'épargne, ce prix d'offre et ces concessions pourront être modifiés.

De plus, Salomon Brothers Canada Inc, Goldman Sachs Canada, Merrill Lynch Canada Inc. et Smith Barney Canada Inc. se sont engagées aux termes de la convention de prise ferme à faire des efforts raisonnables pour effectuer des ventes dans toutes les provinces du Canada au moyen d'un prospectus déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens compétents. Si de telles ventes sont effectuées, Salomon Brothers Canada Inc, Goldman Sachs Canada, Merrill Lynch

Canada Inc. et Smith Barney Canada Inc. achèteront des Actions auprès de Salomon Brothers Inc, de Goldman, Sachs & Co., de Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated et de Smith Barney Inc., respectivement, au moment de la clôture de l'achat des Actions par les preneurs fermes, et à la condition que cette clôture ait lieu, au prix d'offre aux termes du premier appel public à l'épargne moins une somme devant être convenue, d'un commun accord, laquelle ne devra pas être supérieure à l'escompte de prise ferme.

La Société a accordé aux preneurs fermes une option visant l'achat d'un nombre maximal de 525 000 actions à droit de vote subalterne additionnelles au prix d'offre aux termes du premier appel public à l'épargne moins l'escompte de prise ferme global à seule fin de couvrir les attributions excédentaires. L'option peut être levée en tout temps dans les 30 jours suivant la date du présent prospectus. Dans la mesure où les preneurs fermes lèveront cette option, chaque preneur ferme sera tenu, sous réserve de certaines conditions, d'acheter un nombre d'actions visées par l'option proportionnel à son engagement initial.

La convention de prise ferme prévoit que la Société et les actionnaires vendeurs indemniseront les différents preneurs fermes, Salomon Brothers Canada Inc, Goldman Sachs Canada, Merrill Lynch Canada Inc. et Smith Barney Canada Inc. à l'égard de certaines responsabilités, y compris des responsabilités aux termes de la Securities Act et de certaines lois sur les valeurs mobilières provinciales canadiennes, ou qu'ils contribueront aux paiements que les preneurs fermes peuvent être tenus d'effectuer à cet égard.

La Société et les actionnaires vendeurs qui détiennent individuellement, directement ou indirectement, plus de 1 % des actions à droit de vote de la Société ont tous convenu qu'ils s'abstiendraient d'offrir, de vendre, de s'engager à vendre par contrat ou de transférer ou d'aliéner autrement, directement ou indirectement, des actions à droit de vote subalterne ou des titres convertibles en actions à droit de vote subalterne ou échangeables contre de telles actions ou encore d'approuver un placement de titres de ce genre pendant une période de 60 jours suivant la date du présent prospectus sans le consentement écrit préalable de Salomon Brothers Inc; toutefois, (i) l'engagement qui précède ne limite pas la capacité de la Société et des actionnaires vendeurs d'effectuer les opérations mentionnées ci-dessus relativement (a) au placement de DECS par la fiducie ou à la livraison d'actions à droit de vote subalterne faite conformément aux conditions des DECS et (b) à tout régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés, régime d'actionnariat ou régime de réinvestissement de dividendes de la Société en vigueur à la date du présent prospectus et (ii) deux des actionnaires vendeurs (autres que M. De Zen) peuvent vendre chacun un nombre maximal de 50 000 actions à droit de vote subalterne.

Chacun des preneurs fermes qui n'est pas inscrit en tant que courtier (*broker-dealer*) en vertu de l'article 15 de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, en sa version modifiée, a convenu, dans le cadre du placement des Actions et sous réserve de certaines exceptions, de ne pas offrir ni vendre d'Actions aux États-Unis ou à des résidents ou des ressortissants des États-Unis, si ce n'est par l'intermédiaire de l'un des courtiers inscrits appartenant à son groupe aux États-Unis. Les offres de vente et les ventes au Canada ou à des personnes du Canada seront effectuées par les preneurs fermes ou les membres de leur groupe qui sont des courtiers en valeurs mobilières dûment inscrits aux termes des lois applicables de la province canadienne où l'offre ou la vente en question sera faite au moyen d'un prospectus déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens compétents.

Conformément aux instructions générales de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des valeurs mobilières du Québec, les preneurs fermes ne peuvent, pendant la durée du présent placement d'Actions, offrir d'acheter ni acheter d'actions à droit de vote subalterne. Cette interdiction comporte des exceptions dans la mesure où ces offres d'achat ou ces achats ne sont pas faits dans le but de créer une activité réelle ou apparente sur ces valeurs ou de faire monter leur cours. Ces exceptions comprennent les offres d'achat ou les achats permis en vertu des règlements et règles des bourses compétentes concernant la stabilisation du cours d'une valeur et les activités de maintien passif du marché et les offres d'achat ou les achats effectués pour le compte d'un client lorsque l'ordre

n'en a pas été sollicité pendant la durée du placement. Conformément à la première exception mentionnée, dans le cadre du présent placement d'Actions et sous réserve de ce qui précède, certains des preneurs fermes et des personnes appartenant à leur groupe peuvent attribuer des actions à droit de vote subalterne en excédent de l'émission ou effectuer des opérations visant à fixer ou à stabiliser leur cours à un niveau supérieur à celui qui serait formé sur un marché libre. Ces opérations, si elles sont commencées, peuvent être interrompues à tout moment.

Dans le cadre du placement de DECS et du placement d'Actions, certains preneurs fermes et membres du groupe vendeur et les personnes appartenant à leur groupe respectif peuvent effectuer des opérations visant à fixer, à stabiliser ou à modifier autrement le cours des DECS ou des actions à droit de vote subalterne. Ces opérations peuvent comprendre des opérations de stabilisation effectuées conformément à la Rule 104 du *Regulation M*, aux termes de laquelle ces personnes peuvent offrir d'acheter ou acheter des DECS ou des actions à droit de vote subalterne afin de stabiliser leur cours. Les preneurs fermes peuvent aussi créer des positions à découvert pour leur compte en vendant, dans le cadre du placement de DECS ou du placement d'Actions, plus de DECS ou d'actions à droit de vote subalterne qu'ils ne se sont engagés à en acheter auprès de la fiducie ou des actionnaires vendeurs et, dans un cas de ce genre, ils peuvent acheter des DECS ou des actions à droit de vote subalterne sur le marché libre après la réalisation du placement de DECS ou du placement d'Actions afin de couvrir la totalité ou une partie de ces positions à découvert. Les preneurs fermes peuvent aussi couvrir la totalité ou une partie de ces positions à découvert en levant leurs options visant les attributions excédentaires prévues dans le cadre du placement de DECS et du placement d'Actions. De plus, dans le cas du placement d'Actions, Salomon Brothers Inc, pour le compte des preneurs fermes, peut imposer des «pénalités» en vertu d'ententes contractuelles conclues avec les preneurs fermes suivant lesquelles il peut récupérer auprès d'un preneur ferme (ou d'un courtier participant au placement d'Actions), pour le compte des autres preneurs fermes, la concession de vente relative aux actions à droit de vote subalterne qui sont placées dans le cadre du placement d'Actions, mais qui sont achetées par la suite pour le compte des preneurs fermes sur le marché libre. Chacune des opérations décrites dans le présent paragraphe peut avoir pour effet de fixer le cours des DECS ou des actions à droit de vote subalterne à un niveau supérieur à celui qui serait autrement formé sur un marché libre. S'il est nécessaire d'effectuer de telles opérations, elles le seront conformément aux règles de la Bourse de Toronto et de la Bourse de Montréal. Aucune des opérations décrites ci-dessus n'est nécessaire et, si elles sont commencées, elles peuvent être interrompues à tout moment.

Certains des actionnaires de la Société (y compris certains des actionnaires vendeurs) ont conclu une convention de prise ferme distincte avec Salomon Brothers Inc, laquelle prévoit l'offre et la vente à Salomon Brothers Inc par la fiducie de 2 850 000 DECS, plus un nombre maximal de 427 500 DECS additionnelles afin de couvrir les attributions excédentaires et la mise sur pied de la fiducie. Vers le 2000, ou à la date antérieure de liquidation de la fiducie advenant certaines circonstances, la fiducie distribuera des actions à droit de vote subalterne (ou, au gré des actionnaires vendeurs, l'équivalent en espèces et/ou toute autre contrepartie que les actionnaires vendeurs auront livrée à la fiducie conformément à leur contrat respectif) aux porteurs de DECS suivant le taux précisé dans le prospectus visant les DECS. La clôture du placement d'Actions n'est pas conditionnelle à la clôture du placement de DECS.

Dans le cours normal de leurs activités respectives, les preneurs fermes et les personnes appartenant à leur groupe ont déjà effectué et pourront effectuer ultérieurement des opérations de courtage avec la Société et les personnes appartenant à son groupe.

ScotiaMcLeod Inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. sont les filiales respectives de deux banques à charte canadiennes («banques»), qui comptent parmi les cinq prêteurs ayant accordé des facilités de crédit bancaire syndiqué à Royal. En conséquence, Royal est considérée comme un émetteur associé de ces membres du syndicat de prise ferme, au sens de la loi sur les valeurs mobilières de certaines provinces canadiennes. Au 30 septembre 1997, la dette contractée par Royal auprès des banques était d'environ 77 millions de dollars et 42 millions de dollars, respectivement. Environ 23 millions de dollars du produit tiré de la levée des options par les actionnaires vendeurs seront utilisés

par Royal pour rembourser la quasi-totalité de la tranche libellée en dollars canadiens de cette dette. Les banques n'ont pas participé à la décision de ScotiaMcLeod Inc. et de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. de prendre ferme les Actions. ScotiaMcLeod Inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. ne recevront aucun avantage dans le cadre du placement d'Actions sauf une quote-part de la rémunération des preneurs fermes payable par Royal. Royal respecte actuellement les conditions de ses facilités de crédit bancaire syndiqué.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique relatives au présent placement feront l'objet d'avis donnés pour le compte de Royal et des actionnaires vendeurs par Ogilvy Renault en ce qui concerne le droit canadien, et, pour le compte de Royal, par Shearman & Sterling, de Toronto et New York, en ce qui concerne le droit américain, de même que pour le compte des preneurs fermes par Lang Michener, de Toronto, en ce qui concerne le droit canadien, et par Cleary, Gottlieb, Steen & Hamilton, de New York, en ce qui concerne le droit américain.

Les associés et les avocats salariés des cabinets Ogilvy Renault et Lang Michener, en tant que groupe, sont véritables propriétaires de moins de un pour cent des titres de Royal.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de Royal sont KPMG, à leurs bureaux situés à la Suite 3300, Commerce Court West, Toronto (Ontario) M5L 1B2

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres à l'égard des actions de la Société au Canada est la Compagnie Trust CIBC Mellon à ses bureaux principaux situés au 393 University Avenue, 5th Floor, Toronto (Ontario) M5C 2W9, téléphone (416) 813-4600, télécopieur (416) 813-4555, et, aux États-Unis, il s'agit de Chemical Mellon Shareholders Services, L.L.C., à ses bureaux principaux situés au 120 Broadway, 13th Floor, New York, New York, 1-0271, téléphone (212) 613-7427, télécopieur (201) 296-4303.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois établies par diverses autorités législatives au Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution, qui ne peut être exercé que dans les deux jours suivant la réception du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
États financiers consolidés du Groupe Technologies Royal Limitée des exercices terminés les 30 septembre 1996 et 1995	
Rapport des vérificateurs	F-2
Bilans consolidés	F-3
États consolidés des résultats	F-4
États consolidés des bénéfices non répartis	F-4
États consolidés de l'évolution de la situation financière	F-5
Notes afférentes aux états financiers consolidés	F-6
États financiers consolidés du Groupe Technologies Royal Limitée des périodes de neuf mois arrêtées aux 30 juin 1997 et 1996 (non vérifié)	
Bilans consolidés	F-19
États consolidés des résultats	F-20
États consolidés des bénéfices non répartis	F-20
États consolidés de l'évolution de la situation financière	F-21
Note afférente aux états financiers consolidés	F-22

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Groupe Plastiques Royal Limitée aux 30 septembre 1996 et 1995 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société aux 30 septembre 1996 et 1995 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus.

(signé) KPMG

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 28 novembre 1996

BILANS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 30 septembre 1996 et 1995
(en milliers de dollars canadiens)

	1996	1995
Actif		
<i>Actif à court terme :</i>		
Encaisse (note 8)	9 222 \$	— \$
Débiteurs (note 4)	154 427	103 846
Stocks (note 5)	120 464	97 802
Charges payées d'avance et dépôts	4 734	3 484
	<u>288 847</u>	<u>205 132</u>
Immobilisations (note 6)	392 838	303 173
Écart d'acquisition et autres éléments d'actif (note 7)	154 313	72 254
	<u>835 998 \$</u>	<u>580 559 \$</u>
Passif et avoir des actionnaires		
<i>Passif à court terme :</i>		
Dette bancaire (note 8)	— \$	88 611 \$
Créditeurs et charges à payer (note 9)	118 301	68 186
Dette à terme échéant à moins d'un an (note 10)	5 639	1 360
	<u>123 940</u>	<u>158 157</u>
Dette à terme (note 10)	142 675	53 942
Impôts sur le revenu reportés	30 587	26 846
Part des actionnaires minoritaires	6 426	4 949
<i>Avoir des actionnaires :</i>		
Capital-actions (note 11)	372 749	250 566
Bénéfices non répartis	163 842	88 137
Gains ou pertes de change	(4 221)	(2 038)
	<u>532 370</u>	<u>336 665</u>
	<u>835 998 \$</u>	<u>580 559 \$</u>

Au nom du conseil :

(signé) VITTORIO DE ZEN
Administrateur

(signé) GARY BROWN
Administrateur

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 30 septembre 1996 et 1995
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Chiffre d'affaires net	675 092 \$	535 053 \$
Coût des marchandises vendues et frais d'exploitation	(508 016)	(415 048)
Marge d'exploitation	167 076	120 005
Amortissement (note 14)	(38 286)	(28 095)
Intérêts débiteurs et frais de financement (note 15)	(8 191)	(9 895)
Bénéfice avant les impôts sur le revenu et la part des actionnaires minoritaires	120 599	82 015
Impôts sur le revenu (note 16)	(43 500)	(29 131)
Bénéfice avant la part des actionnaires minoritaires	77 099	52 884
Part des actionnaires minoritaires	(1 394)	(864)
Bénéfice net	<u>75 705 \$</u>	<u>52 020 \$</u>
Bénéfice non dilué par action (note 12)	<u>0,98 \$</u>	<u>0,74 \$</u>

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercices terminés les 30 septembre 1996 et 1995
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Bénéfices non répartis ou capital engagé au début de l'exercice [note 2 c)]	88 137 \$	112 988 \$
Dividendes et distributions lors de la restructuration et du premier appel public à l'épargne	—	(76 871)
Bénéfice net	<u>75 705</u>	<u>52 020</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>163 842 \$</u>	<u>88 137 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercices terminés les 30 septembre 1996 et 1995

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) :		
Activités d'exploitation :		
Bénéfice avant la part des actionnaires minoritaires	77 099 \$	52 884 \$
Ajouter les éléments sans effet sur la trésorerie (note 18)	41 642	36 602
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 19)	(3 433)	(43 530)
Gains ou pertes de change	(2 183)	(2 716)
	<u>113 125</u>	<u>43 240</u>
Activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	(99 980)	(94 517)
Acquisition d'éléments d'actif hors caisse	(84 058)	(45 126)
Augmentation des autres éléments d'actif	(19 831)	(10 098)
	<u>(203 869)</u>	<u>(149 741)</u>
Activités de financement :		
Produit de la dette à terme	142 712	51 549
Remboursement de la dette à terme	(75 943)	(177 007)
Remboursement d'avances reçues d'actionnaires	—	(1 094)
Diminution de la part des actionnaires minoritaires	(375)	(250)
Dividendes et distributions lors de la restructuration	—	(76 871)
Émission d'actions lors du réinvestissement de dividendes et distributions lors de la restructuration	—	36 719
Émission d'actions lors des appels publics à l'épargne	108 750	204 188
Frais d'émission d'actions	(3 270)	(8 281)
Émission d'actions lors d'acquisitions	16 229	17 907
Émission d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions ..	474	33
	<u>188 577</u>	<u>46 893</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	97 833	(59 608)
Dette bancaire, au début de l'exercice	<u>(88 611)</u>	<u>(29 003)</u>
Encaisse (dette bancaire), à la fin de l'exercice	<u>9 222 \$</u>	<u>(88 611) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 30 septembre 1996 et 1995
(en milliers de dollars canadiens)

1. Principales conventions comptables

Les conventions comptables et les normes de présentation de l'information financière de la Société, telles qu'elles sont indiquées dans les présents états financiers consolidés, sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les conventions comptables les plus importantes sont résumées ci-dessous :

a) *Principes de consolidation :*

Les présents états financiers consolidés regroupent les comptes du Groupe Plastiques Royal Limitée et de ses filiales. Les placements dans les coentreprises ont été consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle en fonction de la participation de la société. Les bénéfices, opérations et soldes importants intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

b) *Stocks :*

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant, calculé selon la méthode de l'épuisement successif, et du coût de remplacement, dans le cas des matières premières, et selon la méthode à la valeur de réalisation nette dans le cas des produits finis.

c) *Immobilisations :*

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. Les intérêts débiteurs relatifs aux principales dépenses en immobilisations sont capitalisés si des frais d'intérêt importants seront engagés avant que l'installation n'entre en exploitation. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

Bâtiments	Amortissement dégressif, 5 % à 10 %
Matériel et outillage	Amortissement linéaire sur une durée de 10 à 15 ans
Filières et moules	Amortissement linéaire sur une durée de 4 à 10 ans
Mobilier et matériel informatique	Amortissement dégressif, 20 % à 30 %
Avion	Amortissement linéaire sur une durée de 10 à 20 ans
Véhicules	Amortissement dégressif, 30 %

d) *Écart d'acquisition et autres éléments d'actif :*

L'écart d'acquisition est amorti sur une période de quarante ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'écart d'acquisition est évalué régulièrement par l'entremise d'une analyse du rendement des entreprises s'y rapportant, en tenant compte des risques associés au placement. Toute diminution permanente de la valeur de l'écart d'acquisition est virée à un compte de résultats.

Les autres éléments d'actif, constitués principalement des frais de développement reportés, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période allant de trois à cinq ans à partir de la date du début de la production commerciale du produit en cause.

e) *Conversion des devises pour les établissements étrangers autonomes :*

Les éléments d'actif et de passif des établissements étrangers autonomes de la Société sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Le chiffre d'affaires et les charges sont convertis à des taux de change qui se rapprochent des taux moyens de l'exercice. Les gains et les pertes qui en résultent sont reportés et inclus dans l'avoir des actionnaires comme gains ou pertes de change.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

2. Développement de l'entreprise

a) *Acquisition de Novo Industries, Inc. :*

Le 30 novembre 1995, la Société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Novo Industries, Inc. et Novo Europe B.V. (collectivement «Novo»). Novo est un fabricant de stores verticaux situé à Houston (Texas) et détenant des centres de distribution en Californie, en Floride, dans l'Illinois, au New Jersey et aux Pays-Bas.

Le prix d'acquisition net de Novo s'est élevé à 81 776 \$ (60 100 \$ US), dont 80 % ont été payés en espèces et 20 % par le biais de l'émission de 902 753 actions à droit de vote subalterne de la Société. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple.

Les détails de l'acquisition se résument comme suit :

Fonds de roulement	19 196 \$
Immobilisations	17 591
Autres éléments d'actif	131
	36 918
Dette à terme	(21 297)
Impôts sur le revenu reportés	(533)
	15 088
Écart d'acquisition	66 688
Prix d'acquisition total	<u>81 776 \$</u>
Contrepartie :	
Capital-actions (note 11)	16 229 \$
Liquidités	65 547
	<u>81 776 \$</u>

b) *Acquisitions d'autres entreprises :*

En 1996, la Société a acquis une participation de 100 % ou une participation majoritaire dans certaines entreprises en contrepartie d'une somme totale de 2 282 \$ en espèces. Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple et se résument comme suit :

Fonds de roulement	1 553 \$
Immobilisations	5 214
Autres éléments d'actif	631
	7 398
Dette à terme	(4 984)
Impôts sur le revenu reportés	(61)
Part des actionnaires minoritaires	(458)
	1 895
Écart d'acquisition	387
Prix d'acquisition total	<u>2 282 \$</u>

c) *Restructuration et premier appel public à l'épargne :*

En novembre 1994, la Société a conclu des ententes de restructuration avec tous les actionnaires de Royal Plastics Limited, de Steelewood Investments Limited et de Steelebridge Investments Limited ainsi qu'avec les actionnaires membres de la direction de certaines des sociétés dépendantes dans le but d'échanger leur participation contre une participation directe dans la Société consistant en des actions

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

à droit de vote multiple, des actions à droit de vote subalterne et des billets à demande à l'intention des actionnaires.

Puisque la restructuration comprenait l'échange d'une participation dans des sociétés apparentées contre une participation directe dans la Société, elle a été comptabilisée selon une méthode semblable à la méthode de la fusion d'intérêts communs. Par conséquent, les états financiers consolidés avant la fusion reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation des entreprises absorbées comme si la Société les avait exploitées au cours des exercices précédents. La participation que les actionnaires des entreprises absorbées détenaient dans l'actif net de la Société avant la restructuration est présentée dans l'état consolidé des bénéfices non répartis en tant que capital engagé.

Le 30 novembre 1994, Le Groupe Plastiques Royal Limitée a mené à bien son premier appel public à l'épargne portant sur des actions à droit de vote subalterne cotées aux Bourses de Toronto et de Montréal. Un total de 18 150 000 actions à droit de vote subalterne ont été émises au prix de 11,25 \$ l'action pour un produit brut de 204 188 \$. Le coût de l'émission, qui s'est élevé à 8 281 \$ après récupération d'impôts sur le revenu exigibles et reportés de 680 \$ et 3 335 \$ respectivement, a été imputé au capital-actions.

Lors de la restructuration et du premier appel public à l'épargne, la Société a versé des dividendes de 31 698 \$ et remboursé des billets à demande à l'intention des actionnaires d'un montant total de 45 173 \$, dont une tranche de 36 719 \$ a servi à souscrire des actions à droit de vote multiple et des actions à droit de vote subalterne (note 11).

d) Acquisition de la part des actionnaires minoritaires :

Le 30 novembre 1994, la société a porté sa participation dans Plastibec Ltée à 100 % en achetant les 20 % restants des actions ordinaires en circulation. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. La juste valeur marchande de l'actif net acquis et la contrepartie fournie se résument comme suit :

Fonds de roulement	6 376 \$
Immobilisations	7 996
Autres éléments d'actif	2 239
	<u>16 611</u>
Dette à terme	(3 222)
Autres éléments de passif à terme	(1 767)
	<u>11 622</u>
Écart d'acquisition	33 504
Prix d'acquisition total	<u>45 126 \$</u>
Contrepartie :	
Capital-actions (note 11)	17 907 \$
Liquidités	27 219
	<u>45 126 \$</u>

e) Dispositions de financement :

En août 1996, la Société a émis 100 millions de dollars US de billets de premier rang non garantis d'une durée de 10 ans et portant intérêt à un taux allant de 7,17 % à 7,31 %. Le produit a servi à financer les acquisitions d'immobilisations et à rembourser les emprunts en vertu des facilités de crédit renouvelables de 365 millions de dollars de la Société, qui demeuraient entièrement disponibles au 30 septembre 1996.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

3. Participation dans des coentreprises

La participation proportionnelle de la Société dans ces coentreprises comprend des éléments d'actif à court terme de 4 028 \$ (3 677 \$ en 1995), des immobilisations totalisant 5 159 \$ (6 959 \$ en 1995), des éléments de passif à court terme de 3 193 \$ (2 347 \$ en 1995) et des éléments de passif à long terme s'élevant à 3 307 \$ (1 674 \$ en 1995). Les résultats d'exploitation de la Société comprennent des ventes de 15 800 \$ (14 400 \$ en 1995) et un bénéfice net totalisant 1 631 \$ (1 242 \$ en 1995) provenant de sa participation proportionnelle dans des coentreprises. Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation de 2 191 \$ (1 242 \$ en 1995) et l'acquisition d'immobilisations d'environ 2 927 \$ (4 500 \$ en 1995) se rapportent à sa participation proportionnelle à l'exploitation de certaines coentreprises au cours de l'exercice.

4. Débiteurs

	1996	1995
Clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 4 518 \$ (3 395 \$ en 1995)	149 854 \$	100 456 \$
Impôts et autres	4 573	3 390
	<u>154 427 \$</u>	<u>103 846 \$</u>

5. Stocks

	1996	1995
Matières premières	51 765 \$	40 626 \$
Produits finis	68 699	57 176
	<u>120 464 \$</u>	<u>97 802 \$</u>

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	1996 Valeur comptable nette	1995 Valeur comptable nette
Terrains	32 250 \$	— \$	32 250 \$	24 996 \$
Bâtiments	137 040	32 523	104 517	59 440
Matériel et outillage	283 899	113 686	170 213	129 379
Filières et moules	43 244	25 111	18 133	15 122
Mobilier et matériel informatique	11 660	6 589	5 071	3 339
Avion et véhicules	43 590	10 571	33 019	32 850
	551 683	188 480	363 203	265 126
Actif en construction	18 674	—	18 674	28 719
Terrain détenu pour utilisation future	10 961	—	10 961	9 328
	<u>581 318 \$</u>	<u>188 480 \$</u>	<u>392 838 \$</u>	<u>303 173 \$</u>

La mise en exploitation de l'actif en construction devrait s'effectuer au cours du premier semestre de l'exercice 1997. Cet actif consiste en des terrains et bâtiments en voie de construction totalisant 3 432 \$ (18 748 \$ en 1995) et du matériel et outillage en voie de construction de 15 242 \$ (9 971 \$ en 1995). Les dépenses en immobilisations au cours de l'exercice comprennent des frais d'intérêt capitalisés de 1 319 \$ (1 951 \$ en 1995).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

7. Écart d'acquisition et autres éléments d'actif

	1996	1995
Écart d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé de 6 853 \$ (3 297 \$ en 1995)	105 611 \$	42 077 \$
<i>Frais reportés :</i>		
Développement de produits et frais de démarrage, déduction faite de l'amortissement cumulé de 1 673 \$ (64 \$ en 1995)	41 327	27 785
Brevets	2 158	1 395
Frais de financement reportés	1 362	419
	<u>44 847</u>	<u>29 599</u>
Placements	3 855	578
	<u>154 313 \$</u>	<u>72 254 \$</u>

8. Encaisse (dette bancaire)

	1996	1995
Liquidités	17 894 \$	— \$
Chèques en circulation	(8 672)	(8 554)
<i>Crédit d'exploitation :</i>		
Avances au taux préférentiel	—	(3 406)
Avances en vertu d'acceptations bancaires	—	(52 500)
Avances au TIOL (18 000 \$ US en 1995)	—	(24 151)
	<u>9 222 \$</u>	<u>(88 611) \$</u>

La Société a des facilités de crédit renouvelables non garanties d'un total de 365 000 \$ auprès d'un consortium bancaire. Ces facilités consistent en un emprunt d'exploitation de 140 000 \$ qui servira à combler les besoins en fonds de roulement, qui porte intérêt au taux préférentiel ou aux taux des acceptations bancaires ou au TIOL majorés de 0,625 %, et en une dette à terme de 225 000 \$ (note 10), qui servira à effectuer des acquisitions et à payer les dépenses en immobilisations. Au 30 septembre 1996, le total de 365 000 \$ des facilités de crédit était encore disponible.

9. Crédoeurs

	1996	1995
Fournisseurs	93 826 \$	57 135 \$
Impôts et autres	24 475	11 051
	<u>118 301 \$</u>	<u>68 186 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

10. Dette à terme

	1996	1995
Billets de premier rang (100 000 \$ US), non garantis, portant intérêt à 7,17 % sur une première tranche de 75 000 \$ US et à 7,31 % sur les 25 000 \$ US restants, les remboursements de capital échéant chaque année d'août 2002 à 2006	136 180 \$	— \$
Obligations à revenu pour le développement industriel (4 796 \$ US), portant intérêt au taux de 3,63 %, remboursables en versements mensuels de 21 \$ US plus les intérêts, échéant en avril 2009	6 532	—
Crédit non garanti renouvelable autorisé de 225 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel, ou aux taux des acceptations bancaires ou au TIOL majorés de 0,875 %, arrivant à échéance en avril 2000. Remboursements de capital exigés seulement à la date d'échéance :		
Emprunts au TIOL libellés en dollars US (30 000 \$ US en 1995)	—	40 251
Acceptations bancaires canadiennes	—	8 000
	142 712	48 251
Dette à terme exigeant des remboursements périodiques du capital :		
Billet libellé en dollars US (1 374 \$ US), ne portant pas intérêt	1 871	2 947
Autres éléments	3 731	4 104
	5 602	7 051
Total de la dette à terme	148 314	55 302
Tranche de la dette à terme échéant à moins d'un an	(5 639)	(1 360)
	142 675 \$	53 942 \$
Les remboursements de capital des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :		
1997		5 639 \$
1998		714
1999		340
2000		340
2001 et par la suite		141 281
		148 314 \$

11. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société se compose des éléments suivants :

a) Un nombre illimité d'actions privilégiées :

Les actions privilégiées peuvent être émises en séries, la désignation des droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rattachant étant fixés par le conseil d'administration avant l'émission des premières actions d'une série. Aucune de ces actions n'a été émise et n'est en circulation.

b) Un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne et d'actions ordinaires à droit de vote multiple :

i) Actions à droit de vote subalterne :

Chaque action donne droit à une voix à toutes les assemblées des actionnaires et les porteurs auront le droit de recevoir des dividendes sur une base proportionnelle au même titre que chaque action à droit de vote multiple.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

ii) Actions à droit de vote multiple :

Chaque action donne droit à 20 voix à toutes les assemblées des actionnaires et les porteurs auront le droit de recevoir des dividendes sur une base proportionnelle au même titre que chaque action à droit de vote subalterne. Les actions sont convertibles, en tout temps, en actions à droit de vote subalterne entièrement libérées à raison d'une action contre une.

Si les actions à droit de vote subalterne ou les actions à droit de vote multiple sont divisées ou regroupées, l'autre catégorie d'actions devra aussi être modifiée afin de préserver le rang relatif de chaque catégorie d'actions. Dans certaines conditions, la vente ou le transfert des actions à droit de vote multiple entraînera la conversion de ces actions en actions à droit de vote subalterne.

	Vote subalterne		Vote multiple		Nombre total d'actions	Valeur attribuée
	Nombre d'actions	Valeur attribuée	Nombre d'actions	Valeur attribuée		
Émises et en circulation au 30 septembre 1994	—	— \$	—	— \$	—	— \$
Émises lors de la restructuration [note 2c)]	34 251 435	18 309	17 635 444	18 410	51 886 879	36 719
Émises contre liquidités, déduction faite des frais d'émission d'actions [note 2c)]	18 150 000	195 907	—	—	18 150 000	195 907
Émises lors de l'acquisition de la part des actionnaires minoritaires dans Plastibec [note 2d)]	4 296 821	17 907	—	—	4 296 821	17 907
Émises contre liquidités en vertu du régime d'options d'achat d'actions	3 000	33	—	—	3 000	33
Émises et en circulation au 30 septembre 1995	56 701 256	232 156 \$	17 635 444	18 410 \$	74 336 700	250 566 \$
Émises contre liquidités, déduction faite des frais d'émission d'actions	5 000 000	105 480	—	—	5 000 000	105 480
Émises lors de l'acquisition de Novo Industries, Inc. [note 2a)]	902 753	16 229	—	—	902 753	16 229
Émises contre liquidités en vertu du régime d'options d'achat d'actions	70 133	474	—	—	70 133	474
Émises et en circulation au 30 septembre 1996	<u>62 674 142</u>	<u>354 339 \$</u>	<u>17 635 444</u>	<u>18 410 \$</u>	<u>80 309 586</u>	<u>372 749 \$</u>

La quasi-totalité des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple émises dans le cadre de la restructuration et certaines des actions émises lors de l'acquisition de la part des actionnaires minoritaires dans Plastibec sont assujetties à divers contrats de blocage et seront libérées au cours des trois prochains exercices.

En 1995, la Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions pour permettre aux membres de la direction et aux membres clés du personnel d'exploitation d'acheter des actions à droit de vote subalterne; la moitié des options peut être levée le ou après le 1^{er} décembre 1997 et le reste après le 1^{er} décembre 2000. Le nombre maximum d'actions à droit de vote subalterne autorisées aux fins d'émission en vertu du régime est de 11 000 000 (10 000 000 en 1995).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Solde au début de l'exercice	8 555 776	—
Octroyées pendant l'exercice, à des prix allant de 17,00 \$ à 22,00 \$ par action (11,25 \$ à 16,25 \$ par action en 1995)	1 287 744	8 558 776
Levées pendant l'exercice	(70 133)	(3 000)
Annulées pendant l'exercice	(198 114)	—
Solde à la fin de l'exercice	<u>9 575 273</u>	<u>8 555 776</u>

12. Bénéfice par action

Le bénéfice net non dilué et dilué par action a été calculé en fonction du nombre moyen pondéré et du nombre maximum dilutif d'actions en circulation pendant l'exercice, soit 77 597 058 (70 459 921 en 1995) et 87 172 331 (79 015 497 en 1995) respectivement. Le bénéfice dilué par action est de 0,96 \$ (0,73 \$ en 1995).

13. Recherche et développement

La Société poursuit diverses activités de recherche appliquée et de développement. Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice se sont élevés à environ 6 200 \$ (6 100 \$ en 1995).

14. Amortissement

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Immobilisations	33 120 \$	27 066 \$
Écart d'acquisition	3 556	965
Charges reportées	1 610	64
	<u>38 286 \$</u>	<u>28 095 \$</u>

15. Intérêts débiteurs et frais de financement

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Intérêts débiteurs :		
Emprunts d'exploitation	3 233 \$	4 331 \$
Dette à terme	4 138	4 583
Frais bancaires et de financement	647	400
Amortissement :		
Frais de financement reportés	173	581
	<u>8 191 \$</u>	<u>9 895 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

16. Impôts sur le revenu

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Bénéfice net avant les impôts sur le revenu	120 599 \$	82 015 \$
Impôts sur le revenu prévus, selon un taux d'imposition effectif des bénéfices de fabrication et de transformation d'environ 36 %	43 416	29 525
Variation des impôts sur le revenu attribuable à ce qui suit :		
Amortissement de l'écart d'acquisition	1 285	347
Réduction due au bénéfice enregistré à l'étranger	(2 313)	—
Taux d'imposition effectifs différents en vigueur sur le bénéfice de certaines filiales et autres éléments	1 112	(741)
	<u>43 500 \$</u>	<u>29 131 \$</u>

La provision pour impôts exigibles pour l'exercice était de 38 513 \$ (18 076 \$ en 1995) et la provision pour impôts reportés, de 4 987 \$ (11 055 \$ en 1995).

17. Information sectorielle

La société exerce ses activités principalement dans le secteur nord-américain des produits de construction et vend ses produits à tout un éventail de clients dont aucun ne représentait plus de 3 % du chiffre d'affaires net (5 % en 1995). Les ventes nettes à l'extérieur du Canada, y compris les ventes réalisées à l'étranger et les exportations de produits fabriqués au Canada, ont représenté 61 % (52 % en 1995) du total du chiffre d'affaires net. Le chiffre d'affaires net et les éléments d'actif identifiables par secteur géographique s'établissent comme suit :

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
<i>Chiffre d'affaires net :</i>		
Secteur canadien :		
Ventes aux États-Unis	210 036 \$	205 224 \$
Autres ventes à l'étranger	17 056	3 337
Total des ventes à l'exportation	227 092	208 561
Ventes au Canada	264 461	255 306
	491 553	463 867
Secteur américain	162 474	63 876
Autres secteurs	21 065	7 310
	<u>675 092 \$</u>	<u>535 053 \$</u>
	<u>1996</u>	<u>1995</u>
<i>Éléments d'actif identifiables :</i>		
Secteur canadien	656 307 \$	516 035 \$
Secteur américain	156 237	56 214
Autres secteurs	23 454	8 310
	<u>835 998 \$</u>	<u>580 559 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

18. Éléments sans effet sur la trésorerie

	1996	1995
Amortissement	38 286 \$	28 095 \$
Amortissement des frais de financement reportés et de la perte de change	173	581
Impôts sur le revenu reportés	3 147	7 720
Autres	36	206
	<u>41 642 \$</u>	<u>36 602 \$</u>

Les impôts sur le revenu reportés sont calculés après déduction des impôts sur le revenu reportés récupérés de 1 840 \$ (3 335 \$ en 1995) relatifs aux frais d'émission d'actions (note 11).

19. Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement

	1996	1995
Débiteurs	(27 833)\$	(2 037)\$
Stocks	(5 550)	(26 323)
Charges payées d'avance et dépôts	(1 029)	(1 006)
Créditeurs et charges à payer	30 979	(14 164)
	<u>(3 433)\$</u>	<u>(43 530)\$</u>

La variation des soldes hors caisse du fonds de roulement susmentionnée ne tient pas compte du fonds de roulement hors caisse obtenu lors des acquisitions.

20. Différences importantes entre les principes comptables généralement reconnus au Canada et aux États-Unis

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. À certains égards, les PCGR en vigueur aux États-Unis diffèrent des PCGR au Canada. Voici un condensé de l'incidence sur les états financiers consolidés des différences importantes entre les PCGR :

a) Description des différences entre les PCGR :

i) Frais de développement des produits :

Les PCGR canadiens autorisent la capitalisation des frais de développement des produits si certains critères sont respectés. En vertu des PCGR aux États-Unis, les frais de développement des produits sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

ii) Gains ou pertes de change sur la dette à terme :

En vertu des PCGR canadiens, les gains et pertes non réalisés lors de la conversion de la dette à terme libellée en devises aux taux de change courants doivent être reportés et amortis sur la durée de la dette. En vertu des PCGR américains, ces gains et pertes sont portés aux résultats à titre de charges pour la période.

iii) Autres charges reportées :

En vertu des PCGR canadiens, il est possible de reporter les autres frais de développement relatifs aux activités de démarrage d'entreprises. En vertu des PCGR américains, ces frais doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

b) Bénéfice net conformément aux PCGR américains :

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Bénéfice net déclaré	75 705 \$	52 020 \$
Frais de développement des produits i)	(633)	(984)
Gains ou pertes de change sur la dette à terme	—	413
Autres charges reportées iii)	71	(817)
Incidence fiscale des redressements	<u>202</u>	<u>500</u>
Bénéfice net conformément aux PCGR américains	<u>75 345 \$</u>	<u>51 132 \$</u>
Bénéfice par action conformément aux PCGR américains	<u>0,97 \$</u>	<u>0,73 \$</u>

c) Avoir des actionnaires conformément aux PCGR américains :

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Avoir des actionnaires déclaré	532 370 \$	336 665 \$
Frais de développement des produits i)	(10 550)	(9 917)
Autres charges reportées iii)	(1 162)	(1 233)
Incidence fiscale des redressements	<u>4 216</u>	<u>4 014</u>
Avoir des actionnaires conformément aux PCGR américains	<u>524 874 \$</u>	<u>329 529 \$</u>

d) Incidence sur le bilan consolidé [voir 20 e) ii)] :

L'application des PCGR américains aurait les répercussions suivantes sur les bilans consolidés :

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Écart d'acquisition et autres éléments d'actif :		
Déclarés	154 313 \$	72 254 \$
En vertu des PCGR américains	142 601 \$	61 104 \$
Impôts sur le revenu reportés :		
Déclarés	30 587	26 846
En vertu des PCGR américains	26 371	22 832

e) Autres renseignements :

i) Impôts sur le revenu :

En vertu des PCGR américains, on exige que les impôts sur le revenu reportés soient comptabilisés selon la méthode du report d'impôts variable alors que les PCGR canadiens prévoient la méthode du report d'impôts fixe. L'écart entre ces deux méthodes n'a pas d'incidence importante sur le montant des impôts sur le revenu reportés figurant aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

Le solde des impôts reportés en vertu des PCGR américains se compose des impôts reportés débiteurs et des impôts reportés créditeurs. Les principaux éléments des impôts sur le revenu reportés en vertu des PCGR américains dans le bilan au 30 septembre s'établissent comme suit :

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Impôts reportés débiteurs :		
Frais d'émission d'actions	5 175 \$	3 335 \$
Pertes d'exploitation nettes	916	—
	<u>6 091</u>	<u>3 335</u>
Impôts reportés créditeurs :		
Immobilisations	(29 709)	(22 861)
Charges reportées	(2 753)	(3 306)
	<u>(32 462)</u>	<u>(26 167)</u>
Impôts reportés créditeurs nets	<u>(26 371) \$</u>	<u>(22 832) \$</u>

La provision pour impôts en vertu des PCGR américains pour chacun des exercices terminés le 30 septembre s'établit comme suit :

	<u>1996</u>	<u>1995</u>
Provision pour impôts exigibles :		
Canadiens	30 427 \$	16 972 \$
Étrangers	8 086	1 104
	<u>38 513</u>	<u>18 076</u>
Provision pour impôts reportés :		
Canadiens	5 112	10 137
Étrangers	(327)	418
	<u>4 785</u>	<u>10 555</u>
Provision pour impôts totale en vertu des PCGR américains	<u>43 298 \$</u>	<u>28 631 \$</u>

ii) État consolidé de l'évolution de la situation financière :

En vertu des PCGR américains, la dette bancaire ne serait pas considérée comme un élément du flux de trésorerie. Par conséquent, la diminution de 80 057 \$ des emprunts d'exploitation (hausse de 39 194 \$ en 1995) serait présentée comme une activité de financement et l'augmentation (la diminution) de la trésorerie pour l'exercice varierait d'un montant correspondant.

En vertu des PCGR canadiens, l'émission d'actions dans le cadre des acquisitions apparaît à l'état de l'évolution de la situation financière sous les rubriques activités de financement et activités d'investissement. En vertu des PCGR américains, il ne serait pas tenu compte de cette opération hors caisse et le flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement et provenant des activités de financement serait réduit de 16 229 \$ (17 907 \$ en 1995).

iii) Renseignements supplémentaires exigés par la SFAS n° 107 en ce qui concerne la juste valeur des instruments financiers :

L'encaisse, les débiteurs, la dette bancaire, les créditeurs et charges à payer et la dette à terme échéant à moins d'un an sont proches de la juste valeur en raison de l'échéance courte de ces instruments.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (Suite)

Le montant des flux de trésorerie associés à la dette à terme de la Société actualisés aux taux d'emprunt actuels qui s'appliquent à des titres de dette similaires de durée comparable est tel que la juste valeur de la dette à terme est proche de sa valeur comptable.

iv) Renseignements supplémentaires en vertu de la SFAS n° 121 en ce qui concerne l'actif à long terme :

L'actif à long terme et certains éléments d'actif incorporels identifiables devant être détenus et utilisés par la Société doivent être examinés pour déterminer s'ils ont subi une diminution de valeur chaque fois que des événements ou de nouvelles circonstances indiquent qu'il soit possible que la valeur comptable d'un élément d'actif ne puisse être recouvrée. La direction de la Société ne croit pas que l'adoption de cette norme aurait d'importantes répercussions sur la situation financière ou les résultats d'exploitation en vertu des PCGR américains.

v) Nouvelle norme comptable américaine :

En 1995, le Financial Accounting Standards Board a également émis la Statement of Financial Accounting Standards n° 123 intitulée "Accounting for Stock-Based Compensation" (SFAS 123), qui établit les normes de comptabilité financière et de présentation de l'information s'appliquant aux régimes de rémunération en actions à l'intention des employés et aux opérations dans le cadre desquelles une entité émet des instruments de capitaux propres pour acquérir des biens ou services auprès de personnes qui ne sont pas des employés. Cette norme définit une méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions des employés et encourage toutes les entités, mais ne les y oblige pas, à adopter cette méthode pour calculer les frais de rémunération dans leurs états financiers dressés en vertu des PCGR américains. La norme SFAS 123 est applicable aux exercices commençant après le 15 décembre 1995. Pour l'instant, la Société ne compte pas adopter la méthode de calcul prescrite par la SFAS 123 pour ses états financiers dressés en vertu des PCGR américains.

BILANS CONSOLIDÉS

Neuf mois arrêtés aux 30 juin 1997 et 1996
(en milliers de dollars canadiens)

	1997	1996
	(non vérifié)	
Actif		
<i>Actif à court terme :</i>		
Débiteurs	193 439 \$	143 004 \$
Stocks	199 629	119 032
Charges payées d'avance et dépôts	6 545	4 142
	399 613	266 178
Immobilisations	549 718	370 485
Écarts d'acquisition et autres éléments d'actif	173 507	149 886
	<u>1 122 838 \$</u>	<u>786 549 \$</u>
Passif et avoir des actionnaires		
<i>Passif à court terme :</i>		
Emprunts d'exploitation	154 926 \$	59 753 \$
Créditeurs et charges à payer	141 630	68 064
Dette à terme échéant à moins d'un an	1 961	2 102
	298 517	129 919
Dette à terme	145 886	118 675
Impôts sur le revenu reportés	34 576	28 353
Part des actionnaires minoritaires	29 293	5 766
<i>Avoir des actionnaires :</i>		
Capital-actions	394 341	372 613
Bénéfices non répartis	223 715	135 652
Gains ou pertes de change	(3 490)	(4 429)
	614 566	503 836
	<u>1 122 838 \$</u>	<u>786 549 \$</u>

Se reporter à la note afférente aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Neuf mois arrêtés aux 30 juin 1997 et 1996
(en milliers de dollars canadiens)

	1997	1996
	(non vérifié)	
Chiffre d'affaires net	590 129 \$	460 058 \$
Coût des marchandises vendues et frais d'exploitation	(448 199)	(351 893)
Marge d'exploitation	141 930	108 165
Amortissement	(35 558)	(26 804)
Intérêts débiteurs et frais de financement	(7 077)	(6 679)
Bénéfice avant les impôts sur le revenu et la part des actionnaires minoritaires	99 295	74 682
Impôts sur le revenu	(35 202)	(26 351)
Bénéfice avant la part des actionnaires minoritaires	64 093	48 331
Part des actionnaires minoritaires	(780)	(817)
Bénéfice net	63 313 \$	47 514 \$
Bénéfice net par action	0,79 \$	0,62 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Neuf mois arrêtés aux 30 juin 1997 et 1996
(en milliers de dollars canadiens)

	1997	1996
	(non vérifié)	
Bénéfices non répartis, au début de la période	163 842 \$	88 138 \$
Bénéfice net	63 313	47 514
Achat d'options d'achat d'actions, aux fins d'annulation, déduction faite des impôts	(3 440)	—
Bénéfices non répartis, à la fin de la période	223 715 \$	135 652 \$

Se reporter à la note afférente aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Neuf mois arrêtés aux 30 juin 1997 et 1996
(en milliers de dollars canadiens)

	1997	1996
	(non vérifié)	
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) :		
Activités d'exploitation :		
Bénéfice avant la part des actionnaires minoritaires	64 093 \$	48 331 \$
Ajouter les éléments sans effet sur la trésorerie	39 713	28 389
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement	(87 125)	(41 268)
Gains ou pertes de change	731	(2 391)
	17 412	33 061
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(155 249)	(73 483)
Augmentation des autres éléments d'actif	(6 229)	(13 039)
Acquisition d'éléments d'actif hors caisse	(53 342)	(83 483)
	(214 820)	(170 005)
Activités de financement :		
Produit de la dette à terme	4 255	93 600
Remboursement de la dette à terme	(9 452)	(49 844)
Variation de la part des actionnaires minoritaires	22 238	—
Émission d'actions lors d'acquisitions	996	16 229
Achat d'options d'achat d'actions, aux fins d'annulation	(5 375)	—
Émission d'actions	—	108 750
Frais d'émission d'actions	—	(3 191)
Émission d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions	20 598	258
	33 260	165 802
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(164 148)	28 858
Emprunts d'exploitation, au début de la période	9 222	(88 611)
Emprunts d'exploitation, à la fin de la période	(154 926)\$	(59 753)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Neuf mois arrêté au 30 juin 1997

Les états financiers consolidés de la Société (les « états financiers consolidés ») au 30 juin 1997 et pour la période de neuf mois arrêtée à cette date ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens »). Sous les rapports suivants, les PCGR américains diffèrent des PCGR canadiens.

Si les PCGR américains avaient été appliqués, le bénéfice net des périodes serait redressé comme suit :

	Neuf mois arrêtés aux 30 juin	
	1997 (non vérifié) (en milliers de dollars, sauf les données par action)	1996 (non vérifié)
Bénéfice net conformément aux PCGR canadiens	63 313 \$	47 514 \$
Incidence des redressements au titre des PCGR américains sur le bénéfice net		
Rachat d'options d'achat d'actions pour annulation a)	(5 357)	—
Gain ou perte de change sur la dette à terme b)	(1 600)	—
Frais de développement des produits c)	(359)	(235)
Incidence fiscale des redressements	2 635	85
Bénéfice net conformément aux PCGR américains	58 632 \$	47 364 \$
Bénéfice premier par action	0,73 \$	0,62 \$
Bénéfice dilué par action e)	0,72 \$	0,61 \$

Les écarts des PCGR américains susmentionnés ont les répercussions suivantes sur l'avoir des actionnaires consolidé de la Société :

	30 juin	
	1997 (non vérifié)	1996
Avoir des actionnaires conformément aux PCGR canadiens	614 566 \$	503 836 \$
Incidence des redressements au titre des PCGR américains sur l'avoir des actionnaires		
Gain ou perte de change sur la dette à terme b)	(1 600)	—
Frais de développement des produits c)	(10 909)	(10 152)
Autres charges reportées d)	(1 162)	(1 233)
Incidence fiscale des redressements	4 922	4 099
Avoir des actionnaires conformément aux PCGR américains	605 817 \$	496 550 \$

a) Rachat d'options d'achat d'actions pour annulation

Selon les PCGR canadiens, les coûts relatifs au rachat d'options d'achat d'actions pour annulation peuvent être directement imputés aux bénéfices non répartis. Selon les PCGR américains, ces coûts doivent être portés aux résultats à titre de coûts non incorporables [note g)].

b) Gain ou perte de change sur la dette à terme

Selon les PCGR canadiens, les gains ou les pertes de change non réalisés au titre de la dette à terme libellée en monnaie étrangère qui est convertie au taux de change en vigueur à la date des opérations doivent être reportés et amortis sur la durée de la dette en cause. Selon les PCGR américains, ces gains et ces pertes doivent être portés aux résultats à titre de coûts non incorporables.

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

c) Frais de développement des produits

Selon les PCGR canadiens, les frais de développement des produits peuvent être capitalisés si certaines conditions sont réunies. Selon les PCGR américains, ces frais doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

d) Autres charges reportées

Selon les PCGR canadiens, les autres frais de développement relatifs aux activités de démarrage d'entreprises peuvent être reportés. Selon les PCGR américains, ces frais doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

e) Bénéfice par action

Le bénéfice premier par action selon les PCGR américains diffère du bénéfice non dilué par action selon les PCGR canadiens, car, dans le premier cas, le bénéfice par action est calculé selon la « méthode des actions autodétenues », qui tient compte de l'effet de dilution des actions pouvant être émises aux termes du régime d'options de la Société.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de titres équivalant à des actions ordinaires dont on s'est servi dans le calcul du bénéfice par action s'établit comme suit :

	Neuf mois arrêtés aux 30 juin	
	1997	1996
	(non vérifié) (en milliers)	
Bénéfice premier par action	80 425	76 721
Bénéfice dilué par action	<u>88 447</u>	<u>85 276</u>

f) État consolidé de l'évolution de la situation financière

Selon les PCGR américains, la dette bancaire ne serait pas incluse au bilan. Par conséquent, la hausse de 109 147 \$ au titre des emprunts d'exploitation (baisse de 80 057 \$ en 1996) serait présentée à titre d'activité de financement, et l'augmentation (la diminution) des liquidités de l'exercice varierait d'un montant correspondant.

Selon les PCGR canadiens, le rachat d'options d'achat d'actions pour annulation a été reflété dans l'état de l'évolution de la situation financière comme une activité de financement. Selon les PCGR américains, cette opération n'y serait pas présentée comme telle, et les rentrées nettes liées à l'exploitation subiraient une baisse de 5 357 \$ (nulle en 1996).

Selon les PCGR canadiens, l'émission d'actions et l'acquisition simultanée d'entreprises ont été reflétées dans l'état de l'évolution de la situation financière à la fois comme une activité de financement et d'investissement. Selon les PCGR américains, cette opération hors caisse n'y serait pas présentée comme telle, et les fonds affectés aux activités d'investissement ainsi que les fonds provenant des activités de financement subiraient une baisse de 946 \$ (16 229 \$ en 1996).

g) Nouvelles normes comptables américaines

En 1995, le Financial Accounting Standards Board a publié le Statement of Financial Accounting Standards No. 123, « *Accounting for Stock-Based Compensation* ». (SFAS 123). Le SFAS 123 établit des normes en matière de comptabilité générale et de présentation de l'information financière pour ce qui concerne les régimes de rémunération en actions à l'intention des employés (les « régimes »), de même que les opérations dans le cadre desquelles une entité émet des instruments de capitaux propres en vue d'acheter des biens ou des services à des personnes qui ne sont pas des employés. Le SFAS 123 propose une méthode de comptabilisation fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options d'achat d'actions des employés; sans les obliger, il encourage toutes les entités à appliquer cette méthode aux fins de la présentation des frais de rémunération dans leurs états financiers dressés en application des PCGR américains. Le SFAS 123 s'applique aux exercices ouverts après le 15 décembre 1995.

NOTE AFFÉRENTE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS — (suite)

Comme il lui est permis de le faire au sens du SFAS 123, la Société suit les recommandations du Accounting Principles Board Opinion No. 25, « *Accounting for Stock Issued to Employees* », pour la comptabilisation des frais de rémunération relatifs aux régimes d'options d'achat d'actions de la Société aux fins des PCGR américains. Selon ces recommandations, il n'existe pour le moment aucun écart important entre les PCGR américains et canadiens aux fins de la comptabilisation des options octroyées aux termes des régimes pour les périodes présentées, sauf pour ce qui concerne la comptabilisation du rachat des options d'achat d'actions pour annulation [note a)].

- h) En février 1997, le Financial Accounting Standards Board a publié le Statement of Financial Accounting Standards No. 128, « *Earnings per Share* » (SFAS 128). Le SFAS 128 remplace l'Opinion No. 15 de l'APB, « *Earnings per Share* » (Opinion 25) et précise la manière de calculer et de présenter le bénéfice par action ainsi que les informations à fournir à son sujet. Le SFAS 128 remplace le bénéfice premier par action et le bénéfice dilué par action (« *Fully Diluted EPS* »), au sens de l'Opinion 25, respectivement par le bénéfice non dilué par action et le bénéfice dilué par action (« *Diluted EPS* »). De plus, il exige le rapprochement des numérateur et dénominateur utilisés dans le calcul du bénéfice non dilué par action et des numérateur et dénominateur utilisés dans le calcul du bénéfice dilué par action (« *Diluted EPS* »). Le bénéfice non dilué par action, contrairement au bénéfice premier par action, exclut toute dilution, alors que le bénéfice dilué par action (« *Diluted EPS* »), tout comme le bénéfice dilué par action (« *Fully Diluted EPS* »), reflète la dilution éventuelle qui pourrait survenir si des titres ou d'autres contrats visant l'émission d'actions ordinaires étaient exercés ou convertis en actions ordinaires, ou encore entraîneraient l'émission d'actions ordinaires qui auraient pour effet de répartir davantage les bénéfices de l'entité. Le SFAS 128 s'applique aux états financiers annuels et intermédiaires des périodes ou exercices devant se terminer après le 15 décembre 1997. Son application anticipée est interdite. Après l'adoption de cette norme, toutes les données relatives au bénéfice par action qui ont trait à des périodes antérieures et qui sont présentées devront être redressées (y compris les états financiers intermédiaires, les états abrégés des résultats et l'information financière choisie) afin de les rendre conformes aux normes prévues dans le SFAS 128. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence du SFAS 128 sur le calcul du bénéfice par action selon les PCGR américains de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.
- i) En février 1997, le Financial Accounting Standards Board a également publié le Statement of Financial Accounting Standards No. 129, « *Disclosure of Information about Capital Structure* » (SFAS 129). Le SFAS 129 établit des normes en matière de présentation de l'information financière relativement à la structure du capital d'une entité. Le SFAS 129 s'applique aux états financiers des périodes devant se terminer après le 15 décembre 1997. De l'avis de la Société, le SFAS 129 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la présentation de sa structure du capital.
- j) En juin 1997, le Financial Accounting Standards Board a publié le Statement of Financial Accounting Standards No. 130, « *Reporting Comprehensive Income* » (SFAS 130). Le SFAS 130 établit des normes en matière de présentation du revenu global et de ses diverses composantes (produits, charges, gains et pertes) dans un jeu complet d'états financiers à usage général. Le SFAS 130 s'applique aux exercices ouverts après le 15 décembre 1997.
- k) En juin 1997, le Financial Accounting Standards Board a également publié le Statement of Financial Accounting Standards No. 131, « *Disclosures about Segments of an Enterprise and Related Information* » (SFAS 131). Le SFAS 131 établit de nouvelles normes en matière de présentation de l'information sectorielle dans des états financiers annuels et exige la présentation d'information sectorielle choisie dans les états financiers intermédiaires. Il établit également des normes en matière de présentation de l'information connexe relative aux biens et aux services, aux régions géographiques et aux clients importants. Le SFAS 131 s'applique aux états financiers des périodes devant ouvrir après le 15 décembre 1997. La Société n'a pas déterminé l'incidence du SFAS 131 sur l'information sectorielle qu'elle présente dans ses états financiers.

ATTESTATION DE ROYAL

Le 8 octobre 1997

Le texte qui précède, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi et l'information réputée y être intégrée par renvoi, constituera, à la date du prospectus avec supplément renfermant les renseignements qui peuvent être omis dans le présent prospectus, un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent prospectus, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces du Canada. Aux fins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié, avec le complément du dossier d'information, ne contiendra aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

(signé) VIC DE ZEN
Président, président du conseil et
chef de la direction

(signé) GARY BROWN
Vice-président exécutif et
chef de la direction financière

Au nom du conseil d'administration

(signé) SERGIO DE ZEN
Administrateur

(signé) DOUGLAS DUNSMUIR
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 8 octobre 1997

Au mieux de notre connaissance, information et croyance, le texte qui précède, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi et l'information réputée y être intégrée par renvoi, constituera, à la date du prospectus avec supplément renfermant les renseignements qui peuvent être omis dans le présent prospectus, un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent prospectus, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces du Canada. Aux fins de la province de Québec, à notre connaissance, le présent prospectus simplifié, avec le complément du dossier d'information, ne contiendra aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

SALOMON BROTHERS CANADA INC

Par : (signé) MARTIN L. JURAVSKY

GOLDMAN SACHS CANADA
(par Goldman Sachs Canada Inc., commandité)

SCOTIAMCLEOD INC.

Par : (signé) DOUGLAS A. GUZMAN

Par : (signé) Peter Greenwood

MERRILL LYNCH CANADA INC.

SMITH BARNEY CANADA INC.

Par : (signé) W. GERALD SEGAL

Par : (signé) ANDRE HIDI

LA SOCIÉTÉ DE VALEURS FIRST
MARATHON LIMITÉE

NESBITT BURNS INC.

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES
INC.

Par : (signé) M. VINCENZA SERA

Par : (signé) HAROLD M. WOLKIN

Par : (signé) ROSEMARIE N. BAKER

La liste ci-après comprend le nom de chaque personne ou société ayant une participation directe ou indirecte d'au moins 5 % dans le capital de :

SALOMON BROTHERS CANADA INC : filiale en propriété exclusive indirecte de Salomon Inc;

GOLDMAN SACHS CANADA : société en commandite dont The Goldman Sachs Group L.P. est le commanditaire et Goldman Sachs Canada, Inc., filiale en propriété exclusive de The Goldman Sachs Group L.P., est le commandité;

SCOTIAMCLEOD INC. : filiale en propriété exclusive indirecte d'une banque à charte canadienne;

MERRILL LYNCH CANADA INC. : filiale en propriété exclusive indirecte de Merrill Lynch & Co., Inc.;

SMITH BARNEY CANADA INC. : filiale en propriété exclusive de Smith Barney Holdings Inc.;

LA SOCIÉTÉ DE VALEURS FIRST MARATHON LIMITÉE : filiale en propriété exclusive de First Marathon Inc.;

NESBITT BURNS INC. : filiale en propriété exclusive de La Corporation Nesbitt Burns Limitée, filiale détenue majoritairement par une banque à charte canadienne;

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. : filiale en propriété exclusive de RBC Dominion valeurs mobilières Limitée, filiale détenue majoritairement par une banque à charte canadienne.



INTÉGRATION VERTICALE



PRODUITS DE
LA CONSTRUCTION



TECHNOLOGIES DE
LA CONSTRUCTION



SOUTIEN

